

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2017**

FRANCE TERRE D'ASILE



ÉDITORIAL



Par Thierry LE ROY et Pierre HENRY
Président et Directeur général de France terre d'asile

La légitimité de France terre d'asile à analyser, à proposer, à expertiser est directement issue de notre implantation sur le territoire métropolitain et de notre implication sur le terrain au cœur des dispositifs de premier accueil mais aussi d'accompagnement et d'insertion. En 2017, les salariés de France terre d'asile, près de 900, pour autant de bénévoles, ont été fortement sollicités en tout point du territoire et particulièrement en Île-de-France et dans les Hauts-de-France. À Paris, France terre d'asile s'est trouvée en première ligne pour accueillir les demandeurs d'asile au sein d'un dispositif complexe peu vertueux et où le droit des personnes à demander asile était fortement contrarié par la précarité, l'absence d'accès rapide au guichet de la demande d'asile en préfecture, l'absence de disponibilité suffisante d'hébergement et, pour certains, un statut de dubliné particulièrement handicapant.

La réforme du dispositif de premier accueil qui en a résulté requiert aujourd'hui toute notre vigilance et toute notre attention.

On se souvient que lors du démantèlement de la « Jungle » de Calais, en 2016, plus de 1 900 jeunes avaient été mis à l'abri dans des Centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (Caomi) dans toute la France, en attendant la réponse des autorités britanniques à leur demande de rejoindre le Royaume-Uni. Alors que le Royaume-Uni s'était engagé à accueillir les mineurs isolés de Calais, le Home Office a rapidement annoncé qu'il ne respecterait pas ses engagements, poussant ainsi au désespoir nombre de jeunes, qui ont réagi face à cette exclusion par des grèves de la faim, des tensions, ainsi que des fugues.

Nous avons obtenu en juillet 2017 de la part de la Préfecture du Pas-de-Calais le renforcement de nos actions quotidiennes de maraude pour repérer et mettre à l'abri les mineurs isolés étrangers qui continuent à arriver dans la région. En 2017, 2 215 mineurs isolés étrangers ont pu être mis à l'abri dans notre centre de Saint-Omer et trois nouvelles structures ont été créées.

Par ailleurs, France terre d'asile s'est mobilisée toute l'année via notre équipe d'aide aux étrangers retenus au centre de rétention à Coquelles où les placements ont connu une augmentation sensible de plus de 26 %.

C'est cette action de terrain, cette expertise, qui nous ont amenés à intervenir fortement auprès des parlementaires dans le débat sur la nouvelle loi Asile-Immigration, à la qualifier de déséquilibrée ne pensant nullement la question du pré-accueil et ne traitant pas plus de la crise des instruments européens de solidarité ou encore de la relation de défiance entretenue avec la plupart des pays d'origine sur la question migratoire. La réduction du délai de recours devant la CNDA comme l'augmentation de la durée de rétention nous semblent des mesures inutiles et gravement pénalisantes pour les personnes dont nous avons la charge. Cette analyse nous la partageons avec de nombreux autres acteurs associatifs avec lesquels nous avons tenu à mener plusieurs actions de plaidoyer.

“
La dimension européenne est désormais omniprésente. Nous comptons continuer à nous mobiliser pour que l'UE ne renie pas les valeurs qui la fondent.
”

Nous vous le disions l'an passé : dans nos prises de position, la dimension européenne est désormais omniprésente. Les évolutions politiques et législatives françaises se doivent d'être évaluées à l'aune des discussions, à Bruxelles, sur la réforme du régime d'asile européen commun. Le sort des dublinés que nous rencontrons dans nos dispositifs, des centaines de personnes réinstallées de Turquie, du Liban, du Tchad, que nous accueillons ; et aujourd'hui, comme demain, des demandeurs d'asile tentant d'accéder à notre territoire, est menacé par la difficulté des États européens à s'accorder sur une solidarité européenne et avec les pays voisins. Sur cette question, le Conseil d'administration s'est mobilisé toute l'année au sein d'une Commission dédiée, en publiant notamment des tribunes en lien avec l'actualité. Nous comptons continuer à nous mobiliser et à peser sur ces débats, aux côtés de la société civile, à Paris et en Europe, pour que l'Union européenne ne renie pas les valeurs qui la fondent.

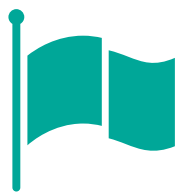
SOMMAIRE



Éditorial	03	Les ressources humaines de l'association	45
		Le bénévolat au sein de France terre d'asile	48
		Le centre de formation	50
Partie I - La présentation de l'association en 2017	05		
Les temps forts de l'année 2017	06		
Les chiffres clés de l'année 2017	12		
L'historique de l'association	13		
Les missions de l'association	15		
Les instances de France terre d'asile au 31 décembre 2017	16		
Le Comité de Direction de France terre d'asile	17		
Partie II - Les activités de l'association en 2017	18		
France terre d'asile sur le terrain	19		
L'urgence et le premier accueil	20		
L'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile	24		
L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants	28		
La protection des mineurs isolés étrangers	32		
L'aide aux étrangers retenus	36		
France terre d'asile en Tunisie : la maison du droit et des migrations	37		
L'expertise et le plaidoyer	39		
France terre d'asile dans les médias	42		
		Partie III - Les comptes annuels 2017	53
		Le bilan et compte de résultat	54
		Les annexes au bilan	60
		Annexes	76
		La liste des acronymes	77
		La liste des centres et services de France terre d'asile	78
		Les publications de France terre d'asile	83
		Le bulletin d'adhésion annuelle	85
		Photographies de couverture : Pays-Bas. Time et Majd, de Syrie, qui, comme tous les enfants, aiment les animaux et jouer - Projet The Dream Diaries © UNHCR/Humans of Amsterdam	
		Impression & Maquette : Encre Nous.	
		Conception graphique : R2J2.	

PARTIE I

LA PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION EN **2017**



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

Les élections présidentielles et législatives

La première partie de l'année 2017 a été marquée par les élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées les 23 avril et 7 mai 2017 d'une part, et les 11 et 18 juin 2017 d'autre part. Comme en 2012, France terre d'asile a transmis aux candidats à l'élection présidentielle un mémorandum regroupant l'analyse de l'association sur l'évolution des politiques d'asile et d'immigration, en France et en Europe ainsi que ses propositions pour une politique d'asile et d'immigration digne et responsable.

Dans une période charnière du débat politique français et dans une approche de concertation entre société civile et pouvoirs publics, il nous a paru utile de partager

cette analyse et ces propositions sur les thématiques suivantes : droit d'asile, intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, protection des mineurs isolés étrangers, immigration, Europe et international.

Par ailleurs, une candidate d'un parti d'extrême droite ayant été qualifiée pour le second tour de l'élection présidentielle pour la seconde fois après l'élection de 2002, France terre d'asile a jugé nécessaire de faire appel au rejet de son programme qui présentait une incompatibilité manifeste avec les principes de la République et les engagements internationaux de la France en matière de protection des réfugiés et des droits de l'homme.



© Adobe Stock





À Paris, les équipes de France terre d'asile réalisent des maraudes quotidiennes pour repérer et orienter les personnes migrantes et réfugiées.

© Sonia Kerlidou

Plan migrants, le projet de loi asile et les circulaires

Moins de deux mois après la nomination du nouveau gouvernement, le Premier ministre Edouard Philippe présente le 12 juillet 2017 le « plan migrants » du gouvernement dont l'objectif est de répondre aux défis posés par une pression migratoire durable. Il se décline en une série de mesures regroupées en 4 objectifs : « mieux maîtriser les flux migratoires au niveau européen et international », « redonner sa pleine portée au droit d'asile en améliorant le traitement des demandes et les conditions d'accueil », « conduire une politique efficace et crédible de lutte contre l'immigration irrégulière » et « pour une refonte ambitieuse de la politique d'intégration ». Si France terre d'asile salue le volontarisme gouvernemental et plusieurs mesures comme la création de 12 500 places pour demandeurs d'asile et réfugiés, notre association constate alors un premier décalage entre l'ambition d'accueil portée lors de la campagne présidentielle et ce plan.

Dans la lignée de ce plan, le Président de la République, faisant le constat des dysfonctionnements et des manques du système d'accueil et d'intégration, annonce le 5 septembre 2017 la préparation d'un projet de loi relatif au droit d'asile pour le premier semestre 2018.

« Nous accueillons mal, en ne garantissant pas rapidement une mise à l'abri ou un hébergement aux migrants », « nous sommes inefficaces dans l'expulsion » et « notre politique d'intégration manque d'ambition et de moyens ».

Si le constat présidentiel est de nature à être partagé par la majorité des acteurs de l'asile, la nécessité d'une nouvelle réforme législative, deux ans seulement après la loi du 29 juillet 2015, peut poser question. En outre, mené sans véritable concertation avec les acteurs de terrain, le projet de loi proposé par le ministère de l'Intérieur révèle un contenu loin de l'équilibre de départ, penchant nettement vers un durcissement du droit d'asile et des conditions d'éloignement.

France terre d'asile a alerté les pouvoirs publics sur les conséquences négatives de certaines mesures prévues au projet de loi et sur l'inefficacité opérationnelle de cette logique de durcissement qui guide les politiques d'asile et d'immigration depuis vingt ans.

Elle s'est également mobilisée aux côtés d'une vingtaine d'associations de solidarité en introduisant un recours en référé contre la circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence et contrevenant « aux principes fondamentaux qui gouvernent l'hébergement des plus vulnérables ».

L'augmentation des mineurs isolés étrangers (MIE) en France reflète le contexte européen

En parallèle de l'augmentation du nombre d'arrivées de personnes migrantes ces dernières années, la venue de mineurs isolés étrangers (MIE) s'est également considérablement développée. Alors que sur la période 2008-2013, environ 12 000 MIE arrivaient par an dans l'Union européenne, ce nombre est passé à 96 500 en 2015 pour les seuls demandeurs d'asile, puis à 63 300 en 2016.

Cette augmentation à l'échelle européenne s'est également répercutée en France, où le nombre d'arrivées est passé de 4 000 en 2010 à 13 800 en 2016, et 25 000 en 2017. Si ce chiffre ne représente que 8% des mesures de placement à l'Aide sociale à l'enfance, en juin 2017, les départements et la Ville de Paris ont alerté le Gouvernement sur les besoins de prise en charge croissants et le poids financier que cela faisait peser sur les départements.

Le 20 octobre 2017, le Premier ministre a affirmé à l'Assemblée des départements de France que l'État assumerait l'évaluation de l'âge des MIE et leur hébergement d'urgence; il a également demandé une mission d'expertise sur la question.

En 2017, France terre d'asile a été auditionnée dans le cadre de différents rapports parlementaires mais également par la mission bipartite nommée par le Premier ministre pour identifier des solutions opérationnelles permettant d'améliorer la mise à l'abri et l'évaluation des MIE.

L'association a également publié en novembre 2017 une brochure sur la prise en charge et l'accompagnement des MIE en France afin de mieux informer et sensibiliser aux questions liées à la prise en charge de ces jeunes.

Pour répondre à l'augmentation du nombre de MIE à accompagner et à leurs besoins spécifiques, le département du Pas-de-Calais a sollicité France terre d'asile pour ouvrir trois nouvelles structures, et le Calvados nous a également demandé d'en ouvrir une, portant ainsi à 17 le nombre de dispositifs d'accompagnement des MIE gérés par France terre d'asile.





À Calais, des personnes migrantes toujours dans l'attente d'un passage vers le Royaume-Uni

À Calais, plusieurs centaines de personnes migrantes toujours confrontées à une situation indigne

Si le démantèlement du camp de la Lande entre le 24 octobre et le 3 novembre 2016 a permis une mise à l'abri de grande ampleur, elle a aussi conduit à un éparpillement des migrants sur le territoire et, de nouveaux migrants étant venus des camps de Norrent-Fontes et de Grande-Synthe dès décembre 2016, à la mise en place de nouvelles stratégies par les passeurs.

Après le démantèlement, des patrouilles « anti-squats » de police et de gendarmerie ont été mises en place. Les associations et le Défenseur des droits ont été amenés à signaler les violences de la police contre les migrants et les associatifs, ainsi que le traitement indigne des personnes migrantes à Calais.

Le 31 juillet 2017, le Conseil d'État a confirmé, à la suite de la décision du tribunal administratif de Lille saisi par onze associations et 50 migrants, l'obligation pour l'État d'améliorer les conditions d'accueil des migrants à Calais. Suite à cette décision, l'État a annoncé l'ouverture de deux centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) d'une capacité de 300 places dans la région des Hauts-de-France, ainsi que la mise en place de « douches mobiles », de sanitaires et de points d'accès à l'eau à Calais. Un an après le démantèlement, 500 à 700 migrants étaient toujours recensés à Calais.

Par ailleurs, lors du démantèlement de la « Jungle » de Calais, plus de 1 900 jeunes avaient été mis à l'abri dans

des Centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (Caomi) dans toute la France, en attendant la réponse des autorités britanniques à leur demande de rejoindre le Royaume-Uni. Ce dernier s'était alors engagé à accueillir les mineurs isolés de Calais. Le Home office a rapidement annoncé qu'il ne respecterait pas ses engagements, poussant ainsi au désespoir nombre de jeunes, qui ont réagi à cette exclusion par des grèves de la faim, des tensions, ainsi que des fugues.

À Calais, France terre d'asile a également obtenu en juillet de la part de la Préfecture le renforcement de ses actions quotidiennes de maraude pour repérer et mettre à l'abri les mineurs isolés étrangers, faisant ainsi passer notre équipe à six maraudeurs spécifiquement formés et maîtrisant plusieurs langues. En 2017, 2 215 mineurs isolés étrangers ont pu être mis à l'abri dans notre centre de Saint-Omer dans le cadre de nos maraudes à Calais. Notre association a aussi ouvert à la demande du Conseil départemental trois nouvelles structures, ce qui porte à six le nombre de dispositifs spécifiquement destinés aux MIE dans le département du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, France terre d'asile s'est mobilisée toute l'année via notre équipe d'aide aux étrangers retenus au centre de rétention administrative à Coquelles. En 2017, 26% de personnes de plus qu'en 2016 ont été placées dans ce centre du fait des interpellations permanentes de migrants à Calais, alors même que la majorité des personnes placées venaient de pays en conflit, craignaient des persécutions et ne pouvaient donc pas être renvoyées dans leur pays. Nos équipes ont aidé 3 779 personnes et réalisé 5 760 recours, malgré des conditions de travail rendues difficiles par une pratique qui témoigne d'un usage détourné de la rétention.

La continuation et l'extension des programmes de réinstallation

Face aux arrivées importantes de Syriens dans les pays voisins de l'UE dès 2013 et suite à la conclusion de l'accord UE-Turquie en mars 2016, l'Union européenne a appelé ses États membres à intensifier leurs programmes de réinstallation. Dans ce contexte, la France s'est d'abord engagée à accueillir 10 000 réfugiés réinstallés depuis la Turquie, le Liban et la Jordanie d'ici fin 2017. Malgré les actions et les efforts déployés le nombre total de réinstallations ne s'élevait qu'à un peu plus de 3 000 fin 2017.

La situation des migrants en Libye et les arrivées, toujours importantes, sur les côtes italiennes, de bateaux en provenance de ce pays, ont poussé les pays européens à s'intéresser à la route migratoire passant par le Sahel. À l'issue d'un mini-sommet entre plusieurs pays européens et africains, le 28 août 2017, l'extension des programmes de réinstallations aux réfugiés présents au Tchad et au Niger a été annoncée. La France, dans le cadre de son engagement initial d'accueillir 10 000 personnes en provenance de ces deux pays d'ici fin 2019, en accueillera 3 000 de plus.

La réinstallation depuis le Niger et le Tchad s'opère sur le même modèle que pour les réfugiés syriens : l'Ofpra organise des missions d'examen des demandes d'asile sur place, sur la base de listes fournies par les équipes locales du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Les réfugiés sélectionnés sont ensuite acheminés en France où ils sont accueillis par un des onze opérateurs associatifs du programme de réinstallation, en fonction de la répartition opérée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal). Les premiers réfugiés en provenance du Tchad et du Niger sont arrivés en décembre 2017.

France terre d'asile est l'un des onze opérateurs du programme de réinstallation temporaire. Le projet France accueil et accompagnement des réinstallés (FAAR) a ainsi été mis en place en 2016.

Au 31 décembre 2017, 202 réfugiés syriens, dont 107 enfants, ont été accueillis sur quatre sites (Caen, Nantes, la région de l'Avesnois et les Bouches du Rhône (Marseille, Arles et son agglomération)). Le projet accompagne principalement des familles et inclut un accompagnement administratif et social pendant un an.



Une famille congolaise commence un nouveau chapitre de sa vie en France

L'intégration, une priorité affichée

Dès sa campagne électorale, Emmanuel Macron avait fait de l'intégration une de ses priorités en matière de politique migratoire. Cet engagement a été confirmé lors d'un discours prononcé à Orléans le 27 juillet 2017. Il s'est traduit par plusieurs annonces, en juillet 2017, dans le cadre de la présentation d'un Plan d'action gouvernemental : la création de places en Centres provisoire d'hébergement, le plan global en faveur du logement des réfugiés, la nomination d'un délégué interministériel, la facilitation de l'accès à l'emploi, etc.

Le Premier ministre a également chargé, en septembre 2017, le député du Val d'Oise, Aurélien Taché, d'une mission « sur la refonte de la politique d'intégration ». Le député a rendu son rapport incluant 72 propositions en mars 2018.

En parallèle, le ministère de l'Intérieur a organisé cinq groupes de travail thématiques, réunissant les acteurs associatifs et l'ensemble des ministères concernés, afin d'élaborer une stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés en France : elle a été présentée en juin 2018.

L'intégration est une des dimensions clés des actions de France terre d'asile : l'association a activement participé à ces groupes de travail et a été auditionnée par Aurélien Taché dans le cadre de sa mission.

L'association a également lancé, en juin 2017, un parcours de formation en ligne, « Ensemble en France » à destination de tous les migrants primo-arrivants et de ceux qui les accompagnent. Cette plateforme interactive et gratuite vise à donner des clés pour mieux comprendre la République, ses principes et ses valeurs.



© UNHCR/Olivier Laban-Mattei

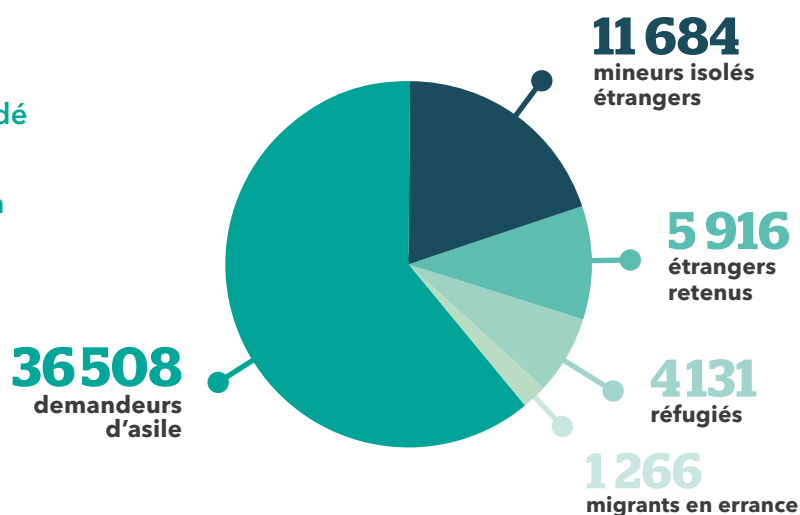


Des volontaires de l'association Thot donnent des cours de français à des demandeurs d'asile et réfugiés

%

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2017

En 2017, France terre d'asile a aidé **59 505** personnes en besoin de protection



8 367

places d'hébergement sont gérées par France terre d'asile



Répartition des dispositifs par domaine d'intervention

101

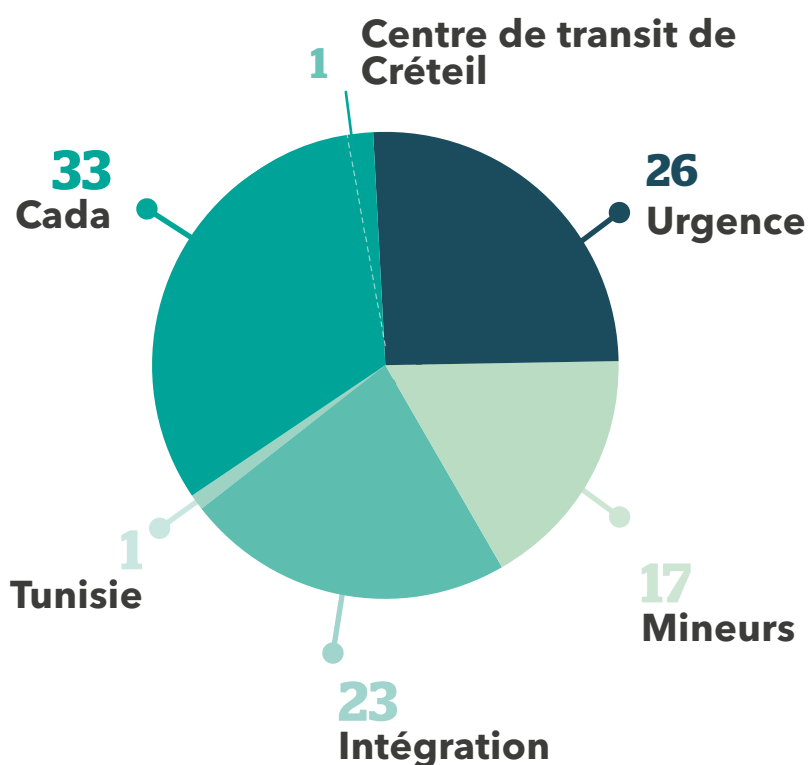
dispositifs et services d'aide aux demandeurs d'asile, MIE et réfugiés sont animés par France terre d'asile.

Au 31 décembre 2017

859
salariés
ETP*

905
bénévoles

* Équivalent temps plein





L'HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

France terre d'asile a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux réfugiés qui affluent au gré de l'actualité.

1971-1980

La mise en place de l'action de France terre d'asile et du dispositif national d'accueil

Lors du coup d'État au Chili de septembre 1973, France terre d'asile se mobilise et propose à des associations de se regrouper au sein d'un comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili qui permettra de rassembler plus de 25 associations et groupements pendant plus de deux ans. Dans ce même temps, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'accueil au titre de l'aide sociale dans les centres provisoires d'hébergement (CPH). De nombreuses nationalités d'Amérique latine sont dénombrées parmi ces arrivées officielles auxquelles s'ajoutent les arrivées spontanées. Fin 1974, ce sont près de 30 CPH qui ont été mobilisés ou créés pour l'accueil de ces populations.

Ayant prouvé ses compétences dans le domaine de l'accueil d'urgence,

“
De la défense
du droit d'asile
et du droit
des étrangers
”

France terre d'asile est missionnée en 1975 pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires, l'accueil des nombreux réfugiés provenant de l'Asie du Sud-est. France terre d'asile se voit confier la responsabilité des centres de transit, de la prospection en vue de l'ouverture des centres d'hébergement et du contrôle du processus de première insertion. De mai 1975 à la fin février 1980, 63 056 réfugiés originaires pour la presque totalité des trois pays de l'ancienne Indochine sont accueillis officiellement en France.

Ces deux missions ont permis de renforcer le rôle de coordinateur et la position de médiateur privilégié de France terre d'asile avec le gouvernement durant cette période de mise en place du dispositif national d'accueil (DNA) dont la gestion lui est confiée.

1980-1998

France terre d'asile au cœur de la réorganisation du dispositif national d'accueil

En 1990, France terre d'asile gère depuis plus de 10 ans le dispositif national d'accueil et tient toujours le secrétariat de la Commission natio-

nale d'admission. Cette commission a pour objet de répartir les réfugiés des centres de transit vers les CPH. Impliquée très fortement dans la Commission de sauvegarde du droit d'asile, France terre d'asile milite pour que la France respecte ses obligations en matière d'asile. Cet engagement de l'État nécessite impérativement qu'il se constitue partie prenante dans l'organisation et le financement d'un dispositif d'accueil permettant de pérenniser une action qui ne pourrait l'être si elle dépendait uniquement des dons.

En 1991, le gouvernement scinde le DNA en deux et retire le droit au travail aux demandeurs d'asile. Les structures existantes vont ainsi transformer leur statut en CPH réservés aux réfugiés ou en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le dispositif tel que nous le connaissons actuellement se constitue donc à cette période ainsi que la définition du statut de demandeurs d'asile. Le Cada France terre d'asile de Créteil ouvre ses portes en 1991 et conserve en parallèle son activité de transit. En 1993, un CPH d'une capacité de 50 places s'ajoute aux activités de l'établissement. En 1995, France terre d'asile ouvre un deuxième Cada dans la commune de Senlis.

Contrairement à ce que le gouvernement pensait, la demande d'asile, qui avait fortement augmenté en 1990-1991, chute spectaculairement entre 1992 et 1996 pour se stabiliser, en 1997, à 17 000 demandes. Cependant, à la fin de la décennie, la crise des Balkans et l'intervention de l'Otan vont entraîner le déplacement de centaines de milliers de réfugiés aux portes de l'Europe. La demande repart à la hausse dans toute l'Europe.

1998-2006

La nationalisation du secteur de l'asile et l'influence croissante de l'Union européenne

En mars 1999, le dispositif national d'accueil compte 63 Cada dont deux centres de transit et 28 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français, pour une capacité d'environ 4 000 places. Il est insuffisant pour faire face à plus de trente mille demandes d'asile annuelles.

Pendant ce temps, France terre d'asile se mobilise fortement en faveur des mineurs isolés demandeurs d'asile dont les flux augmentent en 1996-1997. France terre d'asile travaille alors activement sur cette nouvelle problématique et fonde, en 1999, le Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile en France. Par ailleurs, donner un contenu social au droit d'asile a toujours été une préoccupation de France terre d'asile. Avec la création du département Intégration, c'est une action concrète en faveur des réfugiés et des migrants de droit qui est entreprise avec la mise en place de dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, à la mobilité géographique et professionnelle.

Les équilibres négociés durant les années 1980 et la répartition des missions entre les associations intervenant sur le champ de l'asile sont questionnées dès 2000 et imposent une modification du fonctionnement des organisations. France terre d'asile se professionnalise tout en conservant sa fonction de porte-voix des exilés. L'association entreprend également une politique d'implantation en province. Entre 2001 et 2006, France terre d'asile ouvre 26 structures sur l'ensemble du territoire.

Fin 2003, la mission d'animation et de coordination du DNA que France terre d'asile assumait depuis 30 ans est transférée à l'Office des migrations internationales (OMI) aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Le ministère des Affaires sociales confie

de nouvelles missions à France terre d'asile, portant principalement sur l'intégration des réfugiés. Entre 2003 et 2005, l'Union européenne adopte une série de directives et de règlements afin d'harmoniser l'exercice du droit d'asile en Europe. Parallèlement, France terre d'asile renforce son action européenne, notamment par le biais du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), le principal réseau d'associations européennes d'aide aux réfugiés.

2007-2017

La défense du secteur de l'asile et la diversification des activités de France terre d'asile

En 2007, le secteur de l'asile passe sous la seule autorité du ministère de l'Immigration. Le remaniement de novembre 2010 parachève un mouvement initié dès 2002 et transfère les questions d'asile au ministère de l'Intérieur. Au niveau local, la régionalisation du premier accueil des demandeurs d'asile et la réorganisation des services déconcentrés de l'État, en particulier la disparition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entraîne une grande confusion sur fond de réduction des crédits et de remise en question des missions des opérateurs de l'asile. De 2010 à 2014, le budget consacré en centre d'accueil par demandeur d'asile subit ainsi une coupe de 8%. Sur cette période, moins d'un demandeur d'asile sur deux est hébergé.

Ce mouvement de plus grand contrôle des demandeurs d'asile se déroule dans un contexte européen où souffle le vent de la fermeture des frontières et de transfert de responsabilité vers les pays tiers. Les propositions de 2008 de la Commission européenne visant à la mise en place d'une procédure commune et d'un statut uniforme sont rejetées par les États membres, mise à part la création du bureau d'appui européen pour l'asile qui ouvre ses portes en 2011. Les négociations sur le paquet asile qui s'achèvent en 2013 consacrent indirectement la remise en cause du processus d'harmonisation des conditions d'exercice

du droit d'asile dans l'Union européenne.

Face à la crise accrue de l'accueil, les autorités décident de lancer une réforme de l'asile de grande ampleur en 2013. Après une phase de consultation, le projet de loi est adopté en première lecture par l'assemblée nationale le 16 décembre 2014. Si l'objectif est salubre, un doute persiste sur les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la future loi. Par ailleurs, l'acteur associatif, pilier du secteur de l'accueil depuis sa création, voit encore son rôle réduit au profit des opérateurs étatiques : Ofii et Ofpra.

Dans ce contexte, France terre d'asile œuvre à la défense du secteur de l'asile afin de préserver la finalité première de cette politique publique : la protection des réfugiés. Parallèlement, elle continue de diversifier son champ d'action. Elle renforce son activité auprès des mineurs isolés étrangers en participant au dispositif parisien de mise à l'abri et d'orientation et en créant des services d'accueil de ces mineurs en Île-de-France et en province. À partir de 2008, France terre d'asile participe activement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés accueillis en France par le biais de programmes de réinstallation. Depuis le 1^{er} janvier 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative, aux côtés de quatre autres associations, en vue de garantir l'exercice effectif des droits des étrangers retenus. Depuis 2012, France terre d'asile a ouvert une maison du droit et des migrations à Tunis visant à renforcer les capacités de la société civile tunisienne et à initier un dialogue avec les autorités.

La montée du populisme et du sentiment anti-immigré dans une Europe en crise politique, économique et morale constituent les principaux défis qui s'imposent aujourd'hui à France terre d'asile pour offrir aux réfugiés et aux migrants de droit des conditions d'accueil décentes. Il s'agit d'une page de l'histoire de l'asile et de la protection qui s'écrit et à laquelle France terre d'asile prendra toute sa part avec force, fidèle à l'état d'esprit de ses fondateurs. ■



LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

+ PROMOUVOIR LE DROIT D'ASILE ET LE DROIT DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET EN EUROPE

France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

+ ACCUEILLIR ET INFORMER LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile accueille, informe et oriente les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire, etc.). Elle leur apporte une aide administrative et sociale, du début de la procédure jusqu'à la détermination ou non de la qualité de réfugié. Elle accompagne les demandeurs d'asile qui sollicitent un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les assiste dans l'élaboration de leur demande. Par ailleurs, France terre d'asile soutient les primo-arrivants dans leurs premières démarches administratives par la délivrance d'une domiciliation postale, l'ouverture d'un compte postal en vue de recevoir l'allocation temporaire d'attente, l'ouverture des droits pour l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi que l'ouverture des droits à la couverture médicale universelle (CMU).

+ HÉBERGER ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS DANS DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

France terre d'asile gère neuf plateformes et plusieurs points d'information à destination des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que trente-trois centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Les demandeurs d'asile hébergés dans les Cada obtiennent une assistance sociale et juridique ainsi que des animations socioculturelles et un accompagnement vers la scolarisation pour les enfants. Les réfugiés et régularisés sont hébergés et accompagnés dans des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement socioprofessionnel.

+ CONDUIRE DES PROJETS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile œuvre pour que la question de l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France, soit partie prenante dans le droit d'asile.

+ ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

France terre d'asile gère dix-sept dispositifs pour mineurs isolés. Ces dispositifs accueillent et apportent une aide spécifique liée à la demande d'asile et à la protection de l'enfance. À Paris, le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers regroupe quatre structures destinées à l'accueil, l'hébergement, l'évaluation des

situations, l'accompagnement et l'orientation des mineurs isolés étrangers vers les services sociaux du département.

+ FORMER LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

France terre d'asile propose aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des professionnels confrontés aux problématiques migratoires des formations sur les différents aspects de l'accompagnement juridique, social et psychologique des demandeurs d'asile, ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés.

+ AIDER À L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES PLACÉES EN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

France terre d'asile assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centre de rétention administrative. Elle participe chaque année à la rédaction du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative avec les quatre autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.



LES INSTANCES DE FRANCE TERRE D'ASILE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le 24 juin 2017 s'est déroulée la 47^e assemblée générale, à l'issue de laquelle les rapports d'activités et financiers ont été adoptés à l'unanimité.

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises sous la présidence de M. Thierry LE ROY.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

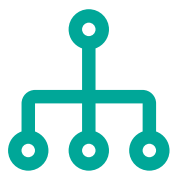
Conseil d'administration

Dominique ATTIAS
Jacqueline BENASSAYAG
Serge BLISKO
Florence BRAY
Jacqueline COSTA-LASCOUX
Georges DAGHER
Paulette DECRAENE
Hélène DELMOTTE
Patrick DENELE
Romuald DZOMO
Jean-Luc GONNEAU
Chantal JOURDAN
Alain LE CLEAC'H
Thierry LE ROY
Alain MONOD
Michèle PAUCO
Nicole QUESTIAUX
Agnès REBUFFEL
Jacques RIBS - Président d'honneur
Annie SNANOUDJ-VERBER
Matthieu TARDIS
Frédéric TIBERGHIE
Mohammed Adnène TROJETTE
Catherine WIHTOL DE WENDEN
Iradj ZIAI

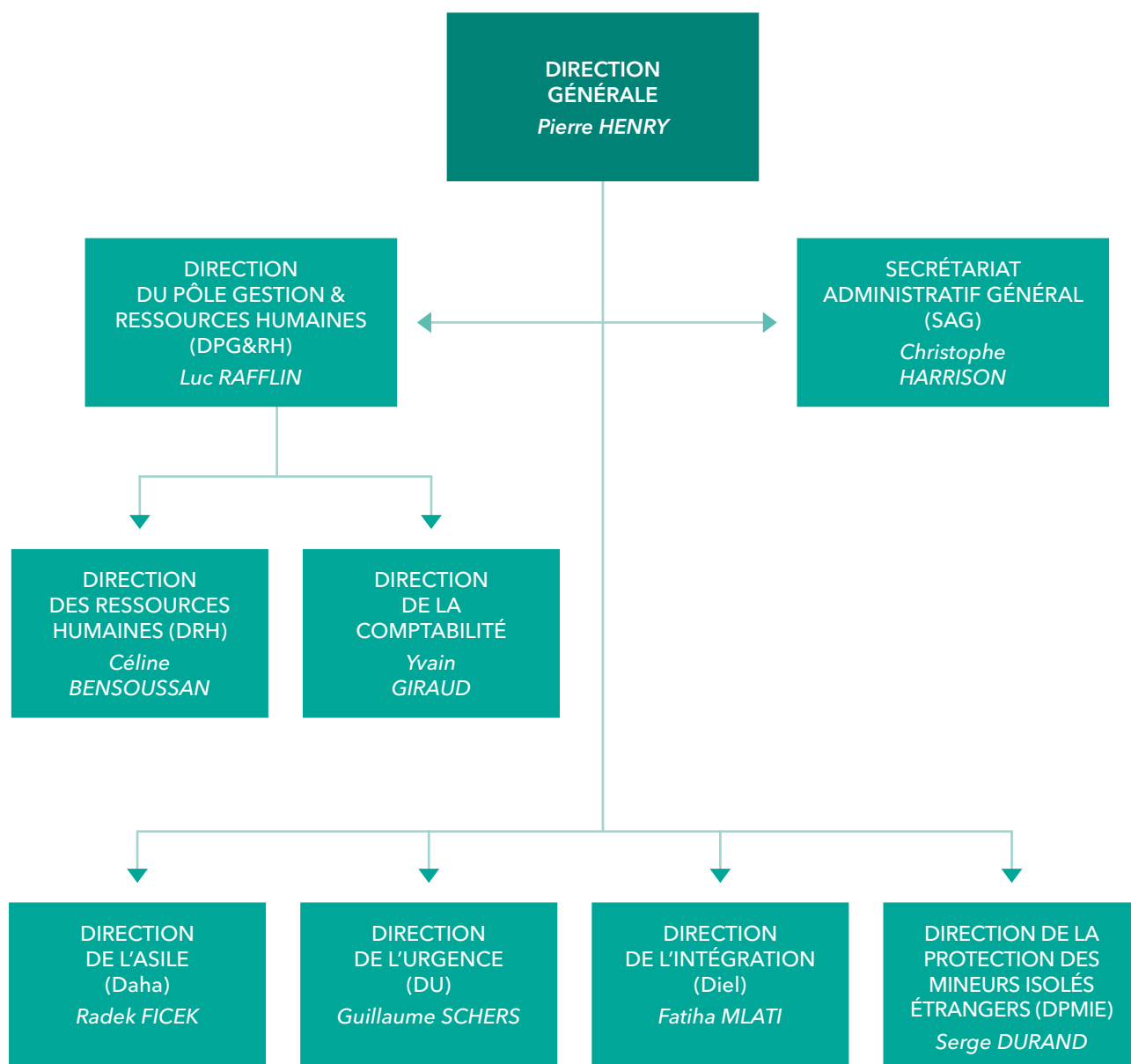
Le bureau est constitué des administrateurs suivants :

Jacqueline BENASSAYAG (Secrétaire générale)
Jean-Luc GONNEAU (Trésorier)
Chantal JOURDAN
Alain MONOD
Thierry LE ROY (Président)
Nicole QUESTIAUX
Frédéric TIBERGHIE

En 2017, le bureau s'est réuni à dix reprises, en présence de Pierre HENRY, directeur général.



LE COMITÉ DE DIRECTION DE FRANCE TERRE D'ASILE



Le Comité de direction exerce un rôle opérationnel d'application du projet associatif, des orientations et objectifs stratégiques définis par la Direction générale et les instances pour chacune des directions thématiques. Il est composé du Directeur général, du Directeur du pôle gestion et ressources humaines en charge des fonctions « supports » de l'association, du responsable du secrétariat administratif général, du Directeur de l'accompagnement et hébergement des demandeurs d'asile, du Directeur de l'urgence, de la Directrice de l'intégration par l'emploi et le logement, du Directeur de la protection des mineurs isolés étrangers, de la Directrice des ressources humaines et du Directeur de la comptabilité.

PARTIE II

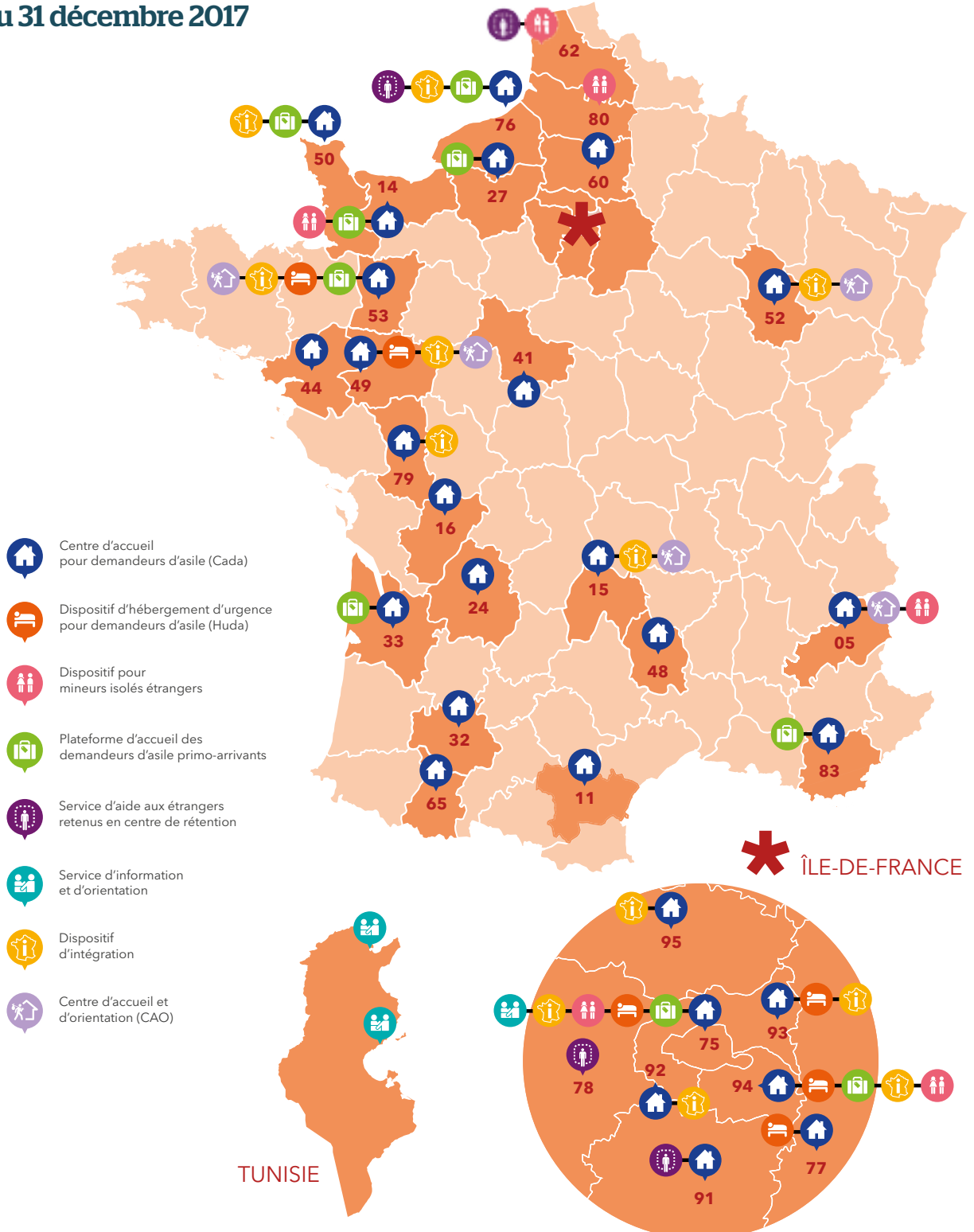
LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION EN **2017**



FRANCE TERRE D'ASILE

SUR LE TERRAIN

Au 31 décembre 2017





L'URGENCE ET LE PREMIER ACCUEIL

En 2017, la Direction de l'urgence a renforcé la stabilisation de son fonctionnement interne, en développant et pérennisant les activités de ses dispositifs. Elle pilote et accompagne les structures de premier accueil gérées par France terre d'asile et ajuste en permanence les procédures en vue de faire correspondre les missions de l'urgence aux besoins des usagers. De par son expertise elle répond aux appels d'offres publics et à divers appels à projets dans son domaine d'intervention.

La Direction de l'urgence (DU)

La Direction de l'urgence s'organise selon le schéma suivant : un Directeur thématique, un poste de chargé de mission, ce qui permet de cadrer sur le long terme l'orientation stratégique et les missions des équipes, sous l'autorité de la Direction générale de l'association.

La Direction de l'urgence s'est aussi développée comme un pôle central produisant une expertise sur des thématiques variées telles que les bonnes pratiques professionnelles, les besoins des demandeurs d'asile, ou encore l'actualité juridique et réglementaire du premier accueil. Son

expertise s'appuie notamment sur le recueil et l'analyse des données du terrain.

L'harmonisation des procédures et des bonnes pratiques professionnelles des différentes structures a été l'un des objectifs principaux de l'année. Pour cela, la Direction de l'urgence a instauré des outils tels que le guide des procédures, les lettres thématiques et lettres mensuelles. Elle a également édité un guide à destination des bénévoles de l'association, mis à jour des documents de communication destinés aux usagers, proposé une formation sur le règlement Dublin et ses pratiques locales, actualisé quotidiennement sa page intranet, ou encore créé un outil de

centralisation des données statistiques de ses dispositifs. Elle a également organisé des groupes de travail afin de développer une réflexion sur des thématiques comme le traitement de la violence, la sécurité des établissements ou les vulnérabilités du public pris en charge.

La Direction de l'urgence coordonne les dispositifs suivants :

- Les plateformes d'accueil des demandeurs d'asile (**Pada**)
- Les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (**Huda**)
- Les centres d'accueil et d'orientation (**CAO**)
- Les services d'aide aux étrangers retenus (**Saer**)
- La **maraude** migrants 75
- Le **Kiosque** de Paris

Les activités des dispositifs d'urgence

Les plateformes d'accueil des demandeurs d'asile

Le travail des plateformes d'accueil des demandeurs d'asile est aujourd'hui encadré par un marché public contracté avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), établissement public national à caractère administratif (EPA). En vertu de ces dispositions, l'activité d'une Pada s'articule autour du pré-accueil, c'est-à-dire l'aide à l'enregistrement des demandes d'asile, de l'accompagnement social et administratif qui implique notamment la domiciliation, l'orientation vers des aides et des hébergements d'urgence, l'accès aux droits sociaux et l'aide à la constitution du dossier de demande d'asile envoyé à l'Ofpra. L'année 2017 a été marquée par la fermeture de la plateforme de Calais le 28 février ainsi que celle du guichet asile de la préfecture. Les demandeurs d'asile du Pas-de-Calais doivent désormais se déplacer à Lille pour engager leur procédure. L'accès des demandeurs d'asile à la plateforme de Lille reste très limité. Même si les associations sont toujours présentes sur place pour faire de l'information et de l'aide juridique, très peu de personnes en bénéficient.

En 2017, les plateformes d'accueil ont tenté de répondre à la crise migratoire tout en gérant une pénurie de rendez-vous au guichet unique (Guda) dans les différentes préfectures. Le délai prévu par la loi est de trois jours après l'enregistrement en

Pada, mais dans les faits certains demandeurs d'asile ont attendu jusqu'à 4 mois sur certaines plateformes. D'après l'instruction ministérielle du 12 janvier 2018 relative à la réduction des délais d'enregistrement des demandes d'asile aux guichets uniques, des mesures effectives vont être mises en place pour tendre réellement vers un délai de 3 jours d'ici la fin de l'année 2018.

France terre d'asile parvient à développer une expertise de plus en plus pointue, notamment à travers différentes études, comme celle réalisée par l'équipe de la maraude dans la file d'attente de la Pada de Paris située sur le boulevard de la Villette, permettant ainsi d'avoir une meilleure connaissance du public. Toutefois, on observe toujours un manque de données sociologiques et médicales dont le croisement pourrait permettre de mieux orienter les demandeurs d'asile, notamment les personnes les plus vulnérables, vers les dispositifs adaptés.

En 2017, France terre d'asile a géré 10 plateformes : Caen, Paris, Rouen, Créteil, Saint-Lô, Laval, Évreux, Bordeaux, Toulon et Calais fermée en février 2017.

Les Pada de France terre d'asile ont contribué à l'enregistrement de 27 704 personnes souhaitant déposer une demande d'asile sur la totalité de l'année 2017. Le nombre d'enregistrements a eu tendance à se stabiliser tout au long de l'année, et ce pour l'ensemble des dispositifs. Cependant on constate une baisse de 5% par rapport à 2016, due à la fer-

meture de la plateforme de Calais. Le nombre de personnes domiciliées dans nos plateformes s'est lui aussi équilibré : la file active totale s'élevait à 22 056 personnes au 31 décembre 2017 contre 21 115 au 31 décembre 2016.

Les plateformes de France terre d'asile ont permis d'accompagner en 2017 :

- 5 865 demandeurs d'asile pour leur dossier de demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra);
- 2 993 demandeurs d'asile pour l'obtention de l'aide juridictionnelle auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA);
- 16 981 demandeurs d'asile dans leur demande de couverture médicale universelle (CMU) ou d'aide médicale d'État (AME);

La Direction de l'urgence a acquis une réelle expertise dans la mise en œuvre des prestations de premier accueil des demandeurs d'asile de l'Ofii, en réalisant, au sein des plateformes qu'elle gère, l'intégralité des prestations contenues dans le référentiel du marché.

Depuis la fin de l'année 2017, France terre d'asile a obtenu le marché public de la plateforme de Nantes et de La Roche-sur-Yon qui ont ouvert leurs portes au début de l'année 2018, ainsi que les plateformes d'Angers et du Mans dont la gestion est sous-traitée par l'entreprise CVH.

“

En 2017, les Pada de France terre d'asile ont contribué à l'enregistrement de 27 704 personnes souhaitant déposer une demande d'asile.

”

L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile a pour fonction de mettre à l'abri un public ayant un besoin particulier d'attention. Ainsi, les demandeurs d'asile isolés ou en famille considérés comme vulnérables peuvent se voir proposer une place par l'Ofii. C'est ce dernier qui décide depuis le 1er novembre 2015 de procéder à une orientation directive du demandeur d'asile vers un hébergement d'urgence (en Huda ou en CAO) ou un Cada, si des places sont disponibles. Les dispositifs d'urgence sont aussi aptes à fournir un accompagnement administratif et social pour les démarches des demandeurs d'asile qui en auraient besoin.

Les Huda de France terre d'asile sont présents à : Melun (77), Saint-Denis (93), Créteil (94), Angers (49), en Mayenne (53), et à Paris (75), et disposent de 798 places en 2017, ce qui représente une baisse de 3% par rapport à l'année précédente.

Les centres d'accueil et d'orientation

Les centres d'accueil et d'orientation ont été créés par instruction inter-

ministérielle du 9 novembre 2015, complétée par les instructions du 7 décembre 2015 et du 29 juin 2016. Ceux-ci ont été créés pour accueillir les habitants des camps de Calais (démantelés dans la semaine du 24 octobre 2016) et de Stalingrad à Paris (démantèlement du 4 novembre 2016). Les cinq centres dont France terre d'asile s'était vu confier la gestion administrative et logistique en 2016, Chaumont, Aurillac, Laval, Gap et Angers, ont continué leur activité au cours de l'année 2017. 25 places y ont été créées en 2017 sur un total de 268 places disponibles sur le territoire.

À la fin de l'année 2017, deux conventions n'ont pas été renouvelées pour l'année suivante, à savoir celles des sites de Chaumont et de Laval, et seulement trois centres d'accueil et d'orientation restent ouverts au début de l'année 2018.

Comme dispositifs d'urgence sociale, les CAO au même titre que les Huda sont intégrés à la Direction de l'urgence, mais l'utilisation qui en est faite aujourd'hui ne correspond pas à leur vocation première. Ceux-ci ont pour fonction d'héberger en urgence les personnes vulnérables en attendant qu'elles puissent être redirigées

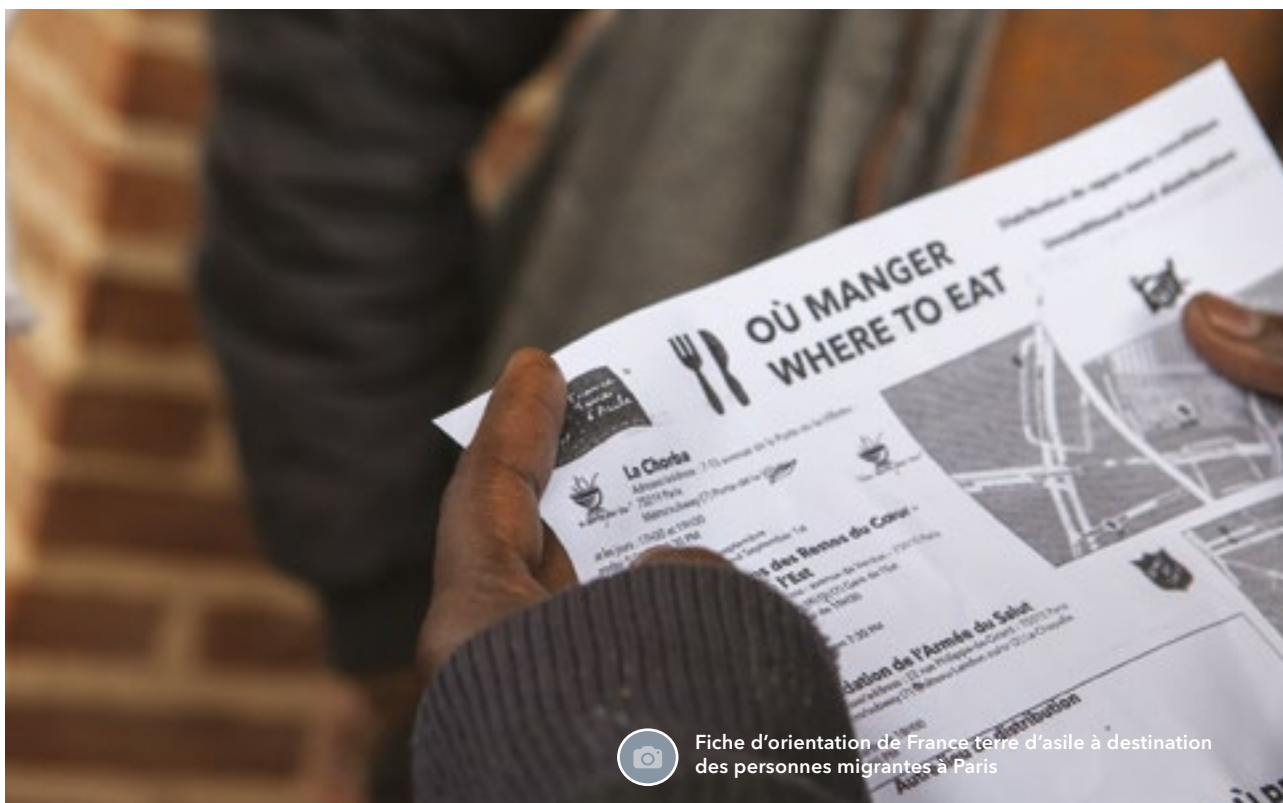
vers un Cada ou, pour celles qui ne sont pas demandeuses d'asile, vers un dispositif de droit commun.

Le manque de place en Cada a transformé les lieux d'urgence et de transit que sont les Huda et les CAO en des solutions de longue durée. Or, ceux-ci ne sont pas adaptés à cet usage. Le nombre de statutaires vivant dans les hébergements d'urgence augmente, tandis que l'on constate qu'il n'y a aucune ouverture de nouvelles places. Par exemple, plus d'une personne sur cinq hébergée au sein du dispositif d'hébergement pour adultes isolés (Huda de Paris) possède déjà un statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection internationale. Si les salariés sont capables d'accompagner les usagers, ils n'ont pas les moyens de faire sortir les usagers statutaires dans des conditions acceptables.

Il s'agira donc en 2018 d'améliorer la situation dans laquelle se trouvent les dispositifs d'urgence à travers une interrogation sur notre fonctionnement et sur les outils spécifiques (organisation de journées d'échanges des pratiques, réalisation d'un guide des procédures, installation d'un nouveau système d'information, analyse des pratiques, etc.).



Plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile de Créteil



© Sonia Kerlidou



Fiche d'orientation de France terre d'asile à destination des personnes migrantes à Paris

Le Kiosque

L'année 2017 a été marquée, notamment, par une application plus stricte et contraignante du règlement Dublin III. Il vise à déterminer l'État responsable d'une demande d'asile et permet les transferts desdits demandeurs vers d'autres pays européens. En effet, les personnes accompagnées par le Kiosque relèvent pour 52% d'entre elles de la Procédure Dublin, ce qui confère au Kiosque une expertise solide sur cette thématique.

Dans le contexte contraignant et complexe que représente la procédure Dublin, le Kiosque a assumé son rôle d'observatoire de l'évolution de la loi et de la pratique administrative. Dans le cadre de son accompagnement juridique, le Kiosque a accompagné des personnes en procédures Dublin dans le dépôt de recours devant le tribunal administratif, aboutissant à l'annulation d'arrêtés de transfert (33%), et également en saisissant directement les autorités préfectorales dans le cadre de recours gracieux auprès de la préfecture.

Les activités du Kiosque se répartissent entre :

- l'accueil du public : 7 357 passages dans l'année
- et l'accompagnement juridique et social : 350 personnes accompagnées dans l'année, 857 entretiens juridiques réalisés, et 651 entretiens sociaux.

La maraude migrants 75

En 2017, 981 personnes ont été accompagnées par l'équipe de la maraude, contre 284 en 2016. Cette forte augmentation s'explique en partie par la modification des modalités de calcul ainsi que par l'augmentation de la qualité des accompagnements réalisés.

Au cours de l'année 2017, des documents d'orientations sociale et administrative spécifiques aux situations des migrants sans domicile fixe à Paris ont été élaborés, traduits en 7 langues et distribués auprès des personnes rencontrées.

France terre d'asile a également développé des outils d'évaluation des situations permettant notamment une identification de qualité des personnes en situation de vulnérabilité. Ces situations font alors l'objet de signalements ou d'orientations prioritaires au sein des structures partenaires. Des liens privilégiés ont donc été constitués avec de nombreuses structures afin de permettre, lorsque cela est possible, de mettre à l'abri les personnes en situation de vulnérabilité.

Des accompagnements physiques sont également organisés pour certaines démarches ou auprès de certains partenaires lorsque cela est nécessaire. ■





L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

En 2017, France terre d'asile a décidé de renforcer le pilotage de la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha) en créant trois directions régionales : Île-de-France, Grand Ouest et Grand Sud. Les directions régionales viennent en appui aux directeurs d'établissements et ont pour objectif de faciliter la transmission des savoir-faire aux nouveaux directeurs d'établissements.

La Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha)

La création de nouvelles places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile

Durant 2017, l'association a continué l'ouverture de nouvelles places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) avec 63 places créées à la fin du second semestre 2017 sur la région de la Nouvelle Aquitaine (Bègles - 16 places), l'Occitanie (Auch - 40 places) et de l'Île-de-France (Sarcelles - 7 places). La capacité d'hébergement en Cada est ainsi passée de 4522 places en 2016 à 4585 places en 2017 et en y incluant le centre de transit de Créteil, à 4665 places.

L'harmonisation des outils

La Daha a finalisé l'harmonisation des outils mis à disposition de ses centres afin de prendre en compte les changements impulsés par la réforme et les doter de procédures internes pour garantir la qualité de l'accompagnement des 7464 demandeurs d'asile hébergés en Cada. Ainsi, le guide de procédures des Cada a été mis à jour dans son intégralité et présenté aux responsables des centres d'accueil.

La Direction a aussi élaboré un guide pratique des intervenants sociaux aide aux dossiers afin de clarifier les

lignes directrices de leurs missions centrées sur l'accompagnement juridique au niveau de l'Ofpra, puis en lien direct avec l'avocat désigné par le bureau d'aide juridictionnelle de la CNDA en cas de recours.

Les projets européens

La Daha, en tant que Centre de ressources et d'expertise, s'est investie dans les projets européens «Time for Needs» et «STEP».

France terre d'asile mène depuis 2008 des actions auprès des personnes souffrant de trouble de stress post-traumatique. Le projet «Time for Needs» débuté en mars 2016, s'inscrit dans la poursuite de cet engagement aux côtés de 7 partenaires européens et traduit la volonté de France terre d'asile d'assurer un accompagnement global des demandeurs d'asile, en prenant notamment en considération leur bien être psychologique. Grâce à ce projet, les travailleurs sociaux sont désormais dotés d'un questionnaire aux fins d'évaluer et de répondre au mieux aux besoins spécifiques des usagers victimes de psycho traumatismes. Le projet a été clôturé en octobre 2017 par une conférence réunissant les acteurs clés du secteur de la santé des demandeurs d'asile.

«STEP» Sustainable integration of Trafficked human beings through proactive identification and Enhanced Protection (Intégration durable des victimes de traite des êtres humains par une identification proactive et une protection renfor-

cée), projet en partenariat avec la Croix-Rouge britannique, croate et hollandaise, a démarré en mars 2017 et concerne l'identification et l'intégration durable des victimes de traite d'êtres humains. En France, le projet est spécialisé sur l'identification des victimes de traite dans les établissements de France terre d'asile recevant du public. Ainsi, un groupe de travail a été organisé en décembre, pour sensibiliser les travailleurs sociaux à cette thématique et élaborer un guide d'aide à l'identification. La suite du projet sera concentrée sur la formation des travailleurs sociaux afin que l'association joue un rôle actif dans l'identification, l'orientation et la protection des victimes de traite en France.

Les activités des centres d'accueil pour demandeurs d'asile

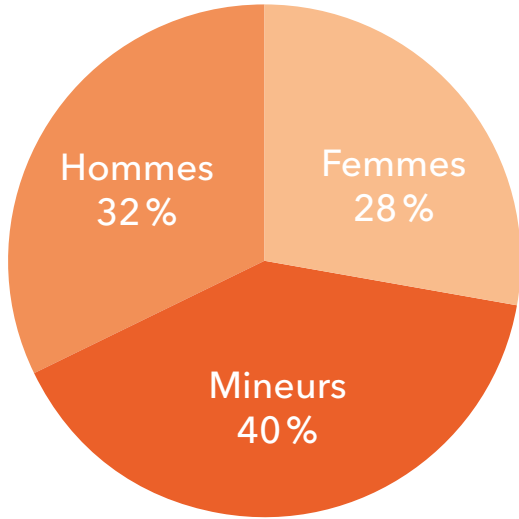
Les Cada de France terre d'asile sont soumis au respect des contraintes réglementaires liées à l'accueil et à l'hébergement des demandeurs d'asile :

- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement
- Charte de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés
- Ouverture des droits sociaux et juridiques

Ces missions fondamentales des Cada s'adaptent à la diversité des usagers accueillis :

Répartition par genre et par âge des personnes présentes en 2017 en Cada

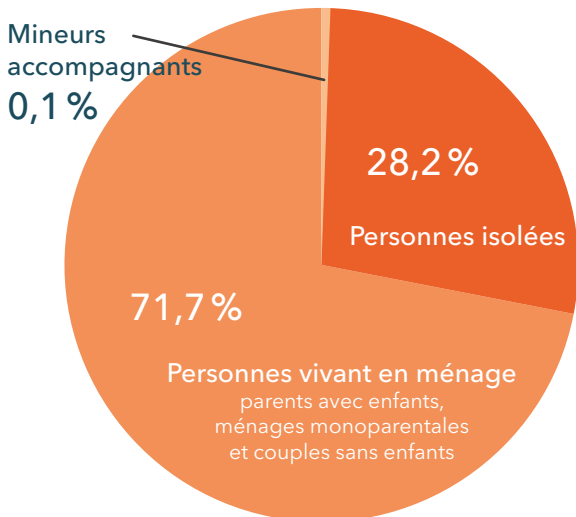
En 2017, les Cada de France terre d'asile ont accueilli 7 464 personnes (3 551 ménages), soit une augmentation de 7,5% par rapport à 2016. Les Cada ont effectué 3 275 entrées (1 598 ménages) en 2017.



Répartition par genre en 2017

Répartition des personnes accueillies par type de ménage

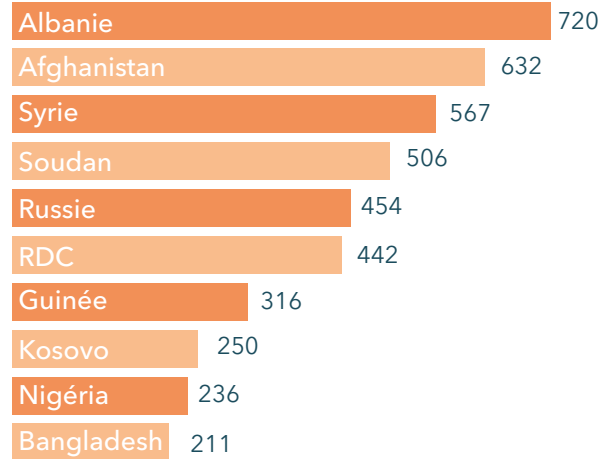
Parmi les 7 464 personnes accueillies en 2017, on comptabilise 2 103 personnes isolées et 5 361 personnes vivant en ménage. France terre d'asile s'adapte à la nouvelle typologie des flux migratoires, composés essentiellement de personnes isolées, via la poursuite du plan de transformation des places destinées aux familles en places pour des personnes isolées.



Répartition par type de ménage

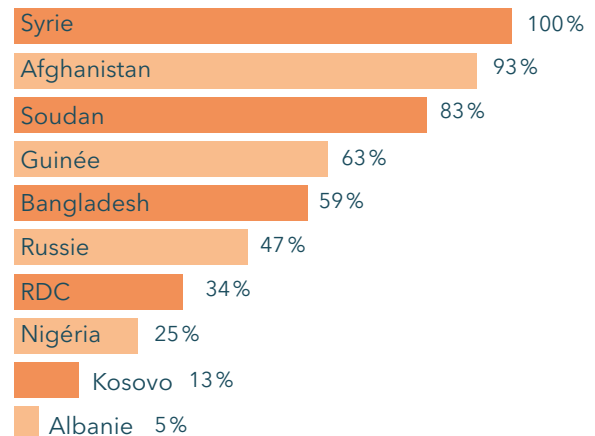
Répartition par nationalité des personnes présentes dans le Cada en 2017

En 2017, la principale nationalité des personnes hébergées en Cada était albanaise avec 720 personnes, suivi de l'afghane (632) et de la syrienne (567). Ces nationalités correspondent aux principaux flux de demandes d'asile au niveau national.



Répartition par nationalité en 2017

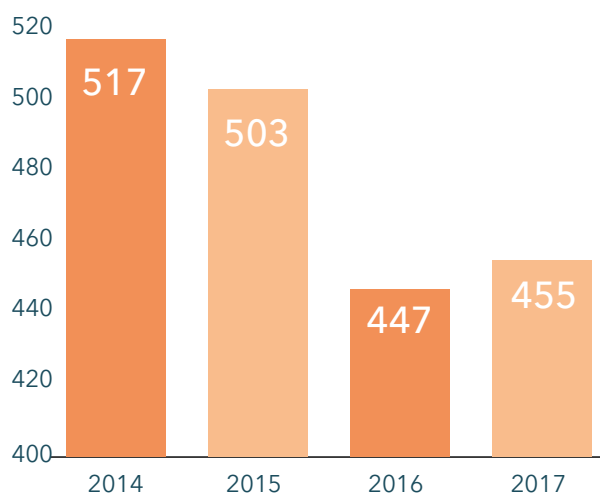
Parmi ces dix premières nationalités, le taux de protection varie grandement entre les Syriens qui ont tous obtenu la protection internationale et les Albanais dont seulement 5% ont été protégés en 2017. Cette variable nécessite une grande adaptation des intervenants juridiques dans la gestion de l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile et des intervenants sociaux dans l'accompagnement à l'autonomisation.



Taux de reconnaissance (statut et protection subsidiaire) parmi les 10 principales nationalités

La durée moyenne de séjour en Cada en 2017

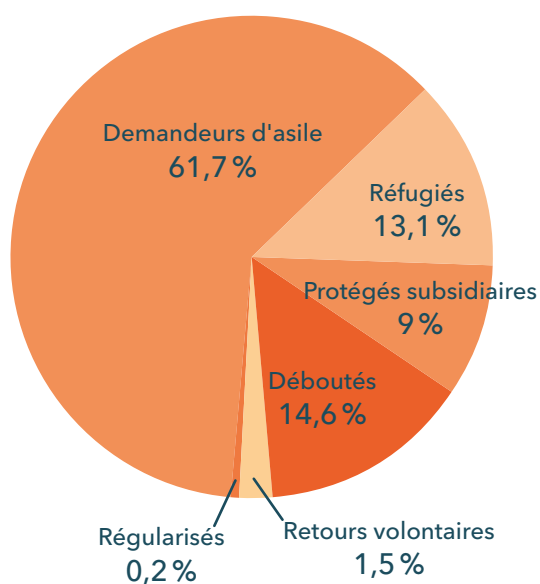
La durée moyenne de séjour en Cada est d'environ 1 an et 3 mois en 2017 et est en quasi-constante diminution depuis 2014, en lien avec la réduction du temps de procédure de la demande d'asile.



Évaluation de la durée moyenne du séjour

La diversité des statuts administratifs des personnes hébergées

Dans les Cada de France terre d'asile, en 2017, il y avait 62% de demandeurs d'asile, 22% de statutaires (réfugiés et protégés subsidiaires) et 15% de déboutés. Les Cada s'adaptent ainsi à la prise en charge des personnes hébergées en fonction de l'évolution de leur statut administratif.



Répartition par statut administratif

L'accompagnement des demandeurs d'asile

Malgré les impacts de la réforme de l'asile de 2015, France terre d'asile veille à maintenir un accompagnement individualisé et de qualité en Cada. Cet accompagnement se décline par la prise en charge par une équipe pluridisciplinaire.

L'accompagnement juridique et administratif

L'accompagnement juridique et l'aide à la constitution des dossiers de demande d'asile sont des éléments-clés de la qualité de la prise en charge en Cada. En 2017, nos centres ont ainsi constitué des dossiers de demande d'asile auprès de l'Ofpra pour un total de 540 personnes. De plus, sur l'année 2017, 407 personnes ont formé un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) grâce à l'assistance des intervenants sociaux «aide au dossier».

Ce suivi juridique assure une plus grande chance d'attribution d'une protection internationale aux personnes prises en charge dans nos Cada.

En effet, le taux de reconnaissance de nos centres est de près de 52,22% en première procédure (hors réexamens): 39,07% des résidents ont obtenu une protection à l'Ofpra et 35,48% à la CNDA. Il est important de souligner que le taux de reconnaissance de nos centres est supérieur au taux national moyen de reconnaissance (36% en 2017).

L'accompagnement social

En plus du suivi administratif, les demandeurs d'asile bénéficient d'un suivi social et sanitaire dès leur entrée en Cada. L'équipe du Cada s'assure de l'ouverture effective des droits acquis et de la régularisation de la situation si nécessaire. En matière de santé, le Cada accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches de soin et de prévention, et règle les éventuelles difficultés d'accès aux soins.

L'éducation des enfants entre six et seize ans hébergés au Cada étant gratuite et obligatoire, l'équipe est chargée d'aider les familles dans les démarches d'inscription scolaire. Les Cada de France terre d'asile encouragent également la scolarisation des plus de seize ans, ainsi que le développement de la formation professionnelle des usagers.

L'accompagnement vers l'autonomie

La qualité de l'accompagnement France terre d'asile se distingue par l'importance accordée au projet global d'animation et d'autonomisation (PGAA). L'objectif est de favoriser l'autonomisation de la personne et d'encourager son insertion sociale et professionnelle. Ces actions d'autonomisation s'organisent autour de l'apprentissage de la langue française ou de son renforcement, de la socialisation, de la facilitation des mécanismes d'intégration, d'insertion, ou encore d'acquisition de compétences.

L'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion est aussi une nécessité pour préparer au mieux la sortie des dispositifs de demande d'asile et donner aux résidents tous les outils facilitant leur vie après la sortie du Cada.

Des partenariats innovants ont vu le jour dans nos Cada, comme celui qui a permis la mise en place du projet pilote de l'association « Du pain et des roses » qui agit pour l'inclusion sociale des femmes demandeuses d'asile dans les Cada des Hauts-de-Seine. Le projet avait pour but d'organiser plusieurs ateliers de création de bouquets de fleurs et de permettre aux participantes de consolider leurs compétences professionnelles, d'en développer de nouvelles et de s'épanouir dans un cadre réconfortant et

sociable. Ainsi, formées par des fleuristes bénévoles, les participantes ont été initiées aux différentes techniques d'art floral.

La démarche qualité

France terre d'asile s'engage à évaluer de manière quantitative et qualitative son action au sein des centres d'accueil. En accord avec les recommandations formulées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm), nos Cada rédigent un projet établissement et un rapport d'activité annuel.

Des évaluations internes et externes sont menées à échéances régulières et des indicateurs de pilotage sont fournis par notre base de données Asylweb.

La qualité de l'accompagnement en Cada passe également par un appui aux professionnels des centres. Les Cada organisent pour leurs employés des sessions collectives d'analyse des pratiques professionnelles pour capitaliser les bonnes pratiques et partager les expériences vécues. Aussi les directeurs des Cada ont commencé en 2017 leur analyse des pratiques professionnelles.

La Daha organise également des journées d'échanges des pratiques professionnels inter Cada afin de renforcer les compétences des équipes des centres. ■

L'ouverture vers l'extérieur des Cada

Les résidents sont encouragés à s'ouvrir vers l'extérieur et à s'engager dans des activités externes au Cada, grâce notamment au tissu associatif local. De nombreuses initiatives créatrices de liens sociaux avec les habitants ont vu le jour dans nos Cada, comme le partenariat avec l'association Greeters-Parisiens d'un jour. Le Cada de Créteil a ainsi organisé avec l'association Greeters des balades dans différents arrondissements de Paris. Le principe de ce partenariat : un habitant d'un quartier de Paris se porte bénévole pour faire visiter son quartier à des demandeurs d'asile accueillis au Cada de Créteil.



Dans nos centres d'accueil pour demandeurs d'asile, de nombreux projets permettent d'initier le processus d'intégration et de favoriser l'insertion des personnes réfugiées



L'INTÉGRATION DES BPI* ET DES MIGRANTS

L'année a été marquée par la création de trois nouveaux établissements dédiés à l'hébergement et à l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) à Angers (60 places), Chaumont (50 places) et Rouen (70 places). Ainsi, le nombre total des places au sein des établissements pérennes s'élève à 939 places, contre 759 en 2016, soit une hausse de 19,16%.

La Direction de l'intégration par l'emploi et le logement

La création de places d'hébergement et le développement de nouveaux projets

Dans le cadre de la nouvelle campagne d'appel à projet relatif à la création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH), France terre d'asile a déposé 2 projets d'extension (Angers et Rouen) et 4 projets de création (Gap, Laval, Paris, Saint-Lô, Toulon). 3 projets de création ont été retenus (Gap, Laval et Saint-Lô) et une extension (Angers) pour une capacité totale de 187 places pour une mise en œuvre prévue sur 2018. La Direction de l'intégration a été très mobilisée afin de donner de l'essor au projet, triennal, intitulé « France accueil accompagnement réinstallés » (Faar), lancé à l'autonomie 2016, avec le soutien du Fonds asile migration intégration (Fami) et du ministère de l'Intérieur, afin de répondre aux engagements et objectifs de la France pris en matière de réinstallation. Son démarrage a été freiné par des réticences locales en raison d'une forte mobilisation des territoires pour répondre à différents défis. En 2017, 202 personnes ont pu être accueillies. De multiples réunions à l'échelle nationale et locale ont été organisées afin d'en faciliter la mise en œuvre. La fin d'année a été marquée par une demande du ministère de l'Intérieur d'accentuer la réalisation de ce projet par l'étude de la création de dispositifs complémentaires intégrant l'hébergement de transition avec l'accès par le biais de l'intermédiation locative d'un logement pérenne.

Le travail en réseau et le partenariat

Le travail en réseau et le partenariat sont des axes importants permettant d'élargir le champ des possibles pour le public bénéficiaire de nos actions. Il s'effectue soit dans le cadre du travail quotidien en proximité par les chargés d'insertion, soit par l'expérimentation ou la mise en place de conventions.

L'expérimentation introduite en 2015 d'un module de sensibilisation à la **création d'activité ou d'entreprise**

Les principaux axes d'intervention de la Direction de l'intégration se déclinent comme suit :

●
Gestion des dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration avec hébergement

●
Animation et coordination de réseaux de professionnels en charge de l'inclusion et de l'intégration : diffusion des bonnes pratiques, développement et mutualisation des partenariats

●
Gestion des dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration sans hébergement

●
Animation de programmes transversaux, leviers d'inclusion et d'intégration : insertion par la mobilité géographique (Clef de France) - parrainage citoyen (Duos de demain)

●
Amélioration **de la connaissance sur les publics** cibles et **diffusion de l'expertise** sur le champ de l'inclusion et de l'intégration

●
Coordination de la question du **genre** et de **promotion de l'égalité des sexes et des valeurs républicaines**

* Bénéficiaires d'une protection internationale

avec le concours de l'association Pivot a été renouvelée. Cet axe a également fait l'objet d'une première participation au programme mis en place par l'association, les Entrepreneuriales, qui promeut l'entrepreneuriat auprès de jeunes à partir d'une approche terrain et de découverte de la création d'entreprise dans le cadre d'un parcours d'une durée de 4 mois et demi.

Les diverses collaborations développées à l'échelle nationales dans le champ de l'accès à l'emploi (Ardeur, Face, Franprix, Uniqlo, Crepi IDF, Face, Zara...) et de la formation (Afral, Crepi IDF, Cefil, Réussir moi aussi...) ont permis de diffuser au réseau insertion **240 offres d'emploi et 221 offres de formations**. Par ailleurs, un travail de coordination et d'information sur le dispositif **Hope** a été réalisé. 150 réfugiés ont été orientés, 10 ont pu finalement intégrer les sessions ouvertes à l'autonome 2017 en Île-de-France. Par ailleurs, sur différents territoires et tout particulièrement Paris, il a été possible d'expérimenter l'accès des réfugiés de moins de 25 ans au parcours de la **Garantie jeunes**.

Le partenariat lié au programme d'insertion par la **mobilité géographique** nommé **Clef de France** a été renforcé auprès des prescripteurs, notamment d'Île-de-France avec l'Ofii 93 et les PSA de Paris, mais également avec les structures des opérateurs suivant : Casp 75, COS des Sureaux 93, Habitat et Humanisme 77, Groupe SOS 75, Croix-Rouge 94 etc. L'ensemble des partenariats mobilisés à Paris et en régions ont permis à 213 personnes soit 94 ménages de s'installer sur des territoires offrant un cadre de vie réunissant les conditions de leur intégration.

L'organisation d'un séminaire à destination des cadres

Outre les réunions, le suivi des activités à partir de différents supports et des points de pilotage effectués avec les chefs de services et directeurs d'établissements, la Direction de l'intégration a organisé avec le concours de la direction générale de l'école, un séminaire d'information et d'échange sur le contenu de la formation initiale des travailleurs sociaux. L'objectif était de renforcer les processus d'identification des compétences métiers.

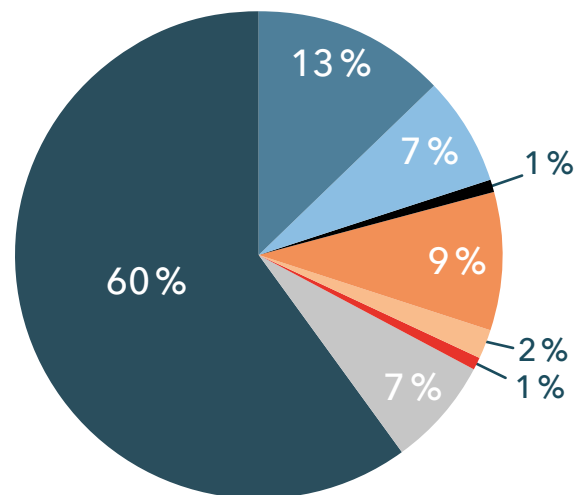
Les activités des dispositifs dédiés à l'inclusion et l'intégration

Les principales caractéristiques du public accueilli

- Plus de 4 000 bénéficiaires accueillis tous dispositifs confondus ;
- Près de 90% des actions sont destinées exclusivement aux bénéficiaires d'une protection internationale ;
- 5 établissements sur 7 sont dédiés exclusivement à l'ac-

cueil de bénéficiaires d'une protection internationale. Un établissement « programme d'autonomisation des régularisés de l'asile » (Para) s'adresse à d'autres catégories de primo-arrivants (parents d'enfants français, droit au séjour au titre de la vie privée et familiale, parents d'enfants réfugiés au titre du risque d'excision, victimes de la traite des êtres humains etc.). Un établissement (Résidence sociale Port royal) accueille toutes les catégories de migrants ;

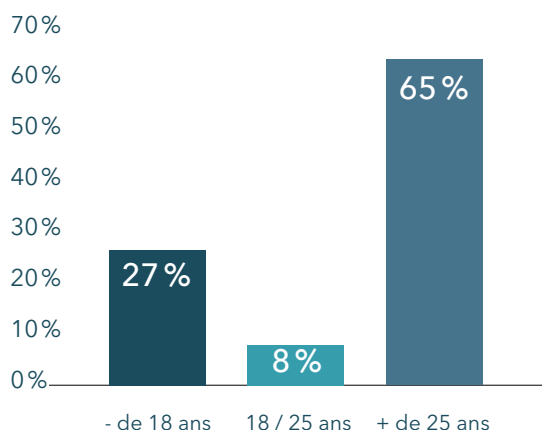
- Une majorité de femmes cheffes de familles monoparentales dans les dispositifs accueillants des migrants de droit hors bénéficiaires d'une protection internationale ;
- Une majorité d'hommes isolés sur les dispositifs d'accompagnement sans hébergement ;



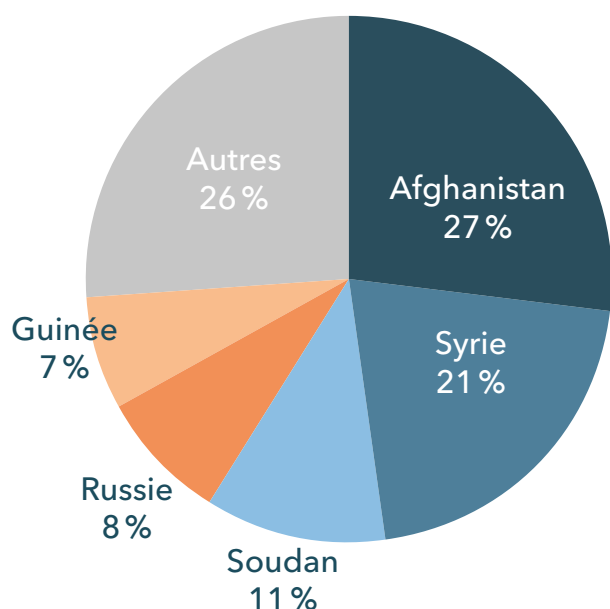
- Isolés + 25 ans
- Couples avec 1 à 2 enfants
- Couples avec 3 et 4 enfants
- Couples avec 5 enfants et +
- Parents avec 1 à 2 enfants
- Parents avec 3 à 4 enfants
- Couples sans enfant
- Isolés (moins de 25 ans)

- Une croissance du nombre de personnes en situation de vulnérabilité (maladies graves, pathologies physiques et mentales, addictions etc.) au sein des dispositifs d'accompagnement avec hébergement ;

- Une moyenne d'âge qui se maintient dans la fourchette des 30-40 ans



- Une répartition par nationalité qui reste stable.



L'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires

L'accompagnement vers l'autonomie vise à prévenir l'exclusion sociale et professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants de droits. Ainsi, tout au long de l'exercice, cet objectif a été poursuivi à travers :

- La mise en place d'actions d'autonomisation à visée pédagogique,
- Un travail de préparation à la sortie des structures d'hébergement à partir de la mise en place d'un projet d'autonomie personnalisé comprenant notamment l'information et l'accompagnement dans l'accès effectif aux droits civils et sociaux, l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle ;

- La mise en réseau avec les services spécialisés de l'action sociale du droit commun, avec les dispositifs spécifiques et l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de la formation, de l'emploi et du logement nationaux et/ou locaux.

Les modalités de l'accompagnement vers l'autonomie ont été déclinées à partir d'entretiens en interface, de visites sur les lieux d'hébergement, d'ateliers thématiques, d'accompagnements physiques auprès de différents structures et organismes, de participation à diverses manifestations mais aussi de sorties culturelles, de découvertes du territoire, de rencontres entre anciens/nouveaux bénéficiaires.

La gestion du parc d'hébergement et d'intermédiation locative

Le travail effectué en matière de gestion locative répond à la nécessité de se porter garant de la qualité du parc locatif utilisé, des conditions générales d'hébergement des ménages accueillis et de maîtrise des coûts. À l'exception de la Résidence sociale Port Royal qui offre un hébergement en collectif, la formule de prise en charge retenue est celle du logement en diffus, en partagé le plus souvent. Ainsi plus de 250 logements, tous dispositifs intégration confondus, ont été mobilisés en 2017. Une structure, le dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS), a tout particulièrement effectué un important travail de prospection et de captation de logements afin de réadapter son parc. En effet, sur ce dispositif la part d'isolés est croissante depuis ces 5 dernières années, mais a encore été accentuée en 2017. Ils représentent 79% des ménages entrés en 2017 contre 58% en 2016. Le parc locatif du dispositif a ainsi été considérablement adapté en 2017 pour être le plus en cohérence possible avec le profil et les besoins des personnes accueillies. Son implantation a notamment été resserrée sur les territoires offrant le plus de débouchés en matière d'insertion professionnelle. Par ailleurs, les dispositifs dédiés à la réinstallation (programme temporaire et permanent) ont poursuivi le développement du partenariat dans le cadre de l'intermédiation locative avec le recours au bail glissant.

Le développement de passerelles avec la société civile

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut des relations internationales et stratégiques (Iris) et la Fédération française de badminton, les services et établissements de la Direction de l'intégration ont participé à l'expérimentation d'une action de parrainage sportif intitulée « **les volants de l'union** ». Il s'agissait de mettre en relation des bénéficiaires de la protection internationale, âgées de 22 à 35 ans, avec des étudiants de l'enseignement supérieur, via la pratique du badminton. Ainsi en mars 2017, des réfugiés, des étudiants de l'Iris Sup', et les partenaires sportifs de ce projet se sont retrouvés pour la soirée de lancement. Elle a été l'occasion d'initier les participants à la pratique du badminton, d'identifier les bénéficiaires



Le chef syrien Mohammad Elkhaldy cuisine avec le chef français Stéphane Jégo dans la cadre du Refugee Food Festival organisé par le HCR

souhaitant poursuivre le programme et de constituer les premiers binômes. Par la suite, ce sont près d'une vingtaine de binômes répartis dans des clubs de badminton partenaires qui se sont lancés dans le programme et pratiquent ce sport ensemble chaque semaine.

Par ailleurs, grâce à un don de la Ligue de football professionnel et le soutien de la CFDT Île-de-France, du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et de l'association Agora 21, nous avons poursuivi l'opération de parrainage « **Duos de demain** » initiée en novembre 2015. Cette action a permis à des citoyens de parrainer des réfugiés et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire en vue de développer la langue française en partage, de découvrir et faire découvrir les environs et les activités socioculturelles existantes, et de favoriser la création d'un réseau de connaissances afin de permettre aux personnes réfugiées de sortir de l'isolement. En 2017, 99 duos ont été constitués, permettant à 121 personnes de bénéficier de l'opération de parrainage, incluant les membres de la famille des personnes parrainées. L'opération, qui était déjà opérationnelle en Île-de-France et à Caen, a été étendue aux villes de Romorantin et Vendôme. Enfin, deux sessions de sensibilisation sur l'asile et la protection internationale se sont tenues à destination des parrains et marraines.

L'appui technique, pédagogique et l'animation du réseau insertion

477 demandes d'information de particuliers, d'institutions ou encore de travailleurs sociaux portant sur l'ouverture des droits civils ou sociaux, l'accès au séjour, l'échange du permis de conduire, le regroupement et le rapprochement familial, la formation, l'emploi ou le logement ont été traitées ; soit une augmentation de 39% par rapport à 2016, dont **329** dans le cadre de la « **Hotline intégration** » mise en place dans le cadre du projet européen Reloref.

195 chargés d'insertion se sont inscrits au groupe de discussion « **Google groupe insertion** ». Ils ont pu lancer et alimenter le débat autour de **85 sujets de discussions**, soit une moyenne de 7 discussions par mois. Les trois principaux thèmes ayant fait l'objet de discussion concernent les droits CAF, les démarches en Préfecture ou encore la réunification familiale.

3 réunions d'échanges des pratiques d'une durée de 4 jours ont été organisées. Au-delà de l'actualité du secteur, les échanges ont porté sur l'interculturalité dans le travail social, sur l'intervenant social face aux risques psychiques, sur le soutien à la parentalité dans l'accompagnement social. Elles ont réuni **86 participants** et **9 intervenants extérieurs** de **8 organismes** (dispositif Elan du Samu Social de Paris, Elan interculturel, Centre de soins Primo Levi, association Migration Santé, Adric, Réseau d'écoute, d'aide et d'accompagnement des Parents 95, école des parents et des éducateurs 76, protection maternelle infantile 93). En parallèle, **6 modules d'immersion** d'une durée de 3 jours au sein des services de la Direction ont été organisés à destination de **45 chargés d'insertion nouveaux entrants**.

5 foires aux questions portant sur les thèmes de la garantie Visale, du logement social, du Locapass, du contrat d'intégration républicaine et du RSA ont été diffusées au réseau insertion ainsi que **9 notes d'analyse**. Les sujets traités concernaient l'accord pour l'accès des jeunes réfugiés aux Foyers de jeunes travailleurs, l'accord cadre du 3 mai 2017 sur le dispositif Hope de l'Afpa, la note d'instruction du 18 janvier 2017 de la Cnaf, le Mooc de l'Afpa, les chiffres clés de l'asile et de l'intégration en 2016, l'évolution de l'asile entre 2011 et 2016, l'état des lieux du logement en Ile de France, le budget 2018 du BOP 104 « intégration et accès à la nationalité » et la note d'instruction ministérielle relative au relogement des réfugiés du 12 décembre 2017. ■



LA PROTECTION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

En 2017, France terre d'asile a poursuivi ses activités en matière de protection des mineurs isolés étrangers (MIE) dans un contexte en pleine évolution, marqué par une augmentation sans précédent des arrivées de jeunes en demande de protection (+ 85 % par rapport à 2016¹), tandis que le nombre de MIE pris en charge dans les dispositifs de protection de l'enfance a doublé².

Certains départements ont ouvert en urgence un nombre de places pour accueillir ces mineurs en 2017. 229 places supplémentaires ont été ouvertes dans nos établissements de mise à l'abri d'urgence et d'accompagnement pérenne. Cette augmentation du nombre de MIE prétendant à une protection a conduit les services de l'État à prendre en charge des arrivées sur certains territoires comme le Pas-de-Calais ou les Hautes-Alpes afin de parer à la saturation des dispositifs départementaux.

Ainsi, en fin d'année 2017, le lancement d'une mission d'expertise par le Premier ministre est venu reposer la question de l'organisation du dispositif national d'accueil et d'évaluation des MIE, interrogeant notamment la répartition des responsabilités entre l'État et les départements. France terre d'asile a apporté son expérience et son expertise aux débats.

La Direction de la protection des mineurs isolés étrangers (DPMIE)

Collection l'Essentiel « L'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France »

Le numéro 1 de la nouvelle collection de publications « l'Essentiel » est paru en octobre 2017. Suite à l'adoption de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, la DPMIE a réalisé un travail de mise à jour de la brochure sur l'accueil et la prise en charge des MIE en France. Cette brochure, éditée en 2015, avait reçu le label du Défenseur des droits pour le 25^e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (Cide). Elle s'adresse à toute personne s'intéressant à la question des mineurs isolés étrangers et souhaitant acquérir une vision d'ensemble de la thématique.

Collection l'Essentiel : insertion professionnelle, suivi juridique et français langue étrangère (FLE)

L'un des objectifs de la DPMIE reste la consolidation et la visibilité de notre savoir-faire, à travers notamment la production de guides et outils thématiques. Les travaux réalisés dans le cadre de réunions transversales (FLE, juridique, et insertion professionnelle) feront l'objet de trois publications au cours de l'année 2018, afin de mettre en avant l'expertise développée par France terre d'asile sur la spécificité de la prise en charge des MIE.

Les ateliers socio-éducatifs

En 2017, la DPMIE a développé des supports harmonisés pour l'animation d'ateliers socio-éducatifs, d'information collective et de sensibilisation dispensés par nos équipes à destination des jeunes accueillis, de la mise à l'abri à l'accompagnement vers l'autonomie. Ces ateliers portent sur nombre de thématiques comme la citoyenneté, l'accès au séjour, comment faire ses courses, rédiger son cv, etc.

1 - Pour plus d'informations, voir la partie « Les temps forts » de ce rapport.

2 - Le nombre de MIE pris en charge dans les dispositifs de protection de l'enfance serait passé de 13 000 en 2016 à 25 000 en 2017 (estimations).

Selon les estimations de l'Assemblée des départements de France (ADF) : Rapport d'information de Madame Elisabeth Doineau et Monsieur Jean-Pierre Godefroy, fait au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, 28 juin 2017 « Mineurs non-accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe »

Les journées des professionnels de la DPMIE

Les journées des professionnels ont eu lieu les 20 et 21 décembre 2017, réunissant plus de 160 salariés. La thématique proposée cette année était celle de « l'expression et la participation des mineurs isolés étrangers ». Guillaume Coron, expert en protection de l'enfance, a présenté la thématique en s'appuyant sur les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm). Les professionnels ont également pu échanger autour de trois ateliers : « L'expression et la participation au quotidien », « L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté à travers la participation », « L'expression et la participation au-delà des mots ».

Les activités des dispositifs de protection de mineurs isolés étrangers

En 2017, France terre d'asile a consolidé son action en faveur des mineurs isolés étrangers, à travers la gestion de seize dispositifs répartis dans six départements. Ces établissements prennent en charge les mineurs isolés étrangers à travers différentes missions d'accueil et d'accompagnement : maraude, mise à l'abri d'urgence, évaluation de la minorité et de l'isolement, accueil provisoire et enfin, hébergement et accompagnement vers l'autonomie des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Chaque jour, les équipes de France terre d'asile mettent à l'abri plus de 500 jeunes, accompagnent 150 MIE dans les établissements d'accueil provisoire et 360 dans les établissements d'accompagnement vers l'autonomie.

En 2017, France terre d'asile a accueilli 11 684 jeunes dans l'ensemble des dispositifs MIE. Au cours de l'année, l'association a ouvert 229 nouvelles places d'accueil pour MIE, dont une centaine dans un nouveau département, les Hautes-Alpes. Plus de 60 nouveaux salariés ont rejoint les équipes de l'association travaillant auprès des MIE.

Répartition du nombre de jeunes accueillis par mission

Missions	Nombre de jeunes accueillis sur l'année
Mise à l'abri d'urgence	10 455
Évaluation minorité / isolement	3 103
Hébergement provisoire	649
Hébergement pérenne	580
Total	11 684*

*Les 3 103 jeunes évalués sont comptabilisés dans les jeunes mis à l'abri

Le repérage, l'information et la mise à l'abri d'urgence

France terre d'asile est en charge de la mise à l'abri d'urgence des jeunes isolés étrangers dans deux départements : (Pas-de-Calais et Paris). Cette première étape consiste à repérer, informer, et accueillir les jeunes en errance et vulnérables, qu'ils soient ou non en demande de prise en charge.

Au début de l'année 2017, face à l'augmentation du nombre d'arrivées de jeunes primo-arrivants, le Service de maraude, d'évaluation et de mise à l'abri de Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais, a vu sa capacité d'accueil passer de 45 à 80 places.

France terre d'asile est également en charge de la mise à l'abri des jeunes en cours d'évaluation de la minorité et de l'isolement dans cinq départements (Paris, Val-de-Marne, Pas-de-Calais, Calvados et les Hautes-Alpes).

En mars 2017, à la suite de la fermeture du centre d'accueil et d'orientation pour MIE (Caomi) d'Embrun, ouvert après le démantèlement de Calais, le département des Hautes-Alpes a confié à France terre d'asile la gestion, de manière expérimentale, d'une maison d'accueil pour 30 MIE en attente d'évaluation. L'augmentation des arrivées dans ce département a en outre conduit l'Etat à ouvrir en fin d'année un centre d'accueil à Ancelle, afin de mettre à l'abri 75 jeunes en attente d'évaluation³.

En 2017, **10 455 jeunes isolés étrangers**, en majorité des garçons âgés de 13 à 16 ans, en attente de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement ou non, **ont bénéficié d'une mise à l'abri** dans nos établissements, ce qui représente une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2016.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement

La mission d'évaluation de la minorité et de l'isolement à travers l'évaluation sociale est confiée à France terre d'asile par les conseils départementaux de quatre départements (Calvados, Pas-de-Calais, Somme et Val-de-Marne).

Le nombre de jeunes évalués en 2017 par les équipes de France terre d'asile a doublé par rapport à 2016. Ce sont en effet **3 103 jeunes qui ont été évalués**, dont 80 % dans notre dispositif du Val-de-Marne qui a connu une augmentation de 139%. La majorité des jeunes évalués étaient des garçons, venant principalement de **Guinée Conakry**, du **Mali** et de **Côte d'Ivoire**.

3 - Pour plus d'informations, voir la partie « Les temps forts » de ce rapport.

L'accueil provisoire

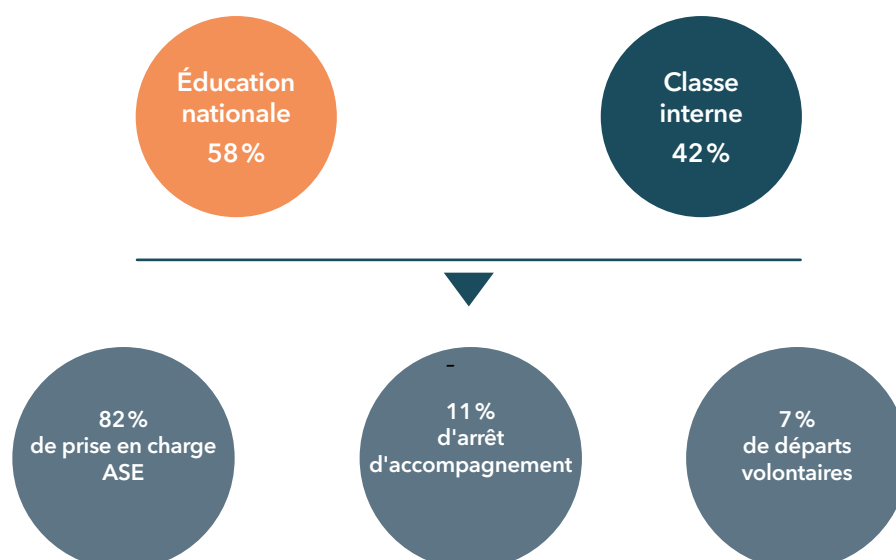
France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers, placés dans l'attente d'une décision de justice concernant leur prise en charge, au sein de trois structures d'hébergement provisoire dont une spécialisée dans l'accueil des MIE les plus vulnérables, dans le département de Paris. Ces jeunes sont pris en charge dans l'attente d'un placement par l'Aide sociale à l'enfance de Paris ou d'un autre département dans le cadre de la répartition nationale.

À la fin de l'année 2017, l'association a ouvert un dispositif provisoire de 29 places dans le Pas-de-Calais afin d'héberger des jeunes en attente de départ vers la

Grande-Bretagne ou l'Irlande, dans le cadre d'une réunification familiale ou de l'amendement Dubs, ou d'une prise en charge pérenne sur le département.

En 2017, **649 jeunes**, venant principalement d'**Afghanistan**, du **Mali**, de **Côte d'Ivoire** et de **Guinée Conakry** ont été pris en charge par France terre d'asile dans le cadre de l'accueil provisoire. Ces jeunes, pour moitié scolarisés au sein de l'Education nationale et pour l'autre moitié bénéficiant de cours de Français langue étrangère en classe interne, ont été accompagnés dans nos structures pendant trois mois en moyenne. Un millier d'animations, ateliers d'information, de sensibilisation, ateliers avec des intervenants extérieurs, sorties culturelles et de loisirs, sorties sportives-, ont été organisées au cours de l'année.

Répartition des jeunes accueillis par type de formation et situation à la sortie des dispositifs d'accueil provisoire



L'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie

France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers au sein de structures d'hébergement pérenne, dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance et d'un accompagnement vers l'autonomie. L'hébergement pérenne concerne des jeunes reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative.

En 2017, plusieurs établissements d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie ont vu leur capacité d'accueil augmenter, afin de s'adapter à l'augmentation des arrivées de MIE dans les départements concernés.

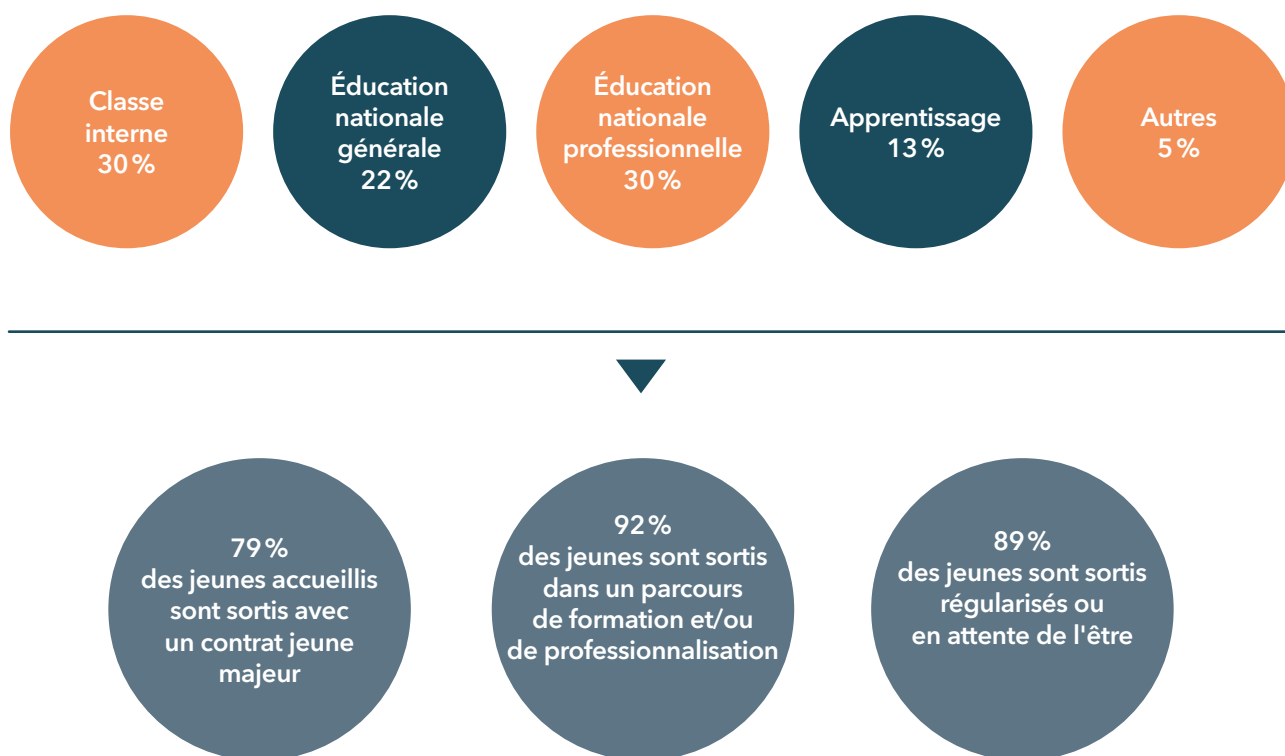
Dans le Pas-de-Calais, les maisons d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie de Liévin et d'Arras ont ou-

vert 10 nouvelles places chacune, totalisant 80 places d'accueil. À Amiens, 32 places ont été créées, proposant un accueil à 52 jeunes au total. Enfin, dans le département du Val-de-Marne, les capacités de la maison d'accueil "Stéphane Hessel" ont été étendues de 40 à 46 places.

En 2017, 580 jeunes ont été pris en charge dans les établissements d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour MIE de France terre d'asile.

Dans l'ensemble des structures, 88 nouvelles demandes d'asile ont été déposées à l'Ofpra et 52 protections internationales ont été accordées. ■

Répartition des jeunes accueillis par type de formation et situation à la sortie





L'AIDE AUX ÉTRANGERS RETENUS

France terre d'asile intervient depuis 2010 dans les centres de rétention administrative (CRA) de Coquelles, Oissel, Palaiseau et Plaisir, afin d'informer les personnes retenues et les aider à exercer leurs droits. En 2017, notre association a poursuivi sa mission en apportant une aide juridique aux personnes voulant contester devant les tribunaux les différentes mesures à l'origine de leur placement en rétention.

Le nombre de personnes placées en rétention est en hausse pour la troisième année consécutive.

En 2017, ce sont 5 971 personnes qui ont été privées de leur liberté dans ces quatre centres, contre 4 984 en 2016. Plus de 99 % ont fait l'objet d'un suivi par l'équipe. Le nombre de personnes placées est en hausse pour la troisième année consécutive, de plus de 16 % par rapport à 2016.

Seul le CRA d'Oissel est habilité à recevoir des femmes et des familles. Contrairement à la tendance nationale, une seule famille a été placée en 2017 : une femme nigériane et son enfant âgé de deux ans, en procédure de réadmission dite Dublin vers l'Italie. La famille a été rapidement libérée par la cour d'appel.

France terre d'asile assure une présence physique six jours sur sept dans les centres de Coquelles, Oissel et Palaiseau et cinq jours sur sept au centre de Plaisir. De plus, une permanence téléphonique est également organisée depuis le bureau de Paris. Les conseillers juridiques et administratifs reçoivent toutes les personnes qui le souhaitent et délivrent une information sur les droits en rétention. En 2017, ce sont ainsi plus de 5 900 requêtes, 15 référés et 6 saisines de la Cour européenne des droits de l'homme qui ont été introduits. Par ailleurs, l'association a aidé à l'introduction de plus de 167 personnes à rédiger leur demande d'asile depuis leur centre de rétention et 4 personnes ont obtenu une protection en rétention. Dans les centres où France terre d'asile intervient, 59 % des personnes ont été remises en liberté. Parmi les personnes renvoyées (26 % des personnes), près de la moitié l'a été vers l'Albanie uniquement. À noter que plus de 800 personnes ont été transférées vers un autre CRA au cours de leur rétention, principalement depuis Coquelles.

La nationalité des personnes placées dans les centres où France terre d'asile intervient varie selon le centre. Ainsi, à Coquelles et Oissel, les nationalités les plus représentées sont les Albanais et les Afghans. Quant aux centres de Palaiseau et Plaisir, les personnes sont principalement originaires de l'Algérie, du Maroc ou de la Tunisie. Cela reste vrai en 2017 mais les ressortissants Afghans sont désormais la deuxième nationalité la plus importante également dans ces centres. La durée moyenne de réten-

tion dans les centres où nous intervenons est de 8,9 jours, oscillant 6,6 jours à Coquelles et 16 jours à Palaiseau.

L'équipe du service d'aide aux étrangers retenus s'appuie également sur l'aide de plus de 250 bénévoles intermédiaires qui facilitent la communication entre nos conseillers juridiques et les personnes retenues. Comme en 2016, l'activité du service a été affectée par des interpellations massives à Calais. La préfecture du Pas-de-Calais est ainsi à l'origine de 68,7 % des placements dans les centres où nous intervenons. Les personnes placées par cette préfecture sont à 33,9 % albanaises ou très souvent originaires de pays en guerre ou dans lesquels les droits fondamentaux ne sont pas respectés (Afghanistan, Érythrée, Soudan, Syrie, Irak etc.).

Le travail partenarial avec les autres associations intervenant en rétention dans le cadre du marché public (l'Assfam - Groupe SOS Solidarités, Forum réfugiés - Cosi, La Cimade, l'Ordre de Malte France et Solidarité Mayotte) se poursuit. Nos associations se réunissent régulièrement pour échanger sur les bonnes pratiques, mutualiser les données factuelles, établir des statistiques communes harmonisées, construire une vision plus globale des conditions en rétention et échanger sur des éléments législatifs, règlementaires et jurisprudentiels. Un rapport national est également publié chaque année.

France terre d'asile fait aussi partie de International Detention Coalition (IDC), une coalition de 300 ONG, centres de recherche et personnalités représentant 50 pays répartis sur les cinq continents qui agit contre l'usage trop répandu de la privation de liberté dans la mise en œuvre des politiques migratoires dans la plupart des États. ■



FRANCE TERRE D'ASILE EN **TUNISIE** :

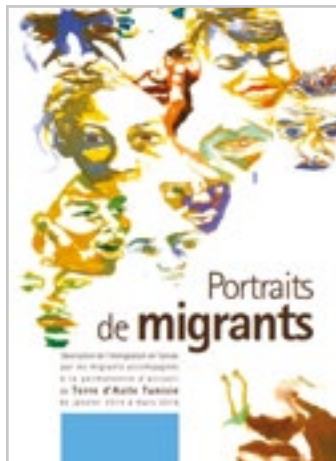
LA MAISON DU DROIT ET DES MIGRATIONS

France terre d'asile, par le biais de la Maison du droit et des migrations, contribue au renforcement des capacités de la société civile tunisienne et à la mise à l'agenda pacifique des questions de migrations et d'asile. Ces objectifs sont poursuivis à travers la réalisation d'activités d'assistance aux migrants dans le grand Tunis, de formation, d'accompagnement aux micro-projets, de développement d'expertise ainsi que d'action de plaidoyer et de dialogue avec les autorités.

Depuis le 1^{er} mars 2017, notre action en matière de lutte contre la traite des êtres humains, qui touche de nombreux migrants en Tunisie, a été renforcée avec le lancement du projet pour le renforcement des capacités des ONG pour mieux lutter contre la traite des êtres humains en Afrique (Recolteha), avec le soutien de l'Union européenne.

Sur le plan institutionnel, si la loi relative à l'asile et la protection des réfugiés est toujours en attente d'adoption depuis 2014, plusieurs thématiques portées par l'association ont connu des avancées significatives. Un projet de loi portant sur la discrimination raciale, élaboré en collaboration avec la société civile et les institutions internationales, a ainsi été déposé devant l'Assemblée des représentants du peuple.

Par ailleurs, l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes a été officiellement nommée le 8 février 2017.



Sa présidente, Radouha Laabidi, a plaidé pour la révision des critères de protection des personnes migrantes vulnérables. Ainsi, le décret 2017_1061 dit « décret des exonérations et du plafonnement des pénalités » a été voté et mis en œuvre le 26 septembre 2017.

En outre, une convention de partenariat a été signée avec l'Observatoire national des migrations rattaché au ministère des Affaires sociales.

Les activités de France terre d'asile et de sa section tunisienne en 2017

Assistance aux migrants

La permanence d'accueil installée au sein de la Maison du droit et des migrations de Tunis a permis d'orienter, informer et accompagner 380 personnes en 2017 contre 330 en 2016. Au total, près de 1 000 personnes ont été reçues depuis son ouverture en 2014. Si la Côte d'Ivoire reste le premier pays dont sont originaires les bénéficiaires, une trentaine de nationalités a été reçue. Parmi les 376 personnes accompagnées, les femmes sont majoritaires (220) ; la moyenne d'âge du public suivi est de 30 ans. Les bénéficiaires sont en majorité sans titre de séjour et les accompagnements juridiques constituent la majorité des services réalisés.

Par ailleurs, 7 personnes ont été accompagnées dans des projets visant leur autonomisation financière à travers leur insertion sociale et économique : création de bijoux en argent, coiffure, traiteur ou jardinage... Ces micro-projets ont permis de développer un revenu régulier pour 4 familles et 3 personnes en situation précaire.

Renforcement des capacités de la société civile :

Formations

Des cycles de formation à l'intention des associations tunisiennes sont proposés afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences sur les questions migratoires et la gestion de projets associatifs. Au cours de l'année 2017, 10 formations ont été organisées à Tunis et Sfax, bénéficiant à plus de 130 personnes. Elles ont notamment porté sur les thématiques suivantes : le montage de projet associatif pour et avec les migrants, la problématique de l'accueil et de l'hébergement des migrants vulnérables, la traite, les mineurs isolés étrangers, l'accompagnement psychologique des migrants, etc.

Accompagnement d'associations aux micro-projets

Depuis 2016, 9 associations de la société civile sont accompagnées dans le montage et la mise en œuvre de micro-projets liés aux migrations ou à la promotion de la cohésion sociale. Après avoir été sélectionnées sur la base d'un projet, les associations retenues reçoivent un soutien financier et bénéficient d'un cycle de formation. Ces associations situées sur le grand Tunis, à Sfax et dans le Sud Tunisien, reçoivent par ailleurs un appui à la gestion de projet et sont accompagnées dans la consolidation de leur organisation.

Plaidoyer et expertise

Rencontre débats

Les Maisons du droit et des migrations de Tunis et de Sfax organisent des débats animés par des représentants des institutions publiques, des organisations internationales, des universitaires et des acteurs de la société civile, en vue de pousser la réflexion et d'échanger sur les migrations et l'asile ainsi que les questions qui y sont liées. Ainsi en 2017, 8 rencontres-débats ont été organisés à Tunis et à Sfax. Les thématiques suivantes ont notamment été abordées : le cadre juridique de la lutte contre la traite, les hébergements d'urgence pour les migrants et réfugiés en Tunisie, la législation sur le travail des migrants, les départs en mer, les perspectives de développement professionnels des étrangers, la santé mentale des migrants.

Rencontre bilatérales

Plusieurs ministères ont été rencontrés afin d'évoquer les problématiques rencontrées par les migrants. Des réunions avec le ministère de l'Intérieur ainsi qu'avec le ministère de l'Enseignement supérieur ont permis d'échanger sur les difficultés des étudiants étrangers en matière d'obtention et de renouvellement de leur titre de séjour ainsi que sur l'attribution d'une protection sociale et d'une mutuelle. Ce dialogue constructif a permis de déboucher sur l'assouplissement des conditions d'accès à une carte de séjour et une protection sociale étudiante. En outre, l'action de la maison du droit et des migrations et de ses partenaires, a permis d'obtenir, un engagement de la part de l'Office national de la famille et de la population dédiant un dispositif spécial destiné à l'accueil des femmes isolées étrangères avec une attention particulière destinée aux victimes de la traite.

Échelle régionale

Sana Bousbih (directrice de la maison du droit et des migrations) a participé en août 2017 à Beyrouth aux consultations de la société civile de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord pour le pacte mondial sur les migrations. Cette consultation a été organisée par le Cross Regional Center for Refugees and Migrants (CCRM). Des contacts réguliers ont été établis avec ce réseau régional. Par ailleurs, France terre d'asile a été invité en mai 2017 à un séminaire régional organisé par International Detention Coalition (IDC) sur les alternatives à la rétention. La pertinence de sa permanence d'accueil à Tunis a été mise en avant par ce réseau associatif mondial.

Lutte contre la traite des êtres humains :

Visant à la consolidation et au renforcement du rôle de la société civile au sens large, vis-à-vis des autorités publiques en matière de lutte contre la traite des êtres humains et pour la protection des victimes de la traite, le projet Recolteha a permis de détecter, soutenir, et protéger près d'une centaine de victimes potentielles de traite en collaboration étroite avec l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes en Tunisie. Intervenant dans un moment charnière pour les 3 pays concernés, en Tunisie, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, en termes d'adoption de législations et de stratégies de lutte contre la traite, il fait appel à des partenaires locaux, Association donner pour sauver (ADPS) et SOS Exclusion pour la réalisation de formations et de session de rencontres-débats afin de sensibiliser la société civile, au sens large, sur la thématique et d'engager les gouvernements respectifs dans la protection des victimes. ■





L'EXPERTISE ET LE PLAIDOYER

Proposer des mesures concrètes pour une politique d'asile et d'immigration digne et responsable

En amont de l'élection présidentielle, France terre d'asile a adressé un mémorandum aux candidats afin de présenter nos analyses et nos recommandations, fondées sur notre attachement à la défense du droit d'asile et des libertés fondamentales qui protègent les migrants, mais aussi sur notre expérience de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile depuis plus de 40 ans (voir la Rubrique « les Temps forts »).

Suite à l'élection d'Emmanuel Macron, France terre d'asile a rencontré les conseillers du Président, plusieurs nouveaux Ministres et leur cabinet afin de porter nos recommandations et notre vision de la politique migratoire en France et en Europe.

À l'automne 2017, les premiers éléments du futur projet de loi Asile - Immigration ont été dévoilés. France terre d'asile a immédiatement réagi, notamment par un communiqué de presse rappelant que l'asile ne se brade pas.

Défendre et promouvoir les droits des mineurs isolés étrangers

En 2017, France terre d'asile a été auditionnée à plusieurs reprises dans le cadre de différents rapports parlementaires, afin de partager son expertise sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers (MIE) en France. L'association a également été auditionnée par la mission bipartite État/Assemblée des départements de France, nommée par le Premier ministre pour identifier des solutions opérationnelles permettant d'améliorer la mise à l'abri et l'évaluation des MIE.

Par ailleurs, l'association, à travers l'Union nationale inter-fédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), dont elle est adhérente, a également contribué aux travaux de la commission « Connaissance et recherche » du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), instance créée par la loi de 2016 relative à la protection de l'enfant, chargée de proposer les orientations nationales en la matière.

De même, France terre d'asile poursuit sa participation au comité de suivi du dispositif national « mineurs non accompagné » piloté par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). L'association a également pris part au groupe de travail de la DPJJ sur la représen-

tation légale. Elle est par ailleurs intervenue lors de la formation, organisée par l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et le Centre nationale de la fonction publique territoriale, sur l'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement en octobre 2017 à Roubaix.

Améliorer l'identification et la prise en charge des personnes vulnérables

En 2017, France terre d'asile a poursuivi son travail sur les vulnérabilités et les victimes de violences. Nos actions dans ce domaine ont notamment été réalisées dans le cadre du projet européen « Times for need », qui s'est penché sur les besoins spécifiques des victimes de psycho-traumatismes. Outre la publication d'un rapport et la présentation des résultats du projet lors d'une conférence en octobre 2017, le projet a permis de renforcer la coopération avec les différents acteurs du secteur, depuis l'Ofpra, l'Ofii ou le ministère de l'Intérieur jusqu'aux associations.

L'association s'investit également dans la défense des droits des victimes de violences, notamment les femmes. Elle a ainsi été consultée dans le cadre d'un rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sur la situation des femmes demandeuses d'asile et a débuté, en 2017, une étude sur les violences subies par les femmes demandeuses d'asile et réfugiées.

“
France terre d'asile
s'investit dans la défense
des victimes
de violences,
notamment les femmes.
”

Renforcer les connaissances et les compétences sur la problématique de la traite

En avril 2017, France terre d'asile a conclu, par une conférence finale, un projet d'aide aux victimes de traite dans la région de Calais, initié en 2016. Une méthodologie intitulée « Identification et protection des victimes de la traite

dans un contexte de migration de transit, l'expérience du projet d'aide aux victimes de la traite mené dans les camps du Nord-Pas-de-Calais a été publiée en avril 2017 dans la collection « Les cahiers du social » de France terre d'asile. Cette méthodologie vise à renforcer les capacités d'identification par la société civile des victimes parmi les exilés en errance et à guider ces acteurs dans leur protection et leur prise en charge.



Guide méthodologique réalisé dans le cadre de notre projet d'Aide aux victimes de traite (AVT)

De plus, une enquête de terrain auprès des migrants vietnamiens en transit dans le département du Pas-de-Calais a été réalisée. L'enquête, intitulée « En route vers le Royaume-Uni », a été publiée, en français et en anglais, dans le cadre de la collection « Les cahiers du social », en mars 2017.

Le travail initié dans le cadre de ce projet continue grâce au projet européen « STEP », mené en partenariat avec les Croix-Rouge britannique, croate et hollandaise depuis 2017 (voir chapitre « l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile »).

France terre d'asile est également représentée au Comité de coordination sur la lutte contre la traite des êtres humains, piloté par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). L'association a notamment formulé des propositions pour alimenter le deuxième plan national de lutte contre la traite.

Contribuer à la définition d'une politique d'intégration ambitieuse

Suite à l'élection d'Emmanuel Macron, des travaux ont été menés afin de définir une stratégie nationale sur l'intégration des réfugiés. France terre d'asile a activement contribué à ces travaux, notamment en participant aux groupes de travail mis en place par le ministère de l'Intérieur à l'automne 2017, sur les thématiques accès aux droits, emploi, logement et lien social. De même, nous avons été auditionnés par le député Aurélien Taché, chargé par le Premier ministre de rédiger un rapport sur

l'intégration des réfugiés. France terre d'asile est également représentée par son Directeur général au sein du Conseil franco-allemand de l'intégration, co-présidé par les ministres français et allemands chargés des Affaires européennes et de l'Intérieur.

France terre d'asile, dans le cadre du projet européen NIEM (National Integration Evaluation Mechanism), a aussi été à l'initiative de plusieurs réunions d'experts pour aborder les questions de l'accès à l'emploi ou de l'apprentissage de la langue.

Par ailleurs, l'association a pu partager son expertise, ses bonnes pratiques et pistes d'actions lors de nombreux événements publics, conférences, réunions d'experts ou rencontres organisées par des associations, institutions, le ministère de l'Intérieur ou le Haut-Commissariat aux réfugiés. De même, compte tenu de son rôle clé en matière d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale, France terre d'asile a été consultée par divers acteurs au cours de l'année, comme l'Université Paris Descartes sur la question du soutien linguistique des réfugiés et migrants et sur l'amélioration de la formation des travailleurs sociaux.

En 2017, France terre d'asile a aussi poursuivi son implication au sein du groupe de travail informel sur l'intégration des réfugiés piloté par le Medef, notamment en participant à leurs Matinales de l'intégration.

Diffuser l'expertise de l'association par des publications et Mooc

Acteur majeur de l'asile et des droits des étrangers depuis plus de 40 ans, France terre d'asile a à cœur de partager largement son expertise. Une nouvelle collection de publications a ainsi été lancée en 2017. Intitulée, Les Essentiels, cette collection a pour objectif de présenter de manière synthétique des problématiques clés du secteur, à destination des professionnels de l'asile, du droit des étrangers ou de la protection de l'enfance. Le premier numéro, publié en octobre 2017, aborde l'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France.



Nouvelle collection à destination des professionnels du secteur, "L'Essentiel"

L'association a par ailleurs poursuivi la publication de son magazine thématique La Lettre de l'asile et de l'intégration. La Lettre a abordé les thèmes de l'innovation sociale, des psychotraumas, des voies d'accès sûres et légales, et s'est également penchée sur les migrants et réfugiés afghans.

Par ailleurs, France terre d'asile continue de développer son offre de produits numériques et a lancé, avec le soutien du ministère de l'Intérieur, un parcours de formation en ligne, gratuit, à destination des migrants primo-arrivants et de tous ceux qui les accompagnent. La plateforme interactive et bilingue (français - anglais) « Ensemble en France » vise à permettre une meilleure compréhension de la République, ses principes et ses valeurs à l'aide de vidéos, de quiz, de cas pratiques, d'interviews de personnalités et de témoignages.

Collaborer au niveau européen

France terre d'asile est membre actif du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), un réseau d'une centaine d'associations de défense des droits des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants à travers l'Europe. L'association a notamment été sollicitée pour présenter l'expérience française en matière de réinstallation lors de l'Assemblée générale du réseau à Tallin, en octobre.

ÉCHANGES ET CONTRIBUTIONS EXTÉRIEURES

France terre d'asile est régulièrement sollicitée pour partager son expertise et son expérience lors de rencontres, conférences, groupes de travail, etc.

Exemples de participation à des conférences

- **14 janvier 2017** - Débat à l'issue du spectacle « Orchestre Titanic » au Théâtre de l'Aquarium de Paris, « Migration : l'Europe en question(s) »
- **21 mars 2017** - Rencontre Droit et conscience de l'Ordre des avocats de Paris : « réfugiés politiques, économiques et environnementaux »
- **1er avril 2017** - Festival des droits humains de Dijon : « Les réfugiés »
- **13 octobre 2017** - Les assises du réseau du Musée national de l'histoire de l'immigration : table ronde « Migrants : les acteurs culturels se mobilisent »
- **25 octobre 2017** - Universités européennes contre le racisme et les discriminations : « Quelle politique d'accueil des migrantes et des migrants en Europe et ailleurs ? Le Devoir d'accueillir ! »
- **5 décembre 2017** - Conférence de l'Institut prospective et sécurité en Europe et Formiche : « Flux migratoires : origines et enjeux de civilisation(s) »

Sous l'impulsion de son Conseil d'administration, France terre d'asile a également multiplié les rencontres bilatérales et prises de positions sur des questions d'actualité européennes. Des tribunes rédigées par des membres du Conseil d'administration ont ainsi été régulièrement publiées à travers plusieurs médias et dans la newsletter de l'association.

En mars 2017, un « Petit déjeuner » a été organisé sur la politique d'asile et d'immigration du Royaume-Uni, en présence de David Reed, alors Premier secrétaire de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris.

Enfin, l'association publie tous les quinze jours, la Veille Europe, une newsletter synthétisant l'actualité européenne.

Consolider l'expertise interne

Le maintien et le renforcement de l'expertise interne demeure une priorité de France terre d'asile afin de garantir un accueil et un accompagnement de qualité. Les différentes directions thématiques et services centraux produisent régulièrement des notes, veilles réglementaires et guides à l'attention des structures de l'association. Des réunions d'échanges thématiques entre salariés sont également organisées tout au long de l'année. L'échange d'information et le renforcement des capacités en interne sont par ailleurs favorisés par l'animation de forums de discussion et d'un intranet. Enfin, les salariés de l'association bénéficient des formations du Centre de formation de France terre d'asile. ■



Conférence finale du projet européen « Time for needs » mené par France terre d'asile sur l'identification des besoins particuliers des victimes



FRANCE TERRE D'ASILE

DANS LES MÉDIAS

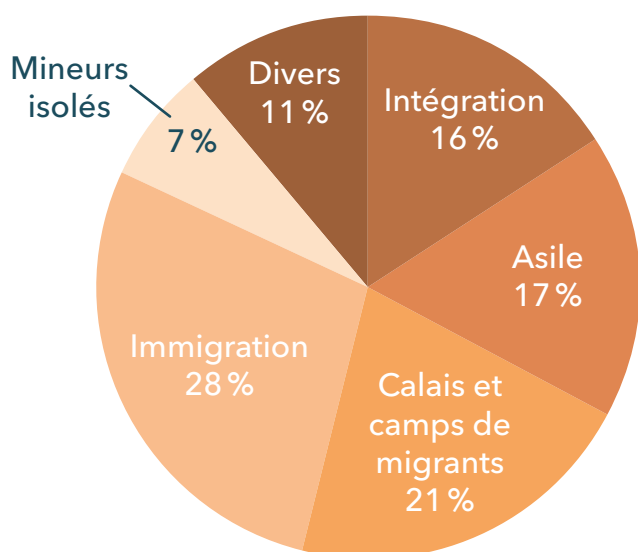
En 2017, France terre d'asile a été sollicitée par de nombreux médias afin de s'exprimer sur tous les sujets et événements qui font l'actualité du secteur de l'asile, des migrations, et de la protection des mineurs isolés étrangers. Des thèmes majeurs pour cette année électorale.

Agences, presse écrite, pure players, blogs, radios régionales et nationales, télévisions régionales, nationales et internationales, ont relayé notre message en faveur de tous ceux que nous accompagnons au quotidien.

- ▶ **Plus de 500 articles**, interviews diffusées sur les radios locales et nationales, et reportages vidéos ont ainsi été réalisés ;
- ▶ **10 communiqués de presse** ont été rédigés par France terre d'asile et relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux ;
- ▶ **Près de 30 000 personnes** nous ont suivis sur Facebook (24 200) et Twitter (4 200) ;
- ▶ **380 000 visiteurs** uniques ont consulté notre site internet, 50 000 visiteurs uniques par mois en moyenne



Thèmes sur lesquels France terre d'asile est intervenue dans les médias en 2017



Presse écrite

Le Huffington Post, le 11/04/2017

Tribune de Thierry Le Roy : « Dans quelques années, l'Europe sera-t-elle encore une terre d'asile ? »

« Nous pensons, à France terre d'asile, que l'idée de faire face de manière adaptée aux afflux massifs n'est ni nouvelle ni illégitime. Elle n'est pas nouvelle : on se souvient de la « protection temporaire », mise en place pour faire face à la crise du Kosovo, mais c'était alors pour organiser un accueil solidaire dans l'UE. N'est pas nouvelle non plus en Europe l'idée de coopération avec les pays d'origine, parfois sous couvert de « co-développement, pour maîtriser les flux d'immigration. Et il n'est pas illégitime d'anticiper mieux à l'avenir les afflux de demandes d'asile prévisibles. Était notamment prévisible l'afflux massif issu, depuis avril 2015, des camps installés au Liban, en Jordanie, en Turquie, que le HCR ne maîtrisait plus.

Mais pour que l'Europe demeure une terre d'asile, elle doit rester capable de distinguer, d'accueillir et de traiter les flux de demandes d'asile, parfois massifs mais liés à des crises identifiées. Ces demandes ne peuvent être sous-traitées aux pays tiers, comme elles l'ont été dans l'accord UE-Turquie de 2016, où l'Europe a voulu soulager les camps grecs de réfugiés aux dépens des camps turcs et a chargé les autorités turques d'assurer temporairement la police de ses frontières extérieures.

Il faut anticiper, mais autrement. La politique européenne de l'asile doit défendre le droit d'asile, non le dissoudre dans la gestion des flux migratoires. »

Presse écrite

L'Express, le 12/04/2017

France terre d'asile : « Il faut rouvrir les voies de migration avec la Grande-Bretagne »

[...] La réponse de la France à la question migratoire est-elle suffisante ? Pierre Henry : « Le problème aujourd'hui, c'est le sentiment d'impréparation qui domine. La politique d'accueil des réfugiés relève de la compétence de l'Etat, à lui donc d'organiser l'accueil sur tout le territoire. Ce qui a été fait jusqu'à présent l'a été de manière trop tardive et avec des moyens insuffisants. La question des migrations se pose sur les 3 à 15 ans à venir avec la mise en place d'un dispositif vertueux au travers de la création de plusieurs centres de transit dans des grandes agglomérations en France, et pas seulement à Paris, qui permettent d'orienter les personnes, examiner leur situation, les répartir dans les structures adéquates et reconduire, si c'est possible, ceux qui ne répondent pas aux critères [...] »

Que faire avec les migrants souhaitant coûte que coûte rejoindre la Grande-Bretagne ? Pierre Henry : « Nous avons besoin de discuter avec la Grande-Bretagne sur la politique migratoire et d'asile. Ils ne peuvent pas continuer à externaliser sur notre territoire leur politique migratoire ! Il faut revenir à la table des négociations et rouvrir les voies d'immigration légales avec eux et faire appliquer ainsi les règlements européens qui permettent le rapprochement familial. Nous devons les mettre face à leurs responsabilités, malgré le Brexit ! En parallèle de ce devoir du respect du droit, une politique de répression à l'égard des passeurs reste indispensable ».

Radio

France Info, le 07/07/2017

Migrants de la Porte de la Chapelle : « La répétition de ces évacuations tourne à l'absurde »

Le directeur général de France terre d'asile, Pierre Henry, a réagi à l'évacuation de camps de migrants Porte de la Chapelle, dans le 18^e arrondissement de Paris. Pour lui, « La répétition de ces évacuations tourne à l'absurde. Depuis un an et demi, nous savons tous ce qu'il faut faire. Quand je dis tous, je parle de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Sans une véritable répartition sur l'ensemble du territoire et la mise en place de centres de premier accueil, c'est-à-dire de centres de transit d'une capacité de 400 à 500 personnes dans les grandes capitales régionales, la scène va se reproduire. »

Il ajoute que : « maîtriser la question migratoire, c'est la meilleure façon de faire reculer les populismes sur cette question. Ce sont les images du désordre qui alimentent le rejet » avant d'affirmer que « La question migratoire ne doit pas produire des postures. Il en va de l'intérêt général, et de la cohésion de notre pays. Il y a une responsabilité devant ce sujet. »

Télévision

France 5, C à dire, le 24/10/2017

Calais - un an après la «jungle»

Sur le plateau de l'émission «C à dire?!» de France 5 du 24 octobre 2017, le présentateur Axel De Tarlé a invité Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile à commenter la situation à Calais un an après le démantèlement. « Il y a un an, jour pour jour, la police procédait au démantèlement de la jungle à Calais, comme on l'appelait, donc un immense bidonville ou étaient rassemblées plus de 7 000 migrants ? Pierre Henry, quelle est la situation aujourd'hui à Calais, la jungle a-t-elle bel et bien disparu ? » « La jungle a bel et bien disparu par contre les migrants non pas disparu car l'objet de leur convoitise, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, est toujours à la même place. Il y a entre 500 et 600 personnes en permanence qui vivent dans une grande précarité puisque les dispositifs sanitaires, sociaux ont été carrément supprimés de l'environnement et aujourd'hui il y a surtout une grande présence policière. » [...] « L'Etat a proposé des centres d'accueil qui se trouvent à une centaine de kilomètres de Calais mais beaucoup de migrants ne souhaitent pas les rejoindre pour une raison simple, car le plus souvent ils sont passés par un autre pays européen, donc ils craignent d'être réacheminés vers ces pays européens » [...] « Sur les 7 500 personnes évacuées dans différentes villes de France, plus de la moitié ont obtenu le statut de réfugié. [...] Par contre, il reste encore environ 30% des personnes évacuées de Calais qui attendent une réponse de l'Etat. Ces personnes ont été enregistrées dans un autre pays européen. L'Etat serait bien avisé de respecter la parole du ministre de l'intérieur d'alors, Bernard Cazeneuve, qui avait promis que les personnes ne seraient pas dublinées et verraient leur situation examinée sur le territoire national. »

Presse écrite

Le Monde, le 28/09/2017

Allonger la durée maximale de la rétention administrative, « une idée inutile et inefficace »

L'idée n'est encore qu'à l'état de brouillon : selon l'Agence France-Presse (AFP), le gouvernement aurait l'intention d'allonger à quatre-vingt-dix jours, contre quarante-cinq aujourd'hui, la durée maximale de la rétention administrative, mesure qui permet de retenir contre son gré un étranger faisant l'objet d'une décision d'éloignement dans l'attente de sa reconduite à la frontière. [...] Pour Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile, « sachant que la grande majorité des étrangers est expulsée dans les quinze premiers jours de la rétention, l'allongement de cette durée maximale sera inefficace. Le nombre de retenus restant après une dizaine de jours est totalement marginal, il s'agit souvent de cas où leurs Etats d'origine ne livrent pas d'autorisation consulaire. Toutes les associations qui travaillent dans ces CRA ont démontré depuis longtemps que la rétention au-delà de

trente jours était parfaitement inutile. Dès lors, à quoi bon augmenter le temps de la privation de liberté ? ».

Posts Facebook



Témoignage de Pierre Henry, Directeur général de France terre d'asile suite à sa visite dans la vallée de la Roya

Communiqué de presse

France terre d'asile, le 22/11/2017

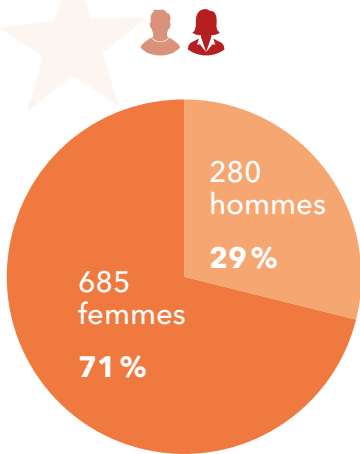
Extrait - Projet de loi : l'asile ne se brade pas

Délai de recours réduit, allongement de la durée de rétention, irrecevabilité de la demande, introduction du concept de pays tiers sûr... en l'absence d'une véritable concertation, des rumeurs persistantes laissent planer une énorme inquiétude pour les acteurs de l'asile quant au contenu du futur projet de loi asile qui devrait être présenté en Conseil des ministres avant la fin de l'année. Il semble ainsi que le gouvernement souhaiterait réduire de 1 mois à 15 jours le délai de recours garanti au demandeur d'asile en cas d'échec devant l'Ofpra. Cela ne réduira que marginalement les délais de procédure ; les demandeurs d'asile, qui maîtrisent mal la langue française et la langue juridique, seront mis sous tension pour exercer leurs droits ; les risques de recours hors délais se multiplieront ; on va dégrader la qualité des conditions dans lesquelles ils peuvent se défendre.

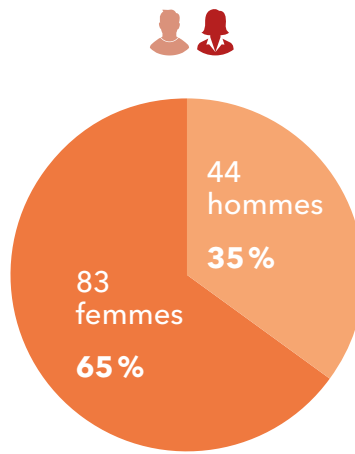


LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSOCIATION

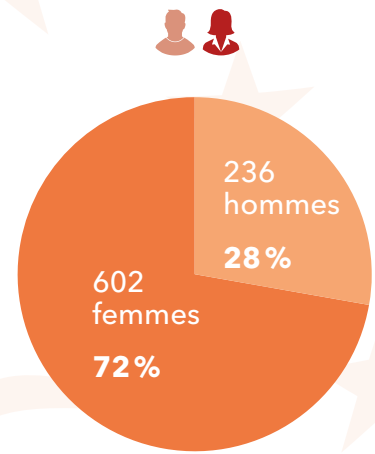
Effectifs inscrits (tous contrats) par sexe au 31 décembre 2017



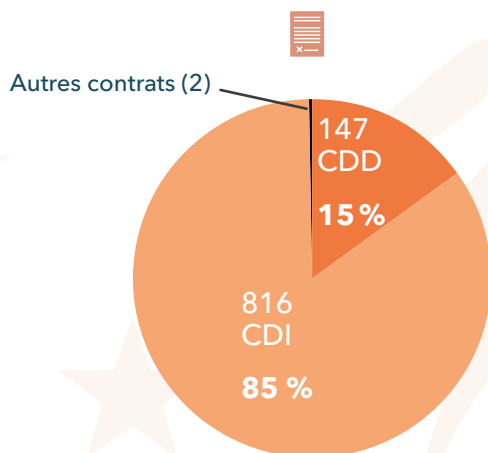
Effectifs inscrits par sexe pour les cadres au 31 décembre 2017



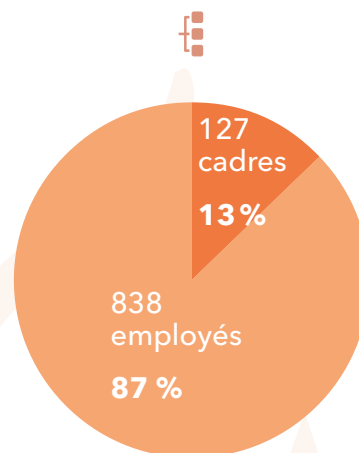
Effectifs inscrits par sexe pour les employés au 31 décembre 2017



Effectifs inscrits par nature de contrat au 31 décembre 2017



Effectifs inscrits par statut (catégories CSP) au 31 décembre 2017

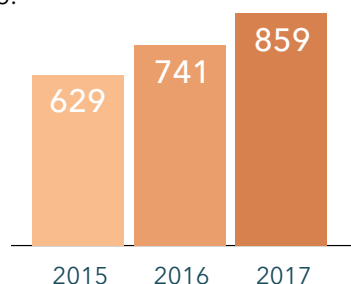


Les effectifs au 31 décembre 2017 :

Les **effectifs inscrits** ou physiques (tous contrats) sont de **965** personnes au 31 décembre (les formateurs occasionnels, les stagiaires, les salariés sortis en cours de mois ne sont pas comptabilisés) contre 858 en 2016.

Les **effectifs présents** (effectifs inscrits tous contrats moins les CDD de remplacements) sont de **908 salariés** (807 fin 2016 et 653 fin 2015).

Les **effectifs en ETP contractuels en moyenne sur l'année** (total salariés équivalent temps plein chaque fin de mois sur 12) étaient de 859 contre 741 ETP en 2016 et 629 en 2015.



Effectifs en ETP contractuels en moyenne

C'est une nouvelle hausse significative de plus de 12% de l'emploi sur l'année pour l'association, reflet des efforts consentis en termes de places d'hébergements des usagers (extension Cada, création 3 CPH, extension et création d'établissements pour mineurs notamment), de la création de dispositifs temporaires de relocalisation (CAO), de nouveaux dispositifs d'intégration et des moyens complémentaires liés à l'accueil des primo-arrivants (Pada) et aux dispositifs de maraudes.

Effectifs inscrits par sexe et par catégorie professionnelle :

La part importante des femmes au sein des effectifs de France terre d'asile reflète la féminisation du secteur d'activité (l'asile) et celle du social plus largement. Le pourcentage du **nombre de femmes est de 71%** chez France terre d'asile et de **65% parmi les cadres**.

Part des CDD et des CDI (effectifs présents) :

La part des CDD (hors remplacements) est de **9,2%** (88 salariés sur 965) concentrés sur les dispositifs temporaires (CAO, mise à l'abri temporaire des mineurs,) et le renfort des plateformes d'accueil devant l'afflux des réfugiés primo-arrivants (Pada).

Effectifs inscrits par métiers :

Les métiers les plus représentés en nombre de salariés sont dans l'ordre :

- Les intervenants sociaux (aide aux dossiers, santé/scolarité, animation/autonomisation, insertion), **575 salariés** (59,6% de l'emploi total)
- Les directeurs et responsables d'établissement (chefs de

service, adjoints), 114 salariés (11,81% de l'emploi total)

- Les assistants administratifs, 90 salariés (9,32% de l'emploi total)
- Les agents d'accueil, de médiation et de domiciliation, 69 salariés (7,15% de l'emploi total)
- Les chargés de mission (études, conseils, suivi projets, aide métiers aux opérationnels...), 39 salariés (4% de l'emploi total).

Effectifs inscrits par région :

La structure de France terre d'asile est fortement morcelée et compte près de 50 établissements (asile, mineurs, urgence, intégration, siège) répartis sur le territoire national et une section basée en Tunisie pour l'international.

La répartition des effectifs indique une proportion de **49,5% de salariés travaillant dans un établissement ou dispositif localisé en Île-de-France** (20% dans la seule capitale) contre **50,5% dans un établissement de province**.

Effectifs inscrits par ancienneté et âge :

Au 31 décembre 2017, **la moyenne d'âge de l'effectif inscrit est de 35,7 ans** et plus de la moitié des salariés sont âgés de moins de 34 ans, reflet d'une population relativement jeune à l'image de celle du secteur social.

L'ancienneté moyenne est de 3,9 ans pour l'ensemble des salariés de l'association avec une **ancienneté moyenne pour l'encadrement de 6,8 ans** (et une moyenne d'âge de 40,9 ans contre 34,9 ans pour les employés). Cette ancienneté est impactée par un certain turn-over récurrent dans le secteur social (18% au global) et par l'intégration ininterrompue de nouveaux salariés depuis 2014.

Creuset de formation au sein du secteur de l'asile de par sa spécialisation et son positionnement original au sein des associations liées à l'immigration, France terre d'asile est très largement reconnue pour son expertise, le poids reconnu dans le secteur et sa voix qui porte auprès des pouvoirs publics. Cette forte notoriété lui permet d'attirer de nombreux jeunes talents en quête d'engagement social et d'expérience professionnelle porteuse de sens.

Nationalité des salariés inscrits au sein de l'association :

Pas moins de **53 nationalités** sont représentées au sein de France terre d'asile soit **13,5%** des effectifs; 80% sont non européennes.

Entrées/sorties des effectifs inscrits pour l'année 2017 :

Les entrées tous contrats sont au nombre de 485 (188 CDI, soit 39% des embauches), soit un ratio de 2,4 entrées par jour travaillé et un pic de 64 entrées pour le seul mois de juillet. Elles concernent tous nos secteurs (29% du total des entrées pour l'asile, 32% pour les mineurs, 22% pour l'urgence, 11% pour l'intégration et 6% pour le siège).

Les sorties sont au nombre de 378 (ratio de 1,9 sorties par jour travaillé et un pic de 46 sorties en septembre).

Au total ce sont 863 entrées et sorties sur une même année, soit 4,3 mouvements par jour travaillé.

Les relations sociales

Le nombre de réunions paritaires a été de **44** (toutes instances et groupes de travail confondus), reflet de la volonté de dialogue social défendue par la Direction.

Des accords collectifs ont été signés avec l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre de la **NAO 2017** qui ont abouti à prendre 4 mesures :

- une revalorisation salariale de la valeur du point France terre d'asile de **+ 0,50 %** ;
- la création d'une sujétion pour certains directeurs et chefs de service de **200 € brut par mois** ;
- la mise en place d'une indemnité de résidence de **40 € brut mensuels pour les salariés** rattachés à un établissement de France terre d'asile en Île-de-France (cadre du CITS 2017) ;
- **le versement exceptionnel d'une prime de 600 € brut** (cadre du CITS 2017).

Le bilan 2017 du pôle gestion et ressources humaines (G & RH) et ses enjeux

Le renforcement et la professionnalisation des structures RH se sont poursuivis en 2017 :

Le pôle gestion et ressources humaines s'est renforcé par **la nomination d'une DRH** avec un périmètre élargi à l'animation des Instances de représentation du personnel (IRP) et aux négociations collectives d'une part, et la nomination **d'un directeur de la comptabilité** d'autre part qui pilote désormais tout le process des mises en concurrence de l'association.

En matière de système, un nouveau système d'information ressources humaines (SIRH) - **Sage X3** - a été acquis afin de faire face à la croissance du nombre de paies mensuelles (plus de 1 000 à fin 2017) et sera progressivement implanté au cours de l'année 2018. Il facilitera également le traitement des données budgétaires.

La commission salariale interne s'est réunie deux fois en juin et décembre 2017 pour valider des repositionnements salariaux (coefficient) et pour attribuer des primes exceptionnelles (à majorité collectives).

La formation interne a concerné 495 salariés en 2017 pour 88 actions de formations, dont 20 étaient de longue durée avec un caractère diplômant ou certifiant.

Le service contrôle de gestion a été fortement mis à contribution :

Le service de contrôle de gestion a fait face à un changement de responsable au cours du dernier trimestre 2017

pour cause de mobilité interne. Le tuilage entre les titulaires a été réalisé en octobre.

Le contrôle de gestion est une fonction pivot au sein de l'association car très sollicité en ce qui concerne les réponses aux nombreux et très divers appels d'offres des différents secteurs d'activité de l'association, de dialogues de gestion (préparation ou pilotage), de suivi des conventions, de relance de nos débiteurs etc.

En synthèse, l'année 2017 a été une année de poursuite de hausse de l'emploi avec un fort accroissement des postes pérennes (créations, extensions, transformations dans le cadre de budgets sous dotation globale de financement) et un bon contrôle des activités lancées à titre temporaire (CAO, baisse des Huda).

Cette croissance a continué de peser sur le travail centralisateur des fonctions support du siège pour soutenir un système fortement éclaté et très dépendant des services centraux.

La Direction de l'association et le pôle gestion et ressources humaines doivent dans un contexte de croissance soutenue avec un manque de prévisibilité accrue, caractéristique du secteur de l'asile, relever plusieurs défis :

- Accompagner la vive croissance des activités et répondre aux besoins immédiats de ses nouvelles structures sur tous les aspects (recrutement, intégration, mise à niveau, moyens de fonctionnement...) tout en continuant à se structurer (organisation, process et procédure) et à se professionnaliser dans une dynamique d'amélioration continue ;
 - Assurer ce développement avec le souci d'homogénéisation accrue de notre modèle et de mise en valeur de l'identité de France terre d'asile ;
 - Réorienter les profils de recrutement dans des domaines et métiers clés (accueil primo-arrivants, centres de rétention, centre d'accompagnement de d'hébergement, dispositifs de mises à l'abri et d'accompagnement/hébergement des mineurs isolés étrangers, chargés d'insertion...) au plus près des besoins du terrain ;
 - Accompagner et professionnaliser les managers en charge de relayer les orientations stratégiques et opérationnelles de l'association, d'optimiser au mieux l'emploi des budgets accordés au profit d'un accompagnement de qualité des usagers, d'assurer le dialogue et la remontée des besoins de leurs équipes, de défendre les positions et valoriser l'image de France terre d'asile auprès des financeurs, partenaires et interlocuteurs ;
 - Face aux contraintes extérieures, mobiliser l'association sur la nécessité d'une adaptation permanente de son organisation et de son fonctionnement, de ses métiers cœur, de son management pour répondre :
 - aux aléas et aux différents scénarii impactant le secteur de l'asile ;
 - aux exigences du marché public ;
 - aux enjeux politiques et sociétaux ;
- et pour assurer la production d'une expertise reconnue dans notre domaine, pour permettre à l'innovation sociale de s'exprimer, et pour renforcer l'employabilité de ses collaborateurs. ■



LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DE FRANCE TERRE D'ASILE

Chaque année, de nombreux bénévoles œuvrent aux côtés de nos équipes de terrain. En 2017, ce sont plus de 900 bénévoles qui se sont mobilisés pour apporter leur soutien aux usagers et résidents de France terre d'asile, participant ainsi à l'objet social de l'association.

Accueillir et orienter les personnes, traduire ou interpréter, donner un cours de français, animer un atelier, accompagner une sortie culturelle... sont autant d'activités qui permettent aux bénévoles de s'investir dans la défense du droit d'asile et l'intégration des personnes reconnues réfugiées.

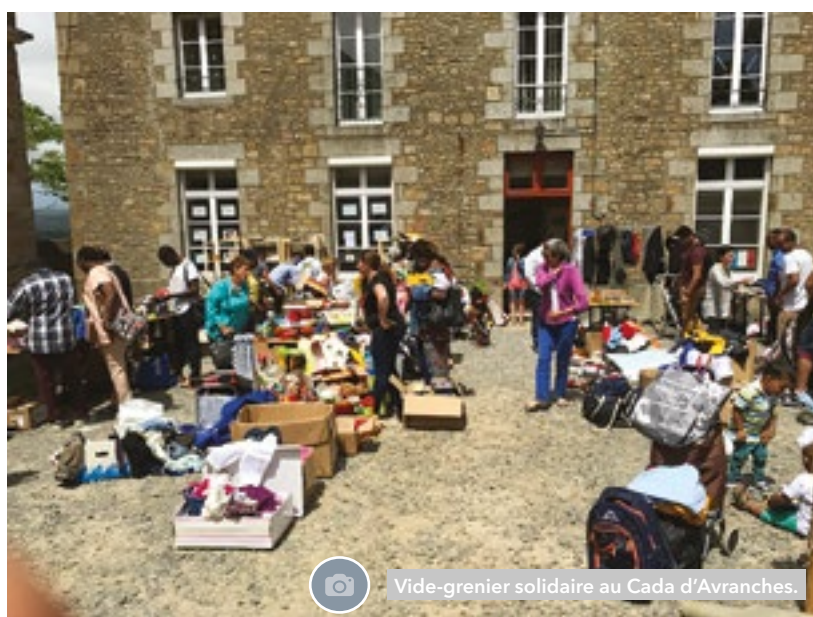
Les actions de bénévolat

Nos bénévoles ont en outre l'occasion de s'investir dans des actions ponctuelles réalisées par nos centres. Ce fut le cas pour le « vide grenier solidaire » organisé au centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) d'Avranches le 16 juin 2017. Grâce aux nombreux dons (vêtements, matériel de cuisine, puériculture, matériel TV et informatique,...), le centre a pu organiser un « vide-grenier solidaire » sur le parvis du Cada au profit des résidents, lors d'une journée conviviale. Un événement qui n'aurait pas eu lieu sans l'investissement des bénévoles.

Nos bénévoles participent quotidiennement à la vie des centres. C'est le cas de Sabine, bénévole au sein du dispositif pour mineurs isolés étrangers d'Archereau à Paris. Poussée par l'envie d'apporter une aide aux migrants qu'elle croisait régulièrement dans la rue, Sabine s'est inscrite sur le site de France terre d'asile pour devenir bénévole. Parmi les deux missions proposées (traduction

pour des adultes ou accueil pour des mineurs), elle a opté pour les adolescents : « c'est plus stable pour mon organisation et j'aime bien l'ambiance du centre et la relation avec les jeunes ». Sabine est en charge de l'entretien du linge des jeunes et utilise ses compétences en couture pour apporter les retouches aux vêtements des jeunes. Elle apprécie les échanges et le lien social créé avec ces adolescents qu'elle décrit comme étant « très gentils ».

Béatrix quant à elle, assure un cours de Français langue étrangère (FLE) au Cada de Bègles. Son cours est principalement construit autour de la mémoire visuelle et de la mémoire écrite dans une ambiance calme et conviviale. Son approche par la grammaire a pour effet de faire progresser les résidents tant à l'écrit qu'à l'oral. Contrairement à d'autres cours de FLE basés plus particulièrement sur l'oral, celui-ci leur donnera des « clés » en rédaction ainsi qu'en syntaxe qui leur seront utiles pour leurs démarches administratives mais également s'ils souhaitent poursuivre une formation ou une activité professionnelle.



Vide-grenier solidaire au Cada d'Avranches.

© Julien MARSIS, intervenant social au Cada

Entretien avec Monique, bénévole à l'établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer

« Après 35 ans d'enseignement, l'heure de la retraite étant arrivée, j'ai souhaité profiter de ce temps retrouvé pour être un peu utile à travers du bénévolat. J'ai contacté la maison du jeune réfugié de Saint-Omer car il me semblait que c'était auprès de ces mineurs isolés que je pourrais être le plus efficace.

Ce qui m'a tout de suite frappée, c'est l'extrême politesse et gentillesse de tous ces jeunes, loin de l'image boudeuse et de l'attitude irrespectueuse de certains de nos adolescents. Malgré des parcours que l'on sait toujours difficiles et souvent dangereux, malgré les épreuves physiques et morales qu'ils ont traversées, ils ont toujours le sourire !

Parmi les différentes actions qui m'ont été proposées, j'ai choisi de faire de l'aide aux devoirs et du soutien scolaire auprès de deux jeunes. Les activités sont variées et s'adaptent à leurs besoins : lecture, écriture, compréhension et organisation du travail pour Hussein (un jeune Tchadien) qui ne parlait pas un mot de français et n'avait jamais été scolarisé ; français, histoire-géographie et anglais pour René-Stéphane, camerounais francophone qui voulait passer le brevet des collèges avec seulement quelques mois de cours en 3^e. Depuis maintenant 10 mois, ils m'impressionnent par leur motivation, leur détermination et leur courage. Toujours présents à nos rendez-vous, concentrés et studieux pendant 2 heures (souvent sans pause car je ne les vois qu'une fois par semaine en raison de contraintes d'emploi du temps), même quand ils sont sans nouvelles ou avec de mauvaises nouvelles de leur famille, je les vois progresser de mois en mois. Du coup, être bénévole, c'est recevoir plus que ce que l'on donne !

Si l'on donne un peu de temps, on reçoit de la fierté de leur réussite : celle de René-Stéphane qui a obtenu son brevet des collèges avec 20/20 à son épreuve orale, celle de Hussein qui a reçu les encouragements du conseil de classe du 1^{er} trimestre. À travers la découverte de leurs modes de vie et de leurs cultures, à travers les rencontres avec les autres bénévoles qui assurent des cours collectifs de français et de mathématique, animent des ateliers ou partagent leurs sorties avec les jeunes, les échanges avec l'équipe de professionnels qui les encadrent au jour le jour, c'est un enrichissement personnel qui n'a pas de prix que l'on reçoit ! »

Monique B. :

« ... être bénévole, c'est recevoir plus que ce que l'on donne ! »





LE CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation de France terre d'asile est un acteur reconnu de la formation professionnelle dans le domaine social et médico-social. Depuis plus de 20 ans, il participe à la formation des professionnels prenant en charge les populations immigrées ou réfugiées en proposant une offre de formation centrée sur la connaissance de ce public, sa prise en charge sociale ainsi que son accompagnement juridique spécifique.

Pour ce faire, le centre de formation décline son offre de 60 actions dans le cadre de formations inter et intra organismes. Alors que les premières se déroulent dans nos locaux parisiens selon un calendrier préétabli et réunissent des stagiaires d'organismes divers, les secondes sont mises en œuvre sur site pour répondre aux besoins collectifs d'organismes commanditaires. En complément de cette activité, le centre de formation est prestataire d'actions dans le cadre du plan de formation de France terre d'asile, mis en œuvre par la Direction des ressources humaines.

En 2017, l'activité du centre de formation a continué de croître, avec une augmentation de près de 30% par rap-

port à 2016, pour le nombre d'actions de formation mises en œuvre, de journées réalisées ainsi que de personnes formées. La poursuite de cette croissance (+ 40% d'activités en 2016; + 30% en 2017) trouve sa source dans divers facteurs, notamment grâce à la notoriété accrue du centre de formation quant à la qualité et à la diversité de l'offre de formation proposée mais également par le contexte de « crise de l'asile », où l'augmentation du nombre de personnes en quête de protection internationale entraîne une augmentation du nombre de professionnels intervenant dans la prise en charge de ce public vulnérable, avec un fort besoin de formation.

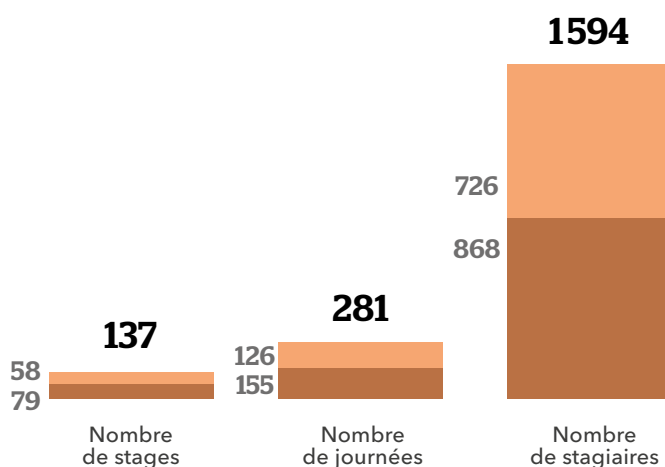
Bilan synthétique 2017

137
actions
mises en œuvre
en inter
et en intra

281
journées
de formation
réalisées

1594
personnes formées
(dont 53% externes
à France terre
d'asile)

- Formations inter-organismes (Paris)
- Formations intra-organismes (sur site)



60% des stagiaires ont suivi des formations à caractère juridique : (droit d'asile, droit des étrangers et accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs étrangers). 24% d'entre eux ont participé aux formations ayant trait au travail social (accueil, hébergement et accompagnement; encadrement et pilotage, outils et pratiques; logement, emploi et insertion). 5% des professionnels formés ont assisté aux formations relatives à la santé des migrants et 11% aux formations en géopolitique.

88% des stagiaires sont des travailleurs sociaux et 8% d'entre eux sont des cadres.

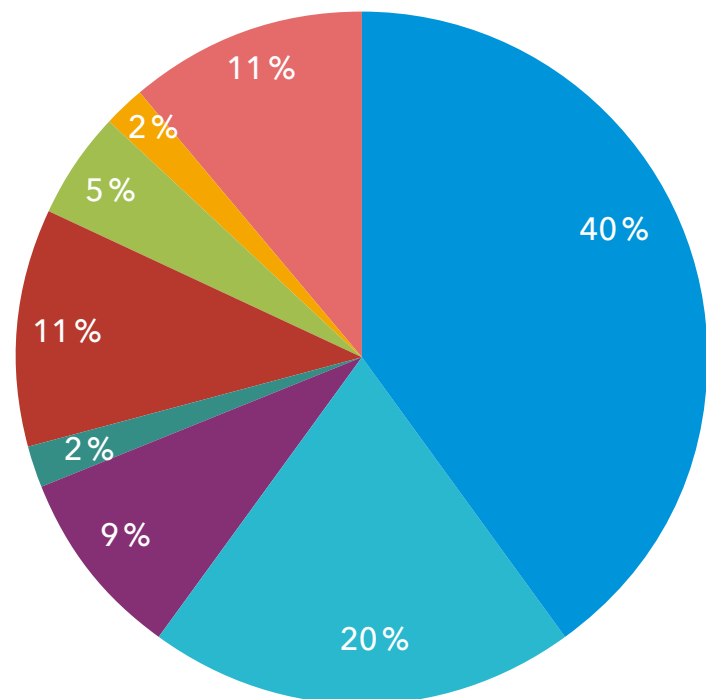
Formations inter-organismes

Les sessions organisées à Paris ont réuni 868 stagiaires dans le cadre d'actions d'une durée de 1 à 3 journées, soit une augmentation de 28% par rapport à 2016. Près de 70% des stagiaires accueillis au centre de formation sont des collaborateurs de France terre d'asile et les 30% restant proviennent d'une centaine d'organismes (associations, opérateurs, collectivités publiques) œuvrant sur l'ensemble du territoire français. Les stagiaires sont en grande majorité des femmes (77%). Les travailleurs sociaux restent les plus représentés, avec une augmentation du nombre de cadres et une diminution des participants

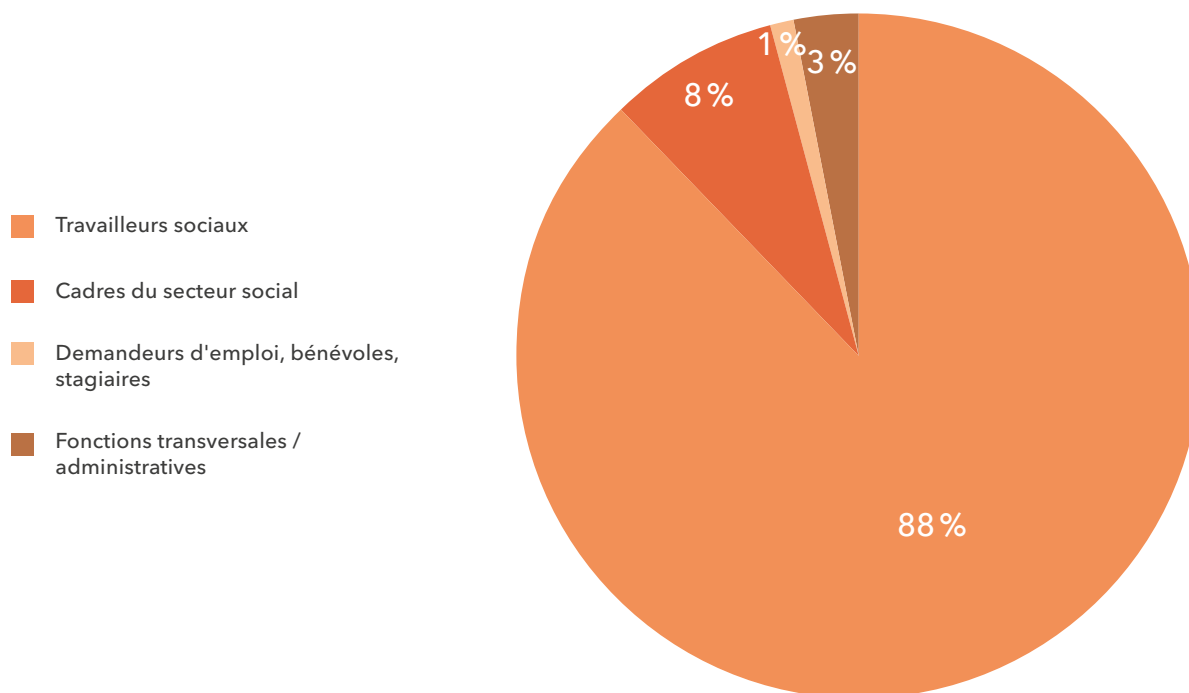
occupant des fonctions transversales ou administratives. Les actions de formation portant sur «le droit d'asile et le droit des étrangers» ainsi que sur «l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs étrangers» ont été suivies par plus de 50% des stagiaires, confirmant le besoin de formation en droit des professionnels du secteur social. 25% ont participé à des formations portant sur le travail social avec un public migrant et 11% à des actions de formations à caractère géopolitique. Également, 8% d'entre eux ont assisté à des formations relatives à la santé des migrants et 4% à l'accompagnement spécifique des bénéficiaires d'une protection internationale.

En raison de l'augmentation de l'activité et de la nécessité de disposer de plusieurs salles de formation, les locaux parisiens du centre de formation se sont avérés trop petits pour y répondre: une prospection locative a été menée au cours du second semestre 2017, aboutissant au déménagement du centre en 2018.

Répartition des stagiaires par thématique



Profil des stagiaires



Formations intra-organismes

Les formations proposées dans le catalogue répondent souvent à des besoins collectifs et peuvent ainsi être dispensées en intra. En 2017, ce sont 58 actions qui ont été organisées dans ce cadre pour un total de 126 journées ayant réuni 726 stagiaires, soit une augmentation de 35% (par rapport au nombre d'actions menées en 2016). De nombreux organismes renouvellent leur confiance d'année en année en sollicitant le centre de formation pour professionnaliser leurs équipes. Parallèlement, les organismes commanditaires ont continué à se diversifier, y compris géographiquement, avec des actions dispensées dans l'ensemble des régions de France.


Sur site, les formations à caractère juridique ont été les plus demandées (droit d'asile, droit des étrangers, ac-

compagnement des mineurs et des jeunes majeurs): elles représentent 71% des actions réalisées. 18% ont participé à des formations portant sur le travail social avec un public migrant et 10% à des actions de formation à caractère géopolitique.

Enfin, le centre de formation a été choisi par Unifaf Île-de-France, principal organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) du secteur sanitaire et social, pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation spécifiques en droit des étrangers ainsi que pour la prise en charge et l'accompagnement global des mineurs non accompagnés (MNA). Ces programmes ont été dispensés tout au long de l'année écoulée aux différents adhérents d'Unifaf. ■

PARTIE III

LES COMPTES ANNUELS **2017**

 Bilan au 31 décembre 2017 avant affectation du résultat en K€

ACTIF	2017			Rappel 2016
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Applications informatiques Siège	313	304	9	9
Immobilisations incorporelles en cours	290		290	
Sous-Total	604	304	300	9
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements installations	4 950	3 006	1 944	1 507
Matériel de transport	2 669	1 663	1 005	656
Mobilier matériel de bureau	3 866	3 133	734	945
Autres immobilisations corporelles	372	82	290	0
Immobilisations corporelles en cours	4		4	0
Sous-Total	11 861	7 884	3 977	3 108
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêt	9		9	9
Dépôt Garantie versé Siège	22	0	22	30
Dépôt Garantie versé Domiciliation	45	28	17	17
Dépôt Garantie versé D.P.H.R.S.	202	12	189	185
Dépôt Garantie versé Centres	1 300	262	1 038	1 039
Sous-Total	1 578	302	1 276	1 280
TOTAL I (note 3.1)	14 052	8 490	5 553	4 396
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL II	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
FER/Fami	947	0	947	470
DASES	1 629	0	1 629	2 335
CAF	5	0	5	10
Conseils départementaux	5 529	0	5 529	1 849
Fournisseurs débiteurs	15	0	15	6
Formation professionnelle	211	0	211	114
Débiteurs divers	3 658	101	3 557	2 474
Créances (note n°3.2)	11 994	101	11 893	7 257
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement (note n°3.3)	124	0	124	123
Disponibilités (note n°3.4)	17 910	0	17 910	18 626
Sous-Total	18 034	0	18 034	18 749
COMPTES DE RÉGULARISATIONS				
Charges constatées d'avance (note n°3.5)	1 161	0	1 161	733
Sous-Total	1 161	0	1 161	733
TOTAL III	31 189	101	31 088	26 740
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	45 241	8 591	36 641	31 136

 Bilan au 31 décembre 2017 avant affectation du résultat en K€

PASSIF	2017	Rappel 2016
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
Gestion propre	1 215	1 416
Résultat exercice	376	132
Sous-Total	1 591	1 548
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Gestion contrôle	8 228	6 259
Résultat exercice	5 389	3 604
Sous-Total	13 617	9 863
REPORTS À NOUVEAU SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
Centres France terre d'asile	4 586	4 788
Sous-Total	4 586	4 788
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Subventions équipement	5	5
Sous-Total	5	5
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
Provisions pour renouvellement des immobilisations	561	569
Sous-Total	561	569
TOTAL I (note 3.6)	20 359	16 773
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note n°3.7)	3 314	3 832
FONDS DÉDIÉS (note n°3.8)	1 198	998
TOTAL III	4 512	4 830
DETTES (note n°3.9)		
Emprunts et dettes financières divers	23	26
Fournisseurs et comptes rattachés	5 290	3 561
Frais de personnel et comptes rattachés	3 489	3 440
Charges fiscales & sociales à payer	2 321	1 910
Créditeurs divers	381	424
Charges à payer	177	126
Sous-Total	11 680	9 486
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance (note n°3.10)	89	46
Sous-Total	89	46
TOTAL IV	11 770	9 532
TOTAL DU PASSIF (I + II + III+IV)	36 641	31 136

 Compte de résultat 2017 en K€

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Réalisé		Exercice Précédent	Exercice Précédent (proforma)
	Détail	Groupé		
I - PRODUITS D'EXPLOITATION				
70-PRODUITS/VENTES/PRESTATIONS		698	487	
70610-Prestations formation				
70612-Prestations formation intra	155		117	
70613-Prestations formation inter France terre d'asile				
70614-Prestations formation inter autres	121		101	
70620-Prestations autres	2		0	
70820-Remboursements AMS	1		-22	
70830-Remboursements divers	330		210	
70880-Ventes publications France terre d'asile				
70881-Dons, Adhésions/Cotisations/Abonnements	70		61	
70882-Adhésions/Cotisations/Abonnement	18		18	
70883-Produits annexes	1		1	
73-DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION		56 702	49 378	
73218-Dotation globale de fonctionnement	56 702		49 378	
74-SUBVENTIONS-PARTICIPATIONS		24 881	19 355	
74730-Participations loyers	796		645	
74731-Participations loyers ALT	28		43	
74735-Participations diverses	74		57	
74741-Participations animations	5		5	
74742-Participations scolarités	3		10	
74744-Participations laverie	5		3	
74745-Participations cantine	7		6	
74750-Avantages nature	28		31	
74780-Subventions autres	1 907		2 465	
74781-Subventions DDCCS	15 573		12 013	
74782-Subventions CG	1 509		153	
74783-Subventions CAF	84		123	
74784-Subventions FER	1 350		590	
74785-Subventions FSE				
74786-Subventions OFII	3 512		3 212	
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		684	640	
75800-Remboursements SS	171		131	
75800-Différences de réglemets	0		0	
75810-Compléments prévoyance	433		285	
75850-Emplois aidés/Remboursements salaires	80		223	
77880-EXCÉDENT AFFECTÉ GESTION	1 981	1 981	2 280	
78-REPRISE DE PROVISIONS		3 227	2 356	
78150-Reprise Amortissements et Provisions	3 192		2 306	
78170-Reprise Provisions Créances douteuses	35		50	
78720-Reprise Provisions Règlementées				
78721-Reprise Provisions Autres				
79-TRANSFERTS DE CHARGES		318	243	
79100-Transfert de charges	318		243	
TOTAL I		88 490	74 737	
II - CHARGES D'EXPLOITATION				
60-ACHATS		1 987	2 130	
60611-Eau	176		82	
60612-EDF GDF	422		396	
60613-Chauffage (fuel)	38		48	
60622-Produits d'entretien	90		66	
60624-Fournitures de bureau	324		315	
60626-Matériel hôtelier	776		1 032	
60630-Alimentation	1		1	
60660-Fournitures médicales	27		18	
60680-Petit matériel	133		174	
61-SERVICES EXTÉRIEURS		27 212	23 867	
61180-Hébergement usagers	8 689		6 817	
61220-Crédit bail	3			
61300-Locations immobilières	16 894		15 330	
61350-Location de matériels et équipements	25		10	
61550-Entretien réparation matériel	645		599	
61560-Contrats de maintenance	519		853	

 Compte de résultat 2017 en K€

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Réalisé		Exercice Précédent	Exercice Précédent (proforma)
	Détail	Groupé		
61650-Assurances RC	53		53	
61660-Assurances matériels	110		88	
61680-Assurances multirisques	197		34	
61700-Études et recherches	0		0	
61820-Documentations	45		43	
61840-Cotisations	9		12	
61850-Frais de Colloque, Séminaires, Conférences	23		27	
62-AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		10 303	7 245	
62110-Personnel intérimaire	328		219	
62180-Autres personnels extérieurs	9		3	
62210-Frais de recrutement	27		7	
62260-Honoraires	264		282	
62261-Interprétariat	849		702	
62270-Frais d'actes et contentieux	2			
62280-Divers partenaires	102		113	
62281-Formations complémentaires	-2		9	
62283-Prestations médicales	137		93	
62284-Prestations autres	241		319	
62285-Formation PAUF	210		143	
62286-Formation CIF				
62300-Publicité relations publiques	3		63	
62370-Publications France terre d'asile	0		0	
62371-Impressions	69		31	
62380-Dons éternes	1		1	
62420-Transports usagers	1 363		877	
62480-Transports divers	9		19	
62510-Frais de déplacement personnel	392		308	
62512-Frais de déplacement intervenants	15		24	
62512-Déplacements administrateurs	0		0	
62550-Frais de déménagement	30		31	
62570-Frais de réceptions	33		33	
62611-Frais de timbres	180		182	
62621-Frais de téléphone	334		296	
62622-Frais internet	80		79	
62700-Services bancaires	18		15	
62815-Prestations de blanchissage	71		32	
62820-Cantines scolaires, prestations alimentaires	2 759		1 567	
62830-Nettoyage des locaux	585		404	
62840-Prestations informatiques ext.	0		0	
62880-Autres prestations : gardiennage	2 191		1 391	
62881-Autres services extérieurs	2			
63-IMPÔTS ET ASSIMILÉS		2 551	2 701	
63110-Taxe sur salaires	1 059		1 471	
63310-Versement transport	359		302	
63330-Formation professionnelle	530		439	
63340-Effort construction	97		77	
63350-Taxe prévoyance				
63512-Taxes foncières	232		220	
63513-Taxe habitation	9		3	
63513-Taxe ordure ménagère	20		11	
63513-Taxe sur les bureaux	62		47	
63580-Autres impôts	183		130	
64-FRAIS DE PERSONNEL		32 666	27 567	
64110-Rémunération personnel permanent	21 832		18 115	
64118-Gratification stagiaire	102		84	
64140-Indemnités départ retraite	27		46	
64141-Indemnités service civique	4			
64280-Rémunération personnel médical	23		22	
64510-Urssaf	5 205		4 107	
64512-Mutuelle	125		101	
64513-CGIC	112		92	
64514-Pôle Emploi	906		756	
64518-CPM	2 158		1 786	

 Compte de résultat 2017 en K€

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Réalisé		Exercice Précédent	Exercice Précédent (proforma)
	Détail	Groupé		
64750-Médecine du travail	102		87	
64760-Tickets restaurant	898		793	
64780-Frais Transport C.O.	201		169	
64784-Œuvres sociales Comité Entreprise	462		236	
64850-Indemnités licenciement	440		199	
64880-Autres charges diverses	0		0	
64881-Provisions pour personnel	11		37	
64882-Frais volontaires	0		0	
64883-Congés payés	58		935	
65-VIE SOCIALE		3 590	3 302	
65400-Pertes sur créances irrécouvrables	208		797	
65710-Subventions vie sociale	238			
65800-Charges diverses	8		12	
65810-Frais de culte et d'inhumation	3		1	
65820-Allocations mensuelles de subsistance (AMS)	0		2	
65820-Tickets services - Chèques Service	1 512		1 348	
65820-Aides exceptionnelles	566		370	
65881-Frais administratifs	90		93	
65882-Frais vestiaire	344		215	
65883-Frais classe, Fournitures scolaires	173		126	
65884-Animation Vve du Centre	438		333	
65885-Activités extra-scolaires	10		5	
65886-Bourses d'étude				
67800-REPRISE DÉFICIT	120	120	439	
68-DOTATIONS		4 076	4 792	
68110-Dotations aux amortissements	1 373		924	
68150-Dotations aux provisions	2 620		3 834	
68174-Dotations dépréciation créances	84		34	
68650-Dotations risques et charges				
TOTAL II		82 506	72 042	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		5 984	2 696	
III - PRODUITS FINANCIERS				
76-PRODUITS FINANCIERS				
76200-Produits financiers	27		37	
76600-Gains de change			0	
TOTAL III		27	38	
IV - CHARGES FINANCIÈRES				
66-FRAIS FINANCIERS				
66150-Intérêts bancaires				
66600-Pertes de change			7	
66800-Autres charges financières				
TOTAL IV		0	7	
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		27	31	
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)		6 011	2 726	
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				
77100-Produits exceptionnels	45		87	
77520-Cession d'éléments d'actif	11		10	
77700-Quote part subventions/Résultat	0		13	
78746-Reprise Provisions Réglementées				
TOTAL V		56	110	
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES				
67100-Charges exceptionnelles	61		61	
67520-V.N.C. immobilisations	52		17	
TOTAL VI		112	79	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		- 56	31	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		88 573	74 885	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)		82 618	72 127	
SOLDE INTERMÉDIAIRE		5 955	2 758	
78-REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES		1 014	1 876	
68-ENGAGEMENTS À RÉALISER		1 198	888	
69-IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		6	10	
RÉSULTAT (Excédent ou Déficit)		5 765	3 736	

 Compte de résultat 2017 en K€

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Réalisé	Exercice Précédent	Exercice Précédent (proforma)
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	88 490	74 737	
II - CHARGES D'EXPLOITATION	82 506	72 042	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 984	2 696	
III - PRODUITS FINANCIERS	27	38	
IV - CHARGES FINANCIÈRES	0	7	
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	27	31	
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	6 011	2 727	
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	56	110	
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	112	79	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 56	31	
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	88 573	74 885	
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI	82 618	72 127	
SOLDE INTERMÉDIAIRE	5 955	2 758	
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	1 014	1 876	
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 198	888	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	6	10	
RÉSULTAT (Excédent ou déficit)	5 765	3 736	

ANNEXES AU BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

1. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES 2017	60	4.7 Provisions pour risques et charges	71
2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS	67	4.8 Fonds dédiés	71
2.1 Hypothèses de base	67	4.9 Dettes	71
2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels	67	4.10 Produits constatés d'avance	71
2.3 Méthode des coûts historiques	67	5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	72
2.4 Immobilisations	67	5.1 Analyse des principales subventions et dotations	72
2.5 Créances d'exploitation	67	5.2 Analyse des frais de gestion	72
2.6 Valeurs mobilières de placement	67	5.3 Résultat exceptionnel	72
2.7 Fonds associatifs	67	6. AUTRES INFORMATIONS	72
2.8 Provisions pour risques et charges	67	6.1 Produits à recevoir	72
2.9 Fonds dédiés	67	6.2 Effectif au 31 décembre	72
3. COMPARAISON DU RÉSULTAT ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	68	6.3 Crédit bail	73
4. NOTES SUR LE BILAN	69	6.4 Autres engagements hors bilan	73
4.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements	69	6.5 Événements postérieurs à la clôture	73
4.2 Créances d'exploitation	69	6.6 Information relative à la rémunération des dirigeants	73
4.3 Valeurs mobilières de placement	70	6.7 Honoraires du commissaire aux comptes	73
4.4 Disponibilités	70	7. DÉTAILS DES RÉSULTATS	73
4.5 Charges constatées d'avance	70	7.1 Comptes de résultat	73
4.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats exercice	70	7.2 Activités contrôlées	74
		7.3 Activités en gestion propre	74
		7.4 Projets internationaux	75
		8. LEXIQUE	75

1. Rapport financier sur les comptes 2017

Analyse du compte de résultat 2017

Les produits d'exploitation

L'évolution 2017 est en continuité des caractéristiques de l'année 2016, par le financement en année pleine des nouveaux dispositifs et extensions obtenus en 2016 et l'ouverture et le développement de nouveaux dispositifs en 2017.

L'ensemble des produits d'exploitation représente un montant global de 88 490 K€ en hausse de 13 753 K€ par rapport à 2016, soit une progression de 18,40%.

La dotation globale de fonctionnement, constituée par les dotations aux établissements Cada et les dotations aux établissements mineurs de 56 702 K€, est en hausse de 14,83% mais dans une moindre mesure que l'augmentation de l'année précédente. Cette hausse s'explique par la création de nouveaux établissements mineurs et CPH (Angers, Chaumont et Rouen) sur 2017.

Le montant des subventions et participations a fortement augmenté de 28,56% en 2017, pour s'établir à 24 881 K€. Cette évolution traduit une nouvelle fois la pérennisation croissante de nos différents dispositifs.

En cumul, les comptes de dotations et de subventions ont augmenté de 18,70% entre 2017 et 2016.

Les produits d'exploitation incluent également la reprise des provisions pour un montant 3 227 K€ ainsi que les reprises de résultats antérieurs excédentaires pour 1 981 K€.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent un montant global de 82 506 K€, soit 14,52% d'augmentation par rapport à 2016.

Sur cette hausse :

- Les achats et services extérieurs augmentent de 12,32% (+ 3 203 K€)
- Le compte de rémunération du personnel augmente de 18,50% résultant des évolutions d'effectifs liées aux ouvertures d'établissements (+118 salariés « équivalent temps plein », soit 15,9%). Cette croissance soutenue de l'emploi est en phase avec la croissance des places d'hébergement toutes activités confondues et des nouveaux dispositifs contractualisés pour faire face à l'afflux des demandeurs d'asile/réfugiés depuis 2015.
- Le poste « Vie sociale » (+8,74%) enregistre essentiellement l'augmentation importante des aides exceptionnelles accordées (+52,86% par rapport à 2016).

- Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 373 K€ et les dotations aux provisions pour risques et charges de 2 620 K€.

Les produits financiers et les charges financières

Les produits financiers représentent un montant de 27 K€ (en baisse par rapport à 2016 consécutifs à la poursuite de la baisse des taux d'intérêts et à l'impossibilité d'effectuer des placements à risques). Les charges financières sont non significatives.

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles

Les produits exceptionnels s'élèvent à 56 K€ pour des charges exceptionnelles d'un montant de 112 K€.

Le résultat exceptionnel est de -56 K€.

Les fonds dédiés

Les fonds reçus en 2016 ont été utilisés pour un montant de 1 014 K€ en 2017, complétant le financement de l'exercice.

Les fonds reçus en 2017 et non encore utilisés sur 2017, représentent un montant de 1 198 K€.

La contribution des fonds dédiés au résultat de l'exercice est donc négative de 184 K€.

Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2017 est de 5 765 K€ en hausse de 2 029 K€ par rapport à 2016 (3 736 K€).

Analyse financière des activités de l'association

Les activités opérationnelles

L'activité opérationnelle de France terre d'asile se répartit entre six grandes activités :

- L'asile qui regroupe l'accueil, l'information, l'hébergement des demandeurs d'asile en Cada (centres d'accueil pour demandeurs d'asile),
- L'urgence avec l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et les plateformes de premier accueil.
- L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers (MIE)
- L'intégration des réfugiés et des migrants par l'emploi et le logement
- L'activité internationale avec plusieurs projets européens, une implantation en Tunisie, un partenariat avec la Grande-Bretagne sur l'aide aux victimes de la traite et l'utilisation de deux sous-traitants en Côte d'Ivoire et en Tunisie.
- Les activités en gestion propre, telles que la formation, les Spada, le Service d'aide aux étrangers retenus dans les centres de rétention administrative (CRA) ou

les contributions spontanées... L'association ne fait pas appel à la générosité publique.

L'ensemble des services d'administration est regroupé dans l'activité Siège qui sera analysée séparément.

L'analyse des activités est faite sur les produits (voir tableau et graphique en annexe)

La répartition des activités opérationnelles en termes de produits (voir page 74)

L'ensemble des activités opérationnelles de France terre d'asile a représenté en 2017, un total tous produits confondus de 89 587 K€ (hors écritures de consolidation/inter facturation et Siège), soit une augmentation de 17,64% par rapport à 2016. Les quatre activités principales : Asile, Urgence, Mineurs et Intégration, ont représenté 95,71% de l'activité opérationnelle en très légère hausse par rapport à 2016

- **L'activité Asile** représente 38,74% (42,53% en 2016) de l'ensemble, activité qui compte pour 34 493 K€, Il n'y a pas eu de création de nouveaux établissements en 2017 hormis quelques extensions de places d'accueil. Le nombre de places d'accueil en Cada/Transit est ainsi passé à 4 665 places en 2017.

- **L'activité Urgence** avec 11,01% (16,87% en 2016) de l'ensemble, compte pour 9 803 K€ de produits. Activité qui a été reclassée depuis 2017 car elle ne regroupe plus que les activités Huda, maraude et CAO. Les autres activités (Spada) étant désormais en gestion propre.

- **L'activité Mineurs isolés étrangers** (MIE) a fortement progressé en 2017 avec un montant de produits de 26 569 K€ (19 386 K€ en 2016), soit une augmentation de 7 183 K€ par rapport à 2016 (faisant suite à une hausse de +23,40% pour 2016/2015 et +26,45% pour 2015/2014). L'activité Mineurs représente désormais 29,84% de l'ensemble de l'activité de l'association (24,98% en 2016). Plusieurs dispositifs MIE ont ouvert en 2017, sur les Hauts-de-France et dans les Hautes-Alpes.

- **L'activité Intégration** est en hausse en 2017. Avec un montant de produits de 10 830 K€, elle est en augmentation de 2 474 K€ de l'exercice précédent toute comme la part que l'activité représente au niveau global est en hausse. En effet, elle est désormais de 12,16% de l'ensemble des activités (10,7% en 2016).

- **Les activités en gestion propre** représentaient 6,70% de l'ensemble en 2017. Cette forte part est liée au reclassement des activités Urgences (pour les marchés publics) en gestion propre. Cette activité regroupe également les centres de rétention administrative (CRA), l'activité de formation interne et externe délivrée par le centre de formation, des recettes propres de l'association ainsi que les activités intégration (Reloref, Réinstallés, et Faar) uniquement lorsque celles-ci font l'objet d'une validation définitive de la part du financeur.

- **L'activité Internationale** incluant l'action qui se développe en Tunisie et les projets européens, représente 1,55% de l'ensemble de l'activité, soit -0,04% par rapport à 2016.

L'apport du projet Recolteha en 2017 permet de compenser l'arrêt de l'activité AVT (projet britannique d'aide aux victimes de traite).

Les résultats d'exploitation des activités opérationnelles

- L'activité **Asile** est le principal contributeur au résultat avec un montant de 2 624 K€. Contrairement à 2016, les financements d'extensions et nouvelles ouvertures n'ont pas été consommés du fait d'un versement tardif sur la fin d'année. En 2017, la variation des excédents est due à une meilleure programmation des dépenses de fonctionnement.

- L'activité **Urgence** contribue pour 1 304 K€ au résultat pour sa partie gestion contrôlée et 185 K€ pour la partie sur activité propre.

- L'activité **Mineurs** dégage un déficit d'exploitation de 111 K€ qui a pour origine principale la suractivité de l'établissement Dmau dont le résultat sera intégralement repris par notre financeur en 2019 par l'intermédiaire du compte administratif 2017.

- L'activité **Intégration** est en excédent de 426 K€ dont l'évolution s'explique principalement par l'ouverture de 3 CPH à Rouen, Chaumont et Angers associée à une montée en charge progressive.

Le total cumulé de ces activités en gestion contrôlée hors Siège et Urgence est de 4 243 K€ (4 687 K€ en 2016).

L'activité fonctionnelle Siège (dit L312)

Le Siège de France terre d'asile est l'organe de gestion administrative de l'ensemble des activités opérationnelles et de gestion centralisée de l'association.

Depuis l'exercice 2013, pour se conformer aux dispositions de l'article R.314-94 du code de l'action sociale et des familles, les charges d'exploitation du Siège sont réparties entre celles consacrées aux activités couvertes par les recettes issues de la tarification figurant à l'article L312 du CASF et celles des autres activités. Un ajustement des clés de répartition est effectué chaque année.

Le financement par les différents centres d'activité (redévance frais de siège) a augmenté en 2017 pour s'établir à 3 780 K€ (+8,93%) malgré la baisse du taux de frais de Siège de 5,9% à 5,24% (pour la période 2015-2019) du fait de la hausse des dispositifs gérés.

Le résultat du Siège L312 s'établit à 31 K€ en baisse par rapport à celui de l'an passé (116 K€).

Activités en gestion propre

L'ensemble des activités en gestion propre (Siège hors L312 et marché public Spada inclus), affiche des produits de 6 796 K€ (dont 955 K€ de reprise sur provisions et amortissements.)

L'ensemble des charges est de 6 420 K€ (dont 1 151 K€ de dotations aux provisions et amortissements).

Le résultat de la gestion propre (Siège Inclus) est de 376 K€ contre 132 K€ en 2016.

En résumé (voir tableau analyse compte de résultat 2017)

Dans cette analyse, l'activité du Siège est incluse et répartie entre la gestion propre et gestion contrôlée.

En termes de produits, les activités contrôlées y compris l'activité Siège en gestion contrôlée, représentent 91,29% de l'ensemble de l'activité (95,40% en 2016).

Les activités en gestion propre représentent 7,24% de l'ensemble des activités.

L'activité internationale représente 1,47% de l'ensemble.

La répartition du résultat de l'exercice entre activités contrôlées et activités en gestion propre est la suivante :

- 4 274 K€ pour les activités sous contrôle de tiers financeurs
- 376 K€ pour les activités en gestion propre hors international

Il faut y ajouter :

- 971 K€ pour les opérations de consolidation
- 144 K€ pour l'activité International

Analyse du bilan au 31 décembre 2017

À l'actif

Les immobilisations nettes ont augmenté de 26,25% (+1 156 K€). Cette augmentation résulte des acquisitions de l'exercice pour un montant de 2 856 K€. Il s'agit principalement de l'acquisition d'un nouveau logiciel de Paie, de matériel de bureau, d'équipements supplémentaires pour les logements et la poursuite du renouvellement du parc automobile.

La trésorerie est en baisse de 716 K€ et s'établit à 18 M€. Le plus bas de la trésorerie qui est restée positive toute l'année, intervient au mois de juin.

Au passif

- Les fonds associatifs

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports à nouveau sont constitués des résultats des activités contrôlées provenant pour l'essentiel des deux années

antérieures à l'exercice clos. Ces fonds sont conservés dans l'association dans l'attente des contrôles et des décisions d'affectation des financeurs. Ils sont, pour l'essentiel, réaffectés au financement des activités de l'association. Les fonds associatifs avant intégration des résultats de l'exercice sont en augmentation de 16 % à 12 814 K€, soit 52 jours d'exploitation.

Les fonds propres sans droit de reprise, qui correspondent au propre patrimoine de France terre d'asile s'établissent à 1 591 K€. Cela ne représente plus que 7 jours d'exploitation de l'association.

À noter :

La prise en compte dans les fonds associatifs sous forme de pertes, de dépenses contestées par les financeurs pour un montant de 238 K€ supplémentaires en 2017. L'association n'abandonne pas pour autant tout recours.

- Les provisions

Le montant des provisions pour risque s'établit à 3 314 K€ en 2017, soit -13,5 % d'évolution au 31 décembre 2017. Ces provisions sont constituées en couvertures des risques liés au financement des Fonds asile migration intégration (Fami) pour un montant de 253 K€. Les contrôles 2015 ayant commencé, les exigences demandées par ce financeur et ces incertitudes rendent ces financements complexes et incertains pour notre association.

Pour illustrer ces difficultés, notons que la créance sur le Fami au 31 décembre 2017 est de 1 940 K€ hors acompte projet Faar.

La provision pour risques sur les baux des logements des demandeurs d'asile et des réfugiés a été réajustée à la hausse pour atteindre 974 K€ suite au renforcement du suivi des dépôts de garantie et de régularisation des charges.

Les autres provisions concernent les risques liés au non renouvellement éventuel des financements de certains établissements (risques de licenciements) ainsi que la couverture des engagements d'indemnités pour les départs en retraite et la couverture des litiges en cours avec le personnel.

- Les fonds dédiés

Les ressources affectées à des projets définis mais non utilisées à fin 2017, sont inscrites au compte des fonds dédiés. En fin d'exercice, elles représentent un montant de 1 198 K€ dont l'essentiel sera utilisé durant l'exercice 2018.

Pendant l'exercice 2017, un montant de 1 014 K€ a été consommé sur les fonds « stockés » fin 2016 alors qu'un montant de 1 198 K€ a été mis en réserve pendant cet exercice.

Perspectives

Nous sommes en mesure de nous réjouir sur plusieurs points de l'exercice 2017 : malgré une forte augmentation des activités, les principaux postes de dépenses ont été maîtrisés, contribuant ainsi au résultat constaté. La

gestion de l'association est tout à fait saine. Nous avons cependant encore quelques progrès à accomplir dans la mise en place de nos outils de gestion, afin d'obtenir une vision encore meilleure de la vie de l'association. Mais ces progrès sont conditionnés, en partie, par l'obtention de moyens financiers supplémentaires.

Comme nous l'avons vu, ce résultat est un résultat comptable, qui ne traduit qu'imparfaitement la réalité de nos activités (par exemple, perte, liée à une suractivité, d'environ un million d'euros sur l'activité Mineurs isolés alors que cette somme sera constatée en produit en 2019, date de son paiement par le financeur), et qui ne fait pas apparaître le fait que la plus grande partie du résultat, comme c'est d'ailleurs le cas chaque année, n'appartient pas en propre à notre association. Nos activités en gestion propre ont, en effet, généré un résultat marginal de 376 K€ représentant 0,4 % du budget global.

2017 fut aussi une année importante dans l'évolution de nos diverses activités, avec la confirmation de l'importance du secteur Mineurs isolés, la relance de l'activité Intégration, qui gère de nouveaux dispositifs, la décision de séparer l'activité Urgence de celle de l'Asile pour mieux prendre en compte les spécificités de chacun de ces domaines. Ces évolutions montrent aussi que France terre d'asile a su, au cours de ces dernières années marquées par des mouvements migratoires très importants, adapter, compléter ses compétences pour faire face aux problèmes et même, dans bien des cas, innover dans ses pratiques. Cela n'apparaît pas directement dans nos comptes, mais contribue largement à leur équilibre.

Nous avons prévu pour 2018, un budget en légère hausse par rapport à 2017, suivant en cela notre pratique de prudence en matière budgétaire. Il a été établi en fonction des activités, en cours ou à venir, dont nous avons la certitude du caractère pérenne. Mais comme toujours, nous sommes largement dépendants de décisions politiques susceptibles de modifier notre environnement. Raison de plus pour justifier la prudence.

Affectation des résultats

Utilisation des résultats sous contrôle des tiers financeurs

Sur un résultat global consolidé d'un montant de 5 765 K€, la part provenant des activités contrôlées s'élève à 4 274 K€. Les organismes financeurs décideront de l'utilisation de ces fonds que l'on peut considérer en dépôt dans l'association pour le financement de ses activités.

Affectation des résultats des activités propres

Les activités propres de l'association ont généré un excédent d'exploitation de 376 K€. L'assemblée générale de l'association décidera de l'affectation de ces résultats.

Annexes au rapport financier

Présentation du compte de résultat 2017 sous 3 aspects

ASPECT 1 PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION EN K€

	2017	2016	2017 / 2016	
Produits d'exploitation	88 490	74 738	13 753	18,40 %
Charges d'exploitation	82 506	72 042	10 464	14,52 %
Résultat brut d'exploitation	5 984	2 696	3 289	122,00 %
Résultat financier	27	31	- 4	- 12,90 %
Produits financiers	27	37		
Charges financières	0	7		
Résultat exceptionnel	- 56	31	- 87	- 280,65 %
Produits exceptionnels	56	110		
Charges exceptionnelles	112	79	- 162	
Fonds dédiés	- 184	988	- 1 172	- 118,62 %
Report des ressources	1 014	1 876		
Engagements à réaliser	1 198	888	- 1 890	
Résultat global	5 771	3 746	2 025	54,06 %
Impôts sur placements financiers	6	10		
RÉSULTAT GLOBAL APRÈS IMPÔT	5 765	3 736	2 029	54,31 %

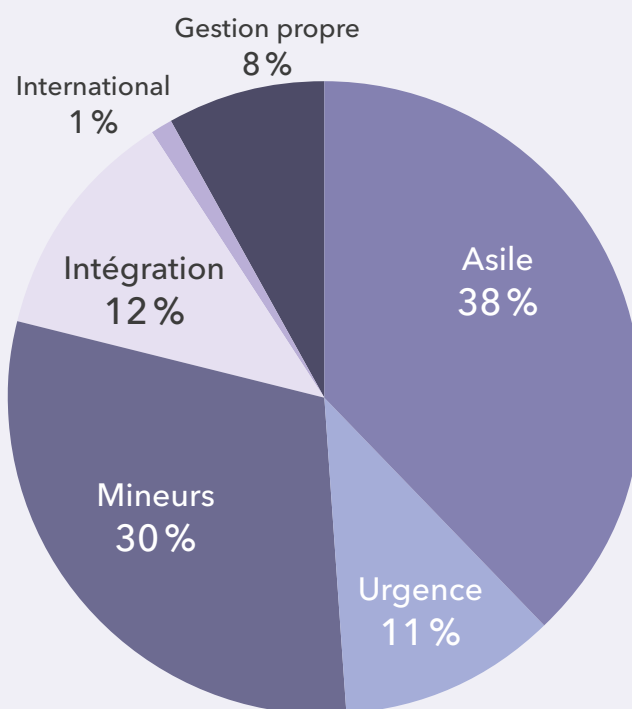
ASPECT 2 PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ EN K€

Activités	Produits	%	Charges	Résultat
Asile	34 493	38,74 %	31 868	2 625
Urgence	9 803	11,01 %	8 499	1 304
Intégration	10 830	12,16 %	10 404	426
Mineurs	26 569	29,84 %	26 680	- 111
International	1 380	1,55 %	1 236	144
Gestion propre	5 961	6,70 %	5 592	369
TOTAL DES ACTIVITÉS HORS SIÈGE	89 036	100,00 %	84 280	4 756
Siège en gestion contrôlée (L312-1)	4 048		4 017	31
Siège en gestion propre	835		828	7
TOTAL DES ACTIVITÉS AVEC SIÈGE	93 919		89 125	38
Consolidation	- 263		- 1 233	971
Interfacturation	- 4 070		- 4 069	- 1
TOTAL APRÈS CONSOLIDATION	89 587	100,00 %	168 103	5 765

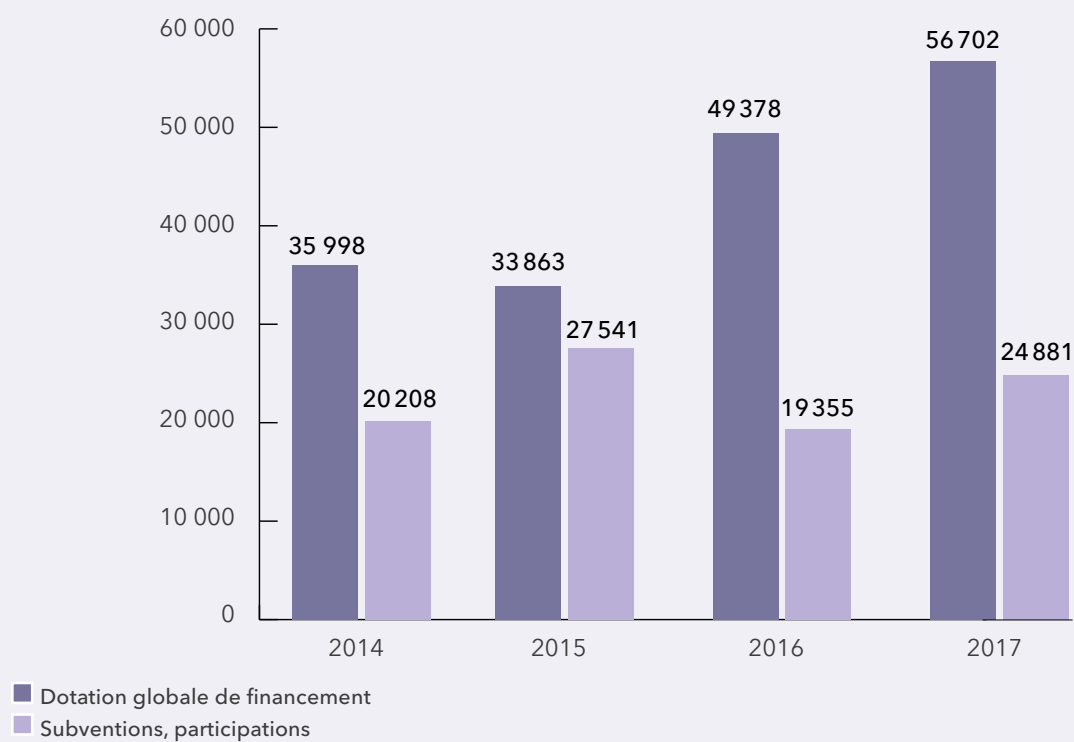
ASPECT 3 PRÉSENTATION PAR DÉPENDANCE EN K€

Activités	Produits	%	Charges	Résultat
Total activités contrôlées	85 743	91,29 %	81 468	4 275
Total activités en gestion propre France	6 796	7,24 %	6 420	376
Total activités à l'international	1 380	1,47 %	1 236	144
TOTAL DES ACTIVITÉS	93 919	100,00 %	89 125	4 794
Consolidation	- 263		- 1 233	971
Interfacturation	- 4 070		- 4 069	0
TOTAL APRÈS CONSOLIDATION	89 587		83 823	5 765

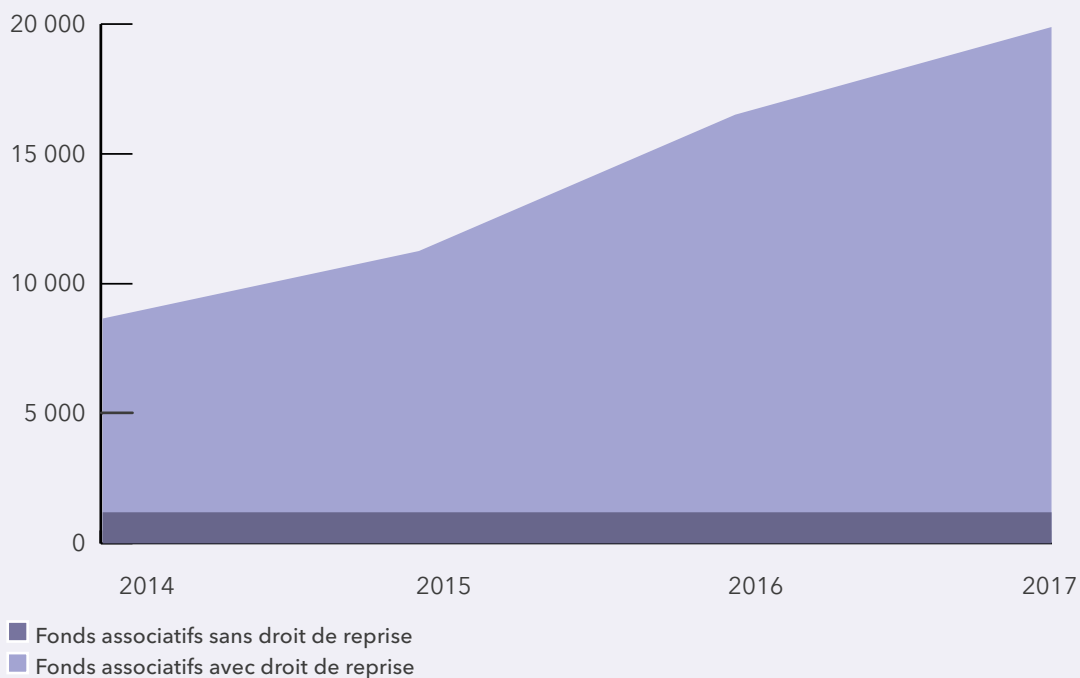
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS



ÉVOLUTIONS DES FINANCEMENTS EN K€



ÉVOLUTION DES FONDS ASSOCIATIFS AVEC ET SANS DROIT DE REPRISE ENTRE 2014 ET 2017 EN K€



VALORISATION DU BÉNÉVOLAT À FRANCE TERRE D'ASILE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Heures de bénévolat : 93 600

Par hypothèse :

Taux horaire 9,76€

Taux de charges sociales 50%

Soit une valorisation de la contribution du bénévolat estimée à : **1 370 304€**

2. Principes comptables appliqués

2.1 Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation, à l'exception des provisions constituées pour faire face aux licenciements sur les activités conventionnées dont les financements ne sont pas assurés ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Les charges liées à l'éventualité d'une dénonciation de conventions de fonctionnement des Cada avec les autorités de tutelle ne sont pas intégrées et représentent des sommes importantes en fonction des dispositions conventionnelles prévues pour le personnel.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable M22 des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Une dérogation a cependant été apportée pour la recherche de l'image fidèle, les excédents et déficits antérieurs repris par les tiers financeurs sont portés en résultat d'exploitation, afin de neutraliser l'impact sur l'activité des financements qui les intègrent.

Les activités conventionnées de l'association font l'objet de comptes administratifs et comptes rendus financiers établis suivant des règles diverses, principalement le décret 1010 du 22 octobre 2003. Si les options comptables retenues pour la production des comptes administratifs divergent de façon significative avec celles acceptables par le Plan Comptable Général M22, la comptabilité met en place un tableau de passage des comptes administratifs vers les comptes de l'association. Ces retraitements sont présentés dans le point 7.1.

2.3 Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux en euros courants.

2.4 Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amor-

tées selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement linéaires utilisées sont les suivantes :

- 2 ans - Logiciels informatiques
- 10 ans - Agencements, aménagements, installations (travaux aménagement, rénovation, agrandissement)
- 5 ans - Agencements, aménagements, installations (achats avec installation serveurs, imprimantes réseaux, téléphonie, autres travaux)
- 2 ans - Matériel informatique
- 5 ans - Mobilier, matériel de bureau
- 2 ans - Autres immobilisations corporelles (mobilier et électroménagers des appartements usagers)
- 5 ans - Matériel de transport neuf
- 3 ans - Matériel de transport d'occasion

Immobilisations financières

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

2.5 Créances d'exploitation

Conformément aux dispositions du plan comptable, les produits des dotations globales de fonctionnement et des subventions sont comptabilisés dès lors qu'ils sont accordés.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition sauf en cas de moins value latente à la clôture, auquel cas une provision est comptabilisée.

Les cessions sont évaluées selon la méthode du Coût moyen pondéré.

2.7 Fonds associatifs

Ces postes sont constitués par affectation du résultat par décision de France terre d'asile concernant les fonds associatifs sans droits de reprise et en application de la réglementation en ce qui concerne les fonds associatifs sous contrôle des tutelles.

2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont créées pour couvrir les risques identifiés résultant de litiges, amendes, pénalités et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des fonds affectés par les tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés.

3. Comparaison du résultat et événements significatifs

Les comptes présentés de l'exercice 2017 sont positifs de 5 765 K€ contre 3 736 K€ pour l'exercice précédent avec un montant des résultats des activités contrôlées de 4 274 K€ en 2017 contre 4 803 K€ en 2016, en baisse de 529 K€.

En 2017, la variation s'explique essentiellement par des excédents structurels dans la gestion des cada, par la création de places en CPH sur Chaumont, Rouen et Angers, objet de montée en charges progressive ainsi que par une sous consommation des crédits Huda combiné à une sur dotation des crédits CAO.

Autres événements significatifs ayant un impact sur les comptes

À la fin 2017, le solde des prestations engagées sur le Fond asile migration Intégration s'élève à 946 K€ (1 940 K€ hors acompte Faar 2016).

Dans l'attente de l'achèvement des différents contrôles diligentés par le Fami sur ces activités et du processus de mise en paiement assez long qui s'ensuit, nous avons constitué des provisions pour risques de non-paiement. Ces provisions sont de 253 K€ au 31 décembre 2017.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS ENTRE LES RÉSULTATS 2016 ET 2017 (EN K€)

Activités	Résultats 2016	Résultats 2017	Variations	Observations
Résultats Cada/Transit	2 844	2 624	- 220	(1)
Résultats Urgence/Huda	1 112	1 304	192	
Résultats Mineurs	665	- 112	- 777	(2)
Résultats Intégration	66	426	360	(3)
Résultats International	12	144	132	
Siège - art L.312	116	31	- 85	
Saer (activité de gestion propre GP)	- 24	19	43	
Autres GP (dont Siège hors art. L312)	156	356	200	(4)
Retraitements de consolidation	- 1 211	971	2 182	(5)
Autres				
TOTAL DES VARIATIONS	3 736	5 765	2 029	

(1) Contrairement à 2016, les financements d'extensions et nouvelles ouvertures n'ont pas été consommés du fait d'un versement tardif sur la fin d'année. En 2017, la hausse des excédents est due à une meilleure programmation des dépenses de fonctionnement.

(2) Le déficit est lié à la sur-activité de l'établissement DMA-U dont le résultat sera intégralement repris par notre financeur en 2019.

(3) La variation s'explique par l'ouverture de 3 CPH à Rouen, Chaumont et Angers avec montée en charge progressive.

(4) L'augmentation se justifie par l'intégration des Spada en gestion propre en 2017.

(5) cf. tableau de passage 2017 en annexe 7.1 Retraitement de provisions. Les retraitements de consolidation concernent les résultats Cada/Transit essentiellement.

4. Notes sur le bilan

4.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements (en K€)

	31/12/16	Acquisitions	Cessions	31/12/17
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels informatiques	315	300	12	604
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements, installations	4 434	886	365	4 954
Matériel de transport	2 043	731	105	2 669
Matériel de bureau et informatique	3 934	733	429	4 239
SOUS TOTAL	10 411	2 350	900	11 861
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêts au Personnel ⁽¹⁾	9	0	0	9
Dépôts et Cautionnements versés	1 443	195	94	1 544
Autres dépôts	23	10	9	24
SOUS TOTAL	1 475	205	103	1 578
TOTAL BRUT	12 200	2 856	1 014	14 043

(1) Les prêts au personnel en cours concernent un seul salarié.

Amortissements	31/12/16	Dotations	Reprises	31/12/17
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels informatiques	306	6	8	304
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements, installations	2 926	431	352	3 006
Matériel de transport	1 387	347	71	1 663
Mobilier Matériel de bureau	2 989	589	363	3 215
SOUS TOTAL	7 303	1 367	786	7 884
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Dépôt de garantie versé	195	118	11	302
TOTAL AMORTISSEMENTS	7 804	1 491	805	8 490

4.2 Créances d'exploitation (en K€)

	2017	Échéance
Subventions FER - Fami	947	indéterminée - voir point 2
Autres subventions	8 558	moins d'un an
Clients divers	632	moins d'un an
Fournisseurs débiteurs	13	moins d'un an
Fournisseurs avances & acomptes	2	moins d'un an
Clients formation	211	moins d'un an
Pôle emploi	1	moins d'un an
Clients douteux	64	moins d'un an
Autres produits à recevoir	1 566	
TOTAL	11 994	

Créances d'exploitation (dépréciation) (en K€)

	2017
Clients douteux	43
Usagers impécunieux	58
TOTAL	101

4.3 Valeurs mobilières de placement (v.m.p.) (en K€)

	Valeur au 31/12/17	Échéance
Obligations	65	moins d'un an
Épargne Solidaire 2	59	moins d'un an
TOTAL	124	

Il n'y a pas de plus value latente sur les VMP au 31 décembre 2017.

Il s'agit de valeurs aux rendements et aux capitaux garantis hors marchés boursiers.

4.4 Disponibilités (en K€)

	2017
Banque Siège et Centres	17 811
Caisse Siège et Centres	98
TOTAL	17 910

4.5 Charges constatées d'avance (en K€)

	Montant
Loyers	570
Pécules	14
Redevances, entretiens du matériel	33
Eau, Edf, France-télécom	22
Tickets Services, cantines	3
Assurances	64
Déplacements	33
Documentations	17
Stocks TR	288
Divers	117
TOTAL	1 161

4.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats (en K€)

	Début exercice	Dotations	Reprises	Variations	Autres mouvements	Résultat 2017	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 548				- 333	376	1 591
Fonds associatifs avec droit de reprise	9 863			3 754			13 617
Reports à nouveau et résultats exercice des activités contrôlées	4 788			- 219			4 586
Subventions d'investissements (reçues)	275	0	0				275
Subventions d'investissements (reprises en résultat)	270	0	0				270
Provisions réglementées	569	0	8		0		561

Les subventions d'investissements concernent des subventions reçues pour des travaux de rénovation des établissements. Elles sont reprises dans le compte de résultat pour le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement ou service social ou médico-social perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

4.7 Provisions pour risques et charges (en K€)

	Début exercice	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Fin exercice
France terre d'asile	3 832	2 620	3 192	55	3 314

Les reprises de provisions correspondent essentiellement à des utilisations effectives.

Les autres mouvements concernent principalement des affectations de résultats en provisions (sur ordre des financeurs) et reclassement des provisions sur les Spada passés de la thématique Urgence à gestion propre.

Au final les provisions sont constituées par :

	Échéance
Les indemnités de départ à la retraite	180
Les risques de licenciements	921
Les risques de préavis	818
Risques FER	253
Litiges salariés provisionnés	169
Autres risques (Informatique, charges locatives, Non recouvrement des DG, VP)	974
TOTAL	3 314

La provision pour licenciement couvre la probabilité de non renouvellement des subventions relatives aux activités hors article 312.1 du code de l'action sociale (actions type non pérennes).

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rendement financier, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Suite aux contrôles sur les financements Fami 2014, la provision est ramenée à 253 K€ pour les Fami 2015 à 2017.

4.8 Fonds dédiés (en K€)

	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin exercice
France terre d'asile	998	1 198	998	1 198

Les fonds dédiés sont des financements acquis et affectés par les financeurs à des actions fléchées futures.

Ces ressources sont isolées au passif du bilan en compte 194 via le compte 6894 du compte de résultat « Provisions pour engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Les fonds dédiés utilisés sont repris au compte de résultat en « Report des ressources non utilisées ».

Des mouvements peuvent ne pas transiter par le résultat mais résulter d'affectations directes de Report à nouveaux par les financeurs

4.9 Dettes (en K€)

	2017	2016	Échéance
Cautions reçues des usagers	23	26	moins d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	5 290	3 561	moins d'un an
Frais de personnel et comptes rattachés	3 489	3 440	moins d'un an
Charges fiscales et sociales	2 321	1 910	moins d'un an
Créditeurs divers	381	424	moins d'un an
Charges à payer	177	126	moins d'un an
TOTAL	11 680	9 486	

4.10 Produits constatés d'avance (en K€)

	2017	2016	Échéance
Tunisie	11	11	moins d'un an
Loyer	0	1	moins d'un an
Divers (Participation)	0	35	moins d'un an
Subvention 2018	78		
TOTAL	89	46	

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Analyse des principales subventions et dotations (en K€)

	2017	2016
Cada/Transit	32 215	31 357
Urgence/Huda	12 296	10 957 ⁽¹⁾
Mineurs	26 039	18 492 ⁽²⁾
Intégration	9 650	6 725 ⁽³⁾
Projets internationaux	725	430
Fonds propres hors Siège	638	770
Siège	19	2
TOTAL	81 583	68 733

(1) L'augmentation résulte de l'ouverture de nouveaux dispositifs pour l'urgence.

(2) Cette hausse fait suite à la création de nouveaux projets concernant les mineurs isolés étrangers.

(3) La variation résulte de la création des CPH.

5.2 Détail des frais de gestion (en K€)

	2017	2016
France terre d'asile	3 780	3 471

Ces frais de gestion, facturés en interne par le siège aux centres et autres activités, sont éliminés dans la présentation consolidée du compte de résultat France terre d'asile (cf. tableau 7.1).

5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 56 K€ résultant pour partie aux valeurs nette comptable d'immobilisations mises au rebut pour 52 K€.

6. Autres informations

6.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sur créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Participations Usagers à recevoir	148
Indemnités journalières à recevoir	971
Autres	139
TOTAL	1 258

6.2 Effectif au 31 décembre (en K€)

	2016	2017	2016	2017
	Nombre de salariés	Nombre de salariés	E.T.P.	E.T.P.
Cadres	105	126	101	125
Non Cadres	753	839	669	795
TOTAL	858	965	770	920
Femmes	608	685	546	659
Hommes	250	280	224	261
TOTAL	858	965	770	920

(comprend les personnes sorties dans le mois)

6.3 Crédit bail

Non significatif.

6.4 Autres engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont liés à la durée de certains baux.

France terre d'asile a signé un bail de location d'une durée de neuf années à compter du 1^{er} février 2014 pour les locaux qu'elle occupe au 1 rue Lamartine 80000 Amiens. Une garantie bancaire a été mise en place auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 18 000€ correspondant à 1 an de loyers TTC.

6.5 Événements postérieurs à la clôture

Rien à signaler.

7. Détail des résultats

7.1 Compte de résultat 2017 (en K€)

Récapitulation France terre d'asile	Activités contrôlées	Activités gestion propre	Projets internationaux	Consolidation	Sous-Total	Facturations internes	Total	Exercice précédent
PRODUITS								
70-Produits/ventes/prestations	334	653	0		987	- 289	698	487
73-Dotations et produits de tarification	56 702	0	0		56 702		56 702	49 378
74-Subventions-participations	22 824	5 112	725		28 661	- 3 780	24 881	19 420
75-Autres produits de gestion courante	625	57	2		684		684	640
76-Produits financiers	21	5	0		27		27	37
77-Produits exceptionnels	1 928	62	47		2 037		2 037	2 390
78-Reprise de provisions	3 052	955	496	-262	4 241		4 241	3 560
79-Transferts de charges	256	-49	111		318		318	243
TOTAL PRODUITS	85 743	6 796	1 380	- 262	93 656	- 4 069	89 587	76 155
CHARGES								
60-Achats	1 878	107	2		1 987		1 987	2 121
61-Services extérieurs	26 589	605	18		27 212		27 212	23 841
62-Autres services extérieurs	9 766	716	109		10 592	-289	10 303	7 194
63-Impôts et assimilés	2 293	235	22		2 551		2 551	2 677
64-Frais de personnel	29 123	3 274	269		32 667		32 667	27 338
65-Vie sociale	6 848	283	239		7 370	-3 780	3 590	3 306
66-Frais financiers	0	0	0		0		0	7
67-Charges exceptionnelles	130	47	54		232		232	518
68-Dotations	4 835	1 151	521	-1 233	5 274		5 274	5 408
69-Impôts sur les bénéfices	5	1	0		6		6	10
TOTAL CHARGES	81 468	6 420	1 236	-1 233	87 891	-4 069	83 822	72 419
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	4 274	376	144	971	5 765	0	5 765	3 736

Les facturations internes sont éliminées pour la présentation consolidée. Ce retraitement n'a pas d'incidence sur le résultat net.

Les écritures de consolidation sans incidence sur le résultat se décomposent de la façon suivante :

Frais de gestion imputés aux centres	3 780
Publication	11
Prestations de formations fournies aux centres France terre d'asile	279
TOTAL	4 069 K€

6.6 Information relative à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7 1° d du Code général des impôts portant sur les conditions de rémunération des dirigeants d'association, France terre d'asile n'a versé aucune rémunération à son Président, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

En 2017, le montant brut des rémunérations des trois premiers salaires des cadres dirigeants (salaires, primes et avantages en nature inclus), tel que défini à l'article 20 de la loi n° 2006-586 est de 223 367€.

6.7 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires comptabilisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 39 480€ TTC.

Les écritures de consolidation se décomposent de la façon suivante :

Annulation reprises provision travaux 2015	-155
Annulation provision travaux 2016	155
Annulation provision travaux SIEGE 2017	-70
Annulation provision travaux PADA NANTES 2017/2016	-80
Annulation provisions pour préavis 2017	-395
Annulation des provisions charges pour licenciements 2017	-584
Annulation des provisions charges pour licenciements 2016	107
Dotations amort annul immo conso	51
TOTAL	- 971 K€

7.2 Activités contrôlées exercice 2017 (en K€)

Activités contrôlées	Cada / Transit	Huda / Urgence	Intégration	Mineurs	Siège L. 312	Total	Exercice précédent
PRODUITS							
70-Produits/ventes/prestations	306	23	3	2	1	334	188
73-Dotations et produits de tarification	31 954	0	947	23 801	0	56 702	49 378
74-Subventions-participations	261	8 606	8 703	2 238	3 015	22 824	21 048
75-Autres produits de gestion courante	307	19	73	150	76	625	625
76-Produits financiers	0	0	0	0	21	21	31
77-Produits exceptionnels	789	669	181	226	64	1 928	2 209
78-Reprise de provisions	901	486	920	145	601	3 052	4 305
79-Transferts de charges	-25	0	3	7	271	256	225
TOTAL PRODUITS	34 493	9 803	10 830	26 569	4 048	85 743	78 007
CHARGES							
60-Achats	1 016	93	155	566	47	1 878	2 092
61-Services extérieurs	10 954	4 866	3 513	6 950	306	26 589	23 583
62-Autres services extérieurs	2 522	385	319	5 921	619	9 766	7 028
63-Impôts et assimilés	960	124	335	692	183	2 293	2 559
64-Frais de personnel	12 642	1 617	3 903	8 762	2 199	29 123	25 970
65-Vie sociale	2 269	652	621	3 139	166	6 848	6 711
66-Frais financiers	0	0	0	0	0	0	0
67-Charges exceptionnelles	29	21	31	46	3	130	315
68-Dotations	1 476	740	1 526	604	489	4 835	4 936
69-Impôts sur les bénéfices					5	5	8
TOTAL CHARGES	31 868	8 499	10 404	26 680	4 017	81 468	73 204
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	2 624	1 304	426	- 112	31	4 274	4 803

7.3 Activités en gestion propre exercice 2017 (en K€)

Récapitulatif activités en gestion propre	Siège	Marchés publics (Saer+Spada)	Fonds propres (dont département formation)	TOTAL	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS					
70-Produits/ventes/prestations	0	0	653	653	548
73-Dotations et produits de tarification	0	0	0	0	0
74-Subventions-participations	784	4 310	18	5 112	1 412
75-Autres produits de gestion courante	- 2	70	-11	57	15
76-Produits financiers	5	0	0	5	7
77-Produits exceptionnels	3	59	0	62	169
78-Reprise de provisions	114	618	223	955	505
79-Transferts de charges	-70	0	21	-49	13
TOTAL PRODUITS	835	5 056	904	6 796	2 670
CHARGES					
60-Achats	12	88	6	107	20
61-Services extérieurs	81	471	53	605	228
62-Autres services extérieurs	132	497	88	716	326
63-Impôts et assimilés	20	184	32	235	111
64-Frais de personnel	417	2 469	389	3 274	1 186
65-Vie sociale	0	255	27	283	60
66-Frais financiers	0	0	0	0	0
67-Charges exceptionnelles	1	46	1	47	192
68-Dotations	166	860	125	1 151	414
69-Impôts sur les bénéfices	1	0	0	1	2
TOTAL CHARGES	828	4 871	721	6 420	2 538
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	7	186	183	376	132

7.4 Projets internationaux exercice 2017 (en K€)

Récapitulatif projets internationaux	Tunisie	Projets européens et autres	Total	Exercice précédent
PRODUITS				
70-Produits/ventes/prestations	0	0	0	0
73-Dotations et produits de tarification	0	0	0	0
74-Subventions-participations	636	88	725	430
75-Autres produits de gestion courante	0	2	2	0
76-Produits financiers	0	0	0	0
77-Produits exceptionnels	46	0	47	12
78-Reprise de provisions	171	325	496	116
79-Transferts de charges	0	111	111	6
TOTAL PRODUITS	854	526	1 380	564
CHARGES				
60-Achats	0	2	2	8
61-Services extérieurs	0	18	18	30
62-Autres services extérieurs	20	89	109	90
63-Impôts et assimilés	8	14	22	7
64-Frais de personnel	104	165	269	182
65-Vie sociale	239	1	239	5
66-Frais financiers	0	0	0	7
67-Charges exceptionnelles	30	24	54	10
68-Dotations	436	85	521	213
69-Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	837	399	1 236	552
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	16	128	144	11

8. Lexique

PRODUITS

70-Dotation globale/ventes/prestations/adhésion/dons	Les abonnements, les prestations de formation, les cotisations, les publications de France terre d'asile.
73-Dotations et produits de tarification	Les dotations globales de financement.
74-Subventions-participations	Les subventions, les participations des familles.
75-Autres produits de gestion courante	Les remboursements de sécurité sociale et prévoyance et les participations concernant les emplois aidés.
76-Produits financiers	Les produits financiers des placements bancaires.
77-Produits exceptionnels	Les produits exceptionnels, les produits de cessions, les excédents affectés à la gestion.
78-Reprise de provisions	Les reprises d'amortissements et provisions.
79-Transferts de charges	Les transferts de charges.

CHARGES

60-Achats	Les produits pharmaceutiques, les produits d'entretien, les fournitures de bureau, l'EDF-GDF, l'eau, le matériel hôtelier.
61-Sous-traitance, serv. extérieurs	La sous-traitance hébergement des demandeurs d'asile, la cantine scolaire, le nettoyage des locaux, les loyers, l'entretien et réparation, les contrats de maintenance, les assurances.
62-Autres services extérieurs	Les honoraires, l'interpréariat, les publications, la documentation, les impressions, le déplacement du personnel, les frais de timbres et de téléphone.
63-Impôts et assimilés	Taxe sur les salaires, versement transport, formation professionnelle, effort construction et autres taxes.
64-Frais de personnel	Rémunération du personnel et charges sociales.
65-Vie sociale	Les frais de gestion, les frais de vie sociale du centre, pécule ticket service.
67-Charges exceptionnelles	Les charges exceptionnelles, la valeur nette comptable des immobilisations.
68-Dotations	Les dotations aux amortissements et aux provisions, les engagements à réaliser.
69-Impôts sur les bénéfices	Les impôts dus au titre des placements financiers.

ANNEXES



LISTE DES ACRONYMES

AAH	Allocation aux adultes handicapés	DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
Afev	Association de la fondation étudiante pour la ville	Diel	Direction de l'intégration emploi-logement
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes	DNA	Dispositif national d'accueil
AIVS	Agence Immobilière à vocation sociale	DPHRS	Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
API	Allocation parent isolé	DPMIE	Direction de la protection des mineurs isolés étrangers
APL	Allocation personnalisée au logement	Drihl	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
APP	Ateliers pédagogiques personnalisés	DU	Direction de l'urgence
APRF	Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière	ETP	Équivalent temps plein
APS	Autorisation provisoire de séjour	Faar	France accueil accompagnement réinstallés
ARA	Allocation de retour à l'activité	Fami	Fonds asile migration et intégration
ARS	Agence régionale de santé	FAQ	Frequently asked questions
ARV	Aide au retour volontaire	FER	Fonds européen pour les réfugiés
ASG	Allocation sociale globale	FJT	Foyer jeunes travailleurs
ASI	Appui social individualisé	FLE	Français langue étrangère
ASLL	Accompagnement social lié au logement	Fnaim	Fédération nationale de l'immobilier
ASPA	Allocation spéciale pour les personnes âgées	Fnars	Fédération nationales des associations d'accueil et de réinsertion sociale
ATA	Allocation temporaire d'attente	FTM	Foyer pour les travailleurs migrants
BAJ	Bureau d'aide juridictionnelle	GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
BTP	Bâtiment travaux publics	Guda	Guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile
Cada	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	HAI	Hébergement pour adultes isolés
CAF	Caisses d'allocations familiales	HCI	Haut Commissariat à l'Intégration
Cafda	Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile	Huda	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
CAI	Contrat accueil et intégration	ITF	Interdiction du territoire français
CAO	Centre d'accueil et d'orientation	JLD	Juge des libertés et de la détention
Caomi	Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs	MIE	Mineur isolé étranger
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	Ofii	Office français de l'immigration et de l'intégration
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage	Ofpra	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
CCAS	Centre communal d'action sociale	OQTF	Obligation de quitter le territoire français
CDD	Contrat à durée déterminée	PAI	Projet d'accompagnement individualisé
CDI	Contrat à durée indéterminée	Pada	Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile
Cerf	Conseil emploi réfugiés formation	Para	Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile
Ceseda	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	Pauf	Plan annuel d'utilisation des fonds
Cide	Convention internationale des droits de l'enfant	Pass	Permanence d'accès aux soins de santé
CHRS	Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
CIDFF	Centre d'information du droit des femmes et des familles	PGA	Programme global d'autonomisation
CLA	Commission locale d'admission	Plie	Plan local pour l'insertion et l'emploi
CLAP	Comité de liaison des acteurs de promotion	PMI	Protection maternelle et infantile
CMU	Couverture médicale universelle	PRIM	Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique
CNA	Commission nationale d'admission	PS	Protection subsidiaire
CNDA	Commission nationale du droit d'asile	RDC	République démocratique du Congo
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	Reloref	Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés
CPH	Centre provisoire d'hébergement	RIVP	Régie immobilière de la Ville de Paris
CRA	Centre de rétention administrative	RSA	Revenu de solidarité active
CRA	Commission régionale d'admission	RSB	Renforcer ses savoirs de base
Daha	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile	Saer	Service d'aide aux étrangers retenus
Dalf	Diplôme approfondi de langue française	Sasa	Service d'assistance sociale et administrative
Dalo	Droit au logement opposable	SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale	UNPI	Union nationale de la propriété immobilière
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations		
Delf	Diplôme étude en langue française		



LISTE DES CENTRES ET SERVICES DE FRANCE TERRE D'ASILE

Au 1^{er} mai 2018



Auvergne- Rhône-Alpes

Centre d'Aurillac

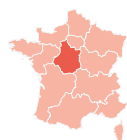
Activités : accueil des demandeurs d'asile,
dispositif plan migrants

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
04 71 48 91 00
cadaaurillac@france-terre-asile.org

CAO d'Aurillac

Activité : mise à l'abri provisoire des
migrants

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
Tel : 04 71 48 91 03
caoaurillac@france-terre-asile.org



Centre- Val de Loire

Centre de Blois

Activité : accueil des demandeurs d'asile

28 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
02 54 42 25 32
cadablois@france-terre-asile.org

Centre de Romorantin-Salbris

Activité : accueil des demandeurs d'asile

52 bis avenue de Villefranche
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 98 57 01
cadaromorantin@france-terre-asile.org

Centre de Vendôme

Activité : accueil des demandeurs d'asile

62 avenue Gérard Yvon
41100 VENDÔME
02 54 72 67 20
cadavendome@france-terre-asile.org

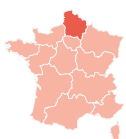


Grand-Est

Centre de Chaumont

Activités : accueil des demandeurs d'asile,
dispositif plan migrants, centre provisoire
d'hébergement

13 rue Victor Fourcaut
52000 CHAUMONT
03 25 31 11 47
cadachaumont@france-terre-asile.org



Hauts-de-France

Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens

Activité : dispositif MIE

51 Mail Albert 1^{er}
80000 AMIENS
03 22 09 01 60
mie-amiens@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Carnot

Activité : dispositif MIE

64 boulevard Carnot
62000 ARRAS
03 21 15 98 20
mie-arras@france-terre-asile.org

Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Capucins

Activité : dispositif MIE

16 rue des Capucins
62000 ARRAS
03 91 20 10 85
secretariatmie-arras3@france-terre-asile.org

Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Pierre Bolle

Activité : dispositif MIE

8 rue du 6 juin 1944
62000 ARRAS
03 21 59 16 38
secretariat-arras3@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Coquelles

Activité : assistance juridique auprès
des personnes retenues

Hôtel de police - boulevard du Kent
62903 COQUELLES
03 21 85 28 46
cracoquelles@france-terre-asile.org

Centre de Creil

Activité : accueil des demandeurs d'asile

7 rue des Usines
60100 CREIL
03 44 60 60 15
cadacreil@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Liévin

Activité : dispositif MIE

11 rue Léon Blum
62800 LIÉVIN
03 21 40 36 03
mie-lievin@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer

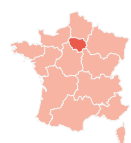
Activité : dispositif MIE

8 rue des Bleuets
62500 SAINT OMER
03 21 11 61 29
mie-stomer@france-terre-asile.org

Service de maraude, d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer

Activité : dispositif MIE

37 rue Saint-Bertin
62500 SAINT OMER
03 21 12 33 80
mie-stomer@france-terre-asile.org



Île-de-France

Centre d'Asnières-sur-Seine

Activité : accueil des demandeurs d'asile

63 avenue Gabriel Péri
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
01 41 11 40 90
cadahdsasnieres@france-terre-asile.org

Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Boissy Saint-Léger («Stéphane Hessel»)

Activité : dispositif MIE

23 boulevard de la gare
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
01 56 73 10 60
mie-boissy@france-terre-asile.org

Centre de Châtillon

Activité : accueil des demandeurs d'asile

44 rue Louveau
92320 CHÂTILLON
01 55 48 02 60
cadahautsdeseine@france-terre-asile.org

Centre et transit de Créteil

Activités : accueil des demandeurs d'asile, transit

112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
etabcreteil@france-terre-asile.org
transitcreteil@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Créteil

Activités : premier accueil, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

24 rue Viet
94000 CRÉTEIL
01 45 17 68 80
dom94@france-terre-asile.org

Centre provisoire d'hébergement de Créteil

Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale

112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60

Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Créteil («Miguel Angel Estrella»)

Activité : dispositif MIE

112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
mie-estrella@france-terre-asile.org

Service d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Créteil

Activité : dispositif MIE

6 avenue rue Albert Einstein
94000 CRÉTEIL
01 42 07 09 02
mie-creteil@france-terre-asile.org

Centre de l'Essonne

Activité : accueil des demandeurs d'asile

101-103 avenue de Fromenteau
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
01 69 21 06 17
cadadelorge@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Palaiseau

Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues

13 rue Émile Zola
91120 PALAISEAU
01 69 31 65 09
crapalaiseau@france-terre-asile.org

Centre de Paris

Activité : accueil des demandeurs d'asile

24 rue Marc Seguin
75018 PARIS
01 40 03 93 03
cadaparis@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Ney

Activité : premier accueil

92 boulevard Ney
75018 PARIS
01 40 09 63 40
sasadam@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Doudeauville

Activité : premier accueil

4 rue Doudeauville
75018 PARIS
01 53 26 23 80
sasadam@france-terre-asile.org

Kiosque - France terre d'asile/ Emmaüs Solidarité

Activité : service d'information et d'orientation

218 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS
01 76 62 12 47
sasakiosque@france-terre-asile.org

Service d'hébergement pour adultes isolés - HAI

Activité : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

71 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 28 10
sasahai@france-terre-asile.org

Maraude-Migrants 75

Activité : service d'information et d'orientation

4 rue Doudeauville
75018 PARIS
01 53 26 23 91
maraudeparis@france-terre-asile.org

Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires - DPHRS

Activité : intégration

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
accueildphrs@france-terre-asile.org

Projet européen - Centre d'accueil et de préparation à l'intégration - Capi

Activité : intégration

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
capintegration@france-terre-asile.org

Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile - Para

Activité : intégration

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
lepara@france-terre-asile.org

Résidence sociale**Activité : logement temporaire**

13 boulevard de Port Royal
75013 PARIS
01 47 07 25 84
residencesociale75@france-terre-asile.org

Projet européen - Réseau pour l'intégration des réinstallés**Activité : intégration**

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
reseaureinstallés@france-terre-asile.org

France accueil accompagnement réinstallés - Faar

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20

Projet national Parrainage "Duos de demain"

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 34
parrainage@france-terre-asile.org

Service de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Pajol**Activité : dispositif MIE**

29 rue Pajol
75018 PARIS
01 40 82 74 24
mie-pajol@france-terre-asile.org

Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers vulnérables du boulevard Ney**Activité : dispositif MIE**

99 boulevard Ney
75018 PARIS
01 40 09 63 40
mie-ney@france-terre-asile.org

Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers de la Villa Saint-Michel**Activité : dispositif MIE**

18 Villa Saint-Michel
75018 PARIS
01 42 28 00 12
mie-vsm@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Archereau**Activité : dispositif MIE**

71/73 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 27 20
mie-archereau@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Plaisir**Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues**

889 avenue François Mitterrand
78370 PLAISIR
01 30 07 77 68
craplaisir@france-terre-asile.org

Centre de Saint-Denis**Activités : accueil des demandeurs d'asile, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile**

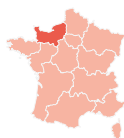
1 rue Édouard Vaillant
93200 SAINT-DENIS
01 48 13 95 50
cadastdenis@france-terre-asile.org

Centre de Sarcelles**Activités : accueil des demandeurs d'asile, logement-relais - Projet Reloref**

Centre commercial n°2
6 boulevard Maurice Ravel
95200 SARCELLES
01 34 45 00 40
cadavaldoise@france-terre-asile.org

Centre de Stains**Activité : accueil des demandeurs d'asile**

54-56 rue Renelle
93240 STAINS
01 49 71 57 70
cadastains@france-terre-asile.org

**Normandie****Centre d'Avranches****Activité : accueil des demandeurs d'asile**

36 rue de Lille
50300 AVRANCHES
02 33 68 74 80
secretariatavranches@france-terre-asile.org

Centre de Caen**Activité : accueil des demandeurs d'asile**

320 boulevard du Val - Entrée A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 46
cadacaen@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Caen**Activité : premier accueil**

7 rue du Dr Roux
14000 CAEN
02 31 70 34 10
plfcaen@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement pour mineurs isolés étrangers de Caen**Activité : dispositif MIE**

320 boulevard du Val - Entrée A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 30
mie-caen@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Caen 2**Activité : dispositif MIE**

149 rue de la Délivrande
14000 CAEN
02 31 15 80 80
mie2-caen@france-terre-asile.org

Centre d'Évreux**Activité : accueil des demandeurs d'asile**

11 ter avenue du Château
27000 ÉVREUX
02 32 23 10 25
cadaevreux@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile d'Évreux**Activité : premier accueil**

20 rue Châteaubriand -
N°140 - Immeuble Cévennes
27000 ÉVREUX
02 32 28 85 99
padaevreux@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus du centre de rétention d'Oissel**Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues**

École nationale de police
Route des Essarts - BP 11
76350 OISSEL
02 35 68 75 67
craoissel@france-terre-asile.org

Centre de Rouen

Activités : accueil des demandeurs d'asile, intégration, logement-relais - Projet Reloref

4 rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 32 76 23 65
cadarouen@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Rouen

Activité : premier accueil

4 rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 35 71 00 40

Centre provisoire d'hébergement de Rouen

Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale

13 rue Malherbe
76000 ROUEN
02 32 18 54 96
cphrouen@france-terre-asile.org

Centre de Saint-Lô

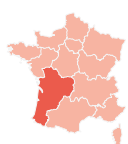
Activités : accueil des demandeurs d'asile, premier accueil, intégration, logement-relais - Projet Reloref

5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 45 68
cadasaintlo@france-terre-asile.org

Antenne de Cherbourg

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Place de Bourgogne
50130 CHERBOURG-OCTEVILLE
02 33 43 72 94
cadacherbourg@france-terre-asile.org

**Nouvelle-Aquitaine****Centre de Bègles**

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Résidence Maurice Thorez Bâtiment D11
33130 BÈGLES
05 57 59 10 66
cadagironde@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil de Bordeaux

Activité : premier accueil

29 allée Serr
33100 BORDEAUX
05 57 80 36 69
padaaquitaine@france-terre-asile.org

Centre de la Charente

Activité : accueil des demandeurs d'asile

121 rue de Saintes
16000 ANGOULÊME
05 45 60 85 55
secretariatcharente@france-terre-asile.org

Antenne de Cognac

Activité : accueil des demandeurs d'asile

107 avenue Victor Hugo
16100 COGNAC
05 45 80 09 09

Centre des Deux-Sèvres

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5 rue Tartifume
79000 NIORT
05 49 04 59 35
cadaniort@france-terre-asile.org

Antenne de Thouars

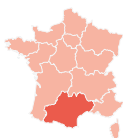
Activité : accueil des demandeurs d'asile

5 rue Camille Pelletan
79100 THOUARS
05 49 68 47 50

Centre de Périgueux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

27 rue Front-Claude
24000 PÉRIGUEUX
05 53 08 50 22
cadaperigueux@france-terre-asile.org

**Occitanie****Centre d'Auch**

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 quai des Marronniers
32000 AUCH
05 62 05 54 82
cadaauch@france-terre-asile.org

Centre de Chambon-le-Château

Activité : accueil des demandeurs d'asile

L'igloo - route de Chapeauroux
48600 CHAMBON-LE-CHÂTEAU
04 66 69 58 57
cadachambon@france-terre-asile.org

Centre de Limoux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Rue Blériot ZAC des Pyrénées
11300 LIMOUX
04 68 69 77 90
cadaaude@france-terre-asile.org

Centre de Lourdes

Activité : accueil des demandeurs d'asile

23 boulevard du Lapacca
65100 LOURDES
05 62 92 45 50
cadalourdes@france-terre-asile.org

**Pays de la Loire****Centre du Maine-et-Loire**

Activité : accueil des demandeurs d'asile, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, intégration, centre provisoire d'hébergement

2 rue Guillaume Lekeu
49000 ANGERS
02 41 88 01 83
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

Antenne de Saumur

Activité : accueil des demandeurs d'asile

22 place Saint-pierre
49400 SAUMUR
02 41 52 04 00
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

CAO d'Angers

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

2 rue Guillaume Lekeu
491000 ANGERS
02 41 88 01 83
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

Centre de Clisson

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 rue Pasteur
44190 CLISSON
02 40 71 05 30
cadaclisson@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Laval

Activité : premier accueil

1 rue du Colonel Flatters
53000 LAVAL
02 43 67 01 55
cadalaval@france-terre-asile.org

Centre de la Mayenne

Activités : accueil des demandeurs d'asile, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, intégration

16 place Louis de Hercé
53100 MAYENNE
02 43 03 71 20
cadamayenne@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Nantes

Activités : premier accueil

2 rue du Château de l'Éraudière
44300 NANTES
02 28 29 92 90
padanantes@france-terre-asile.org



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Centre de Gap

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Immeuble le Relais - 1^{er} étage
5C rue du Capitaine de Bresson
05000 GAP
04 92 20 65 11
cadagap@france-terre-asile.org

CAO de Gap

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

Immeuble le Relais
5C rue du Capitaine de Bresson
05000 GAP
04 92 20 65 11
caogap.ftda@gmail.com
cao.fta.guillestre@gmail.com

Service de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers d'Ancele

Activité : dispositif MIE

Le Moulin - Rue Jean Macé
05260 ANCELLE
06 46 91 98 38
lschneider@france-terre-asile.org

Centre de Toulon

Activités : accueil des demandeurs d'asile, premier accueil

Espace Maurice - 141 avenue Marcel Castié
83000 TOULON
04 94 93 60 90
cadatoulon@france-terre-asile.org



Tunisie - Tunis

Maison du droit et des migrations

Activité : service d'information et d'orientation

17 rue Khaled Ibn El Oualid
Quartier Mutuelleville
1002 TUNIS
+216 71 287 484
tunisieterrredasile@maison-migrations.tn

LES PUBLICATIONS DE FRANCE TERRE D'ASILE



CAHIER DU SOCIAL N°38 :
**« EN ROUTE VERS LE ROYAUME-UNI, ENQUÊTE DE TERRAIN
AUPRÈS DES MIGRANTS VIETNAMIENS »**
MARS 2017

France terre d'asile publie une enquête de terrain réalisée auprès des migrants vietnamiens en transit dans le département du Pas-de-Calais, dans le cadre du projet d'aide aux victimes de traite des êtres humains mené par France terre d'asile. L'étude analyse les parcours migratoires de ces migrants, les raisons de leur départ, leurs profils, leurs relations avec les réseaux de passeurs, les moyens d'emprise et de coercition exercés sur eux et leurs besoins afin d'améliorer leur accompagnement en France et en Europe.

Etude disponible en anglais également.



CAHIER DU SOCIAL N°39 :
**« IDENTIFICATION ET PROTECTION DES VICTIMES DE LA TRAITE
DANS UN CONTEXTE DE MIGRATION DE TRANSIT »**
MARS 2017

Dans le cadre du projet « Identification et orientation des victimes de traite des êtres humains dans le département du Pas-de-Calais », France terre d'asile a élaboré une méthodologie précise et efficace pour l'identification et la protection des victimes de traite à Calais, et plus généralement dans un contexte de migration de transit, afin de répondre aux besoins identifiés. Cette méthodologie vise à renforcer les capacités d'identification par la société civile des victimes de la traite parmi les exilés en errance et à guider ces acteurs dans la protection et la prise en charge des victimes identifiées. Elle s'adresse à tous les professionnels, bénévoles et volontaires travaillant en contact avec les exilés qu'ils soient professionnels de santé, juristes, logisticiens, éducateurs, animateurs, etc.



L'ESSENTIEL N°1 :
« L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS EN FRANCE »
OCTOBRE 2017

France terre d'asile lance une nouvelle collection de publications intitulées "L'essentiel", qui aura pour objectif d'informer les professionnels du secteur de l'asile, de la migration ou de la protection de l'enfance. Les Essentiels auront pour vocation de les aider à améliorer leurs connaissances d'une thématique particulière et/ou leur expertise d'une pratique professionnelle. Pour notre premier numéro, nous nous penchons sur le sujet de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France. Malgré une visibilité croissante de la problématique de l'accueil des MIE, il reste difficile d'obtenir des données fiables et précises sur leur nombre. On estime que 25 000 MIE se trouvent en France métropolitaine. À cela s'ajoutent les chiffres de l'Outre-mer, où l'estimation est sensiblement du même ordre.



HORS COLLECTION :
« ANCIEN(NE) MINEUR(E) ISOLÉ(E) ÉTRANGÈR(E) : QUE SONT-ILS DEVENUS ? »
JANVIER 2018

Afin de changer la vision actuelle sur les mineurs isolés, tant dans le regard des médias, de la population française, des pouvoirs publics, des employeurs que dans celui des administrations, il nous a semblé opportun et pertinent de réaliser une brochure afin de mettre en valeur le parcours de ces jeunes qui ont souhaité vivre en France et y rester. Nous avons ainsi recueilli des témoignages, et avons accompagné les récits d'encadrés sur les enjeux du parcours de ces jeunes : évaluation de la minorité, demande d'asile, parcours vers l'autonomie, régularisation, etc. Pour les mineurs isolés étrangers, l'apprentissage de la langue, l'autonomisation, le développement de leurs compétences sont indispensables à leur bonne intégration dans la société française, et constituent des critères pour obtenir à leur majorité une régularisation et la possibilité de continuer à construire leur vie en France. Le travail réalisé par les équipes qui les accompagnent est essentiel, afin de les aider à comprendre leur société d'accueil et s'y intégrer, mais aussi de mieux sensibiliser la société leur situation.



L'ESSENTIEL N°2 :
« MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS : L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'APPRENTISSAGE »
MARS 2018

De nombreux travailleurs sociaux considèrent donc la formation professionnelle comme un moyen d'acquérir rapidement des compétences professionnelles, une plus grande autonomie (tant morale que financière) et au sortir de la formation, un emploi éventuel, ce qui est également un atout dans la démarche de régularisation des jeunes à leur majorité. Cette brochure s'adresse à toute personne s'intéressant à la question des mineurs isolés étrangers et plus particulièrement à leur insertion professionnelle. L'objectif visé est de fournir un éclairage sur les différents enjeux de leur insertion professionnelle en France, par l'apprentissage.



**CAHIER DU SOCIAL N°40 : « LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES DEMANDEUSES D'ASILE ET RÉFUGIÉES EN FRANCE »
AVRIL 2018**

La présente étude cherche à analyser à partir d'une perspective de genre et de droit, les violences que subissent les femmes demandeuses d'asile et réfugiées lorsqu'elles se retrouvent sur le territoire français ainsi que les réponses données face à ces violences. En documentant ces violences ainsi que les facteurs de risque et les bonnes pratiques en matière de prévention et de protection, nous avons pour objectif d'éclairer une réalité assez invisible ainsi que de donner des pistes de travail et d'intervention pour les différentes parties prenantes. Ce document a vocation à faire avancer la lutte contre les violences faites aux femmes.



**HORS COLLECTION : GUIDE DE L'ÉVALUATION LINGUISTIQUE
JUN 2018**

Cet outil, élaboré dans le cadre du projet Reloref soutenu par le Fond Asile Migration et Intégration, s'adresse aux intervenants sociaux, aux bénévoles ou à toute personne accompagnant un public migrant. Il s'agit d'une méthode simple et facile d'accès pour évaluer rapidement le niveau en français d'une personne étrangère. Elle permet de mesurer la compréhension écrite et orale ainsi que l'expression écrite et orale de la personne, pour avoir une vision globale de son niveau de langue. Cet outil a été créé afin de permettre à l'évaluateur, même s'il n'est pas un professionnel de l'évaluation et de la formation linguistique, d'évaluer avec plus d'objectivité le niveau de français à l'oral et à l'écrit d'une personne.

Retrouvez l'intégralité des publications sur notre site internet :
www.france-terre-asile.org



BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Organisme

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant ou en renouvelant mon adhésion :

- 150,00 € (membres bienfaiteurs)
- 100,00 € (personnes morales)
- 50,00 € (membres actifs)
- 15,00 € (chômeurs/étudiants)
- Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association



Je recevrai avec **un reçu fiscal, les publications de France terre d'asile et la newsletter mensuelle** par mail.

* La déduction fiscale :

France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'**une réduction d'impôt sur le revenu de 66%** du montant de votre adhésion dans la limite de 20% de votre revenu imposable (s'il excède 20%, un report est possible sur les cinq années suivantes).

Date et signature

Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le retourner avec votre règlement à :

France terre d'asile - Secrétariat administratif général
24 rue Marc Seguin - 75018 Paris

Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99
ou par mail à infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org





Siège social
24, rue Marc Seguin
75018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
E-mail : infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Prix des droits de l'homme de la République française, 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Mention d'honneur 2010 de l'UNESCO
Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies depuis juillet 2012
Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)
Membre de la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Prix pour la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme
Association reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire par arrêté préfectoral en 2018